

# Les Cahiers

d u P l a n

AG  
○ **Evaluation rétrospective au Maroc**

○ **L'analyse de la conjoncture**

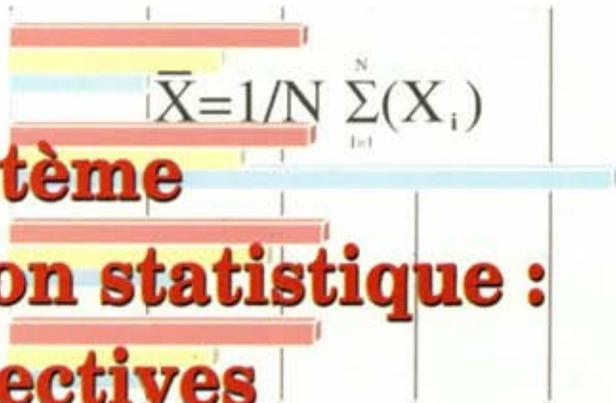
○ **La comptabilité nationale au Maroc**

○ **Le budget économique**

 **Dossier**

**Mise à niveau du système national d'information statistique : réalisations et perspectives**


$$\sigma^2(x) = \frac{1}{N} \sum_{i=1}^N (X_i - \bar{X})^2$$



# Sommaire

Les  
**Cahiers**  
d u P l a n

Tél : 037 76 28 20 / 037 76 29 30  
Fax : 037 66 07 71  
B.P. 178 - Quartier administratif  
Rabat - Maroc

Président :

Ahmed LAHLIMI ALAMI  
Haut Commissaire au Plan

Création/Rédaction en Chef

Ahmed EL KOHEN LAMRHILI

Comité Scientifique

- Mohamed ABZAHD  
- Mustapha AFKIR  
- Aziz AJBILOU  
- Abdelhak ALLALAT  
- Jamal BOURCHACHEN  
- Mohamed DOUIDICH  
- Ali EL AKKAOU  
- Abdelaziz GHAZALI  
- Mohamed GHERMAOUI  
- Abderrahmane HAOUACH  
- Ahmed JMILA  
- Ahmed IBRAHIMI  
- Abdelaziz MAALMI

Révision et coordination

- Saadia HOUMMI

Editeur

CND (Centre National de  
Documentation)  
Tel : 037 77 10 32 / 037 77 09 84 /  
037 77 30 08  
Fax : 037 77 31 34  
Haut Agdal - Rabat

Dépôt légal

2004/0139  
ISSN 1114-8411

Publication

Haut Commissariat au Plan  
E-mail : lescahiersduplan@yahoo.fr  
Site : www.lescahiersduplan.hcp.ma

Réalisation et Infographie

Enigma  
037 76 47 49 - Rabat

Imprimerie

Imprimélite  
037 81 41 47 - Salé

- Evaluation retrospective au Maroc ..... Page 4
- L'analyse de la conjoncture ..... Page 12
- La comptabilité nationale au Maroc ..... Page 16
- Le budget économique ..... Page 19

## Dossier

### ■ Mise à niveau du système national d'information statistique : réalisations et perspectives

- Le sens d'une mission ..... Page 23
- Synthèse des travaux ..... Page 26
- Enquête nationale sur l'emploi ..... Page 29
- Répertoire des entreprises et comptes nationaux désagrégés ..... Page 39
- La prévision économique ..... Page 41
- Les enquêtes sur le niveau de vie et la consommation des ménages ..... Page 43
- La conjoncture économique ..... Page 45
- Les caractères qualitatifs des systèmes statistiques efficaces ..... Page 48
- La statistique publique en France ..... Page 54
- Recensement économique et répertoire des entreprises ..... Page 58
- L'approche de la qualité des données par le F.M.I ..... Page 61
- La pratique des indices statistiques ..... Page 63
- Retenu pour vous ..... Page 65

Les cahiers du Plan publient les articles dans la langue où leurs auteurs les ont rédigés.  
Le contenu de ces articles n'engage que leurs auteurs.  
Des extraits de cette publication peuvent être consultés sur son site.

# Evaluation retrospective au Maroc état des lieux et perspectives

**L'importance du rôle économique et social de l'administration, dans un contexte de moyens globalement limités et face à un environnement en mutation continue, appelle une appréciation aussi exacte que possible des effets et des impacts des actions de développement engagées par les pouvoirs publics. C'est là où réside l'importance de l'évaluation rétrospective en tant que composante fondamentale de la bonne gouvernance et d'une gestion du développement axée sur les résultats. En effet, un bon système de gouvernance requiert la mise en place d'un processus évaluatif qui permet de dégager des appréciations objectives sur la conduite des actions de développement réalisées pour mieux fonder la prise de décision concernant les projets et programmes futurs.**

Par Abderrahmane HAOUACH

L'évaluation a un triple objectif : déterminer dans quelle mesure et avec quel degré de succès les actions de développement réalisées ont engendré les effets et impacts escomptés, tirer les leçons et enseignements de l'expérience du passé et enfin mettre à profit l'ensemble des informations disponibles pour définir de nouvelles orientations politiques et méthodes d'intervention afin d'améliorer l'efficacité du processus de gestion du développement.

Ainsi définie, l'évaluation n'est donc pas seulement une appréciation de la conduite des réalisations, mais c'est surtout un processus d'apprentissage et un outil moderne d'amélioration du management et de promotion du sens de responsabilité (accountability) et de l'efficacité.

Toutefois, la complexité du processus de développement et

l'incertitude qui caractérise les actions de développement programmées dans un avenir plus ou moins lointain font que l'exercice de l'évaluation est parfois délicat. Certes, à la suite de l'entreprise d'une action de développement, et après un certain temps, on peut observer ce qui se passe. Néanmoins, il reste encore à savoir si les résultats obtenus sont bien attribuables à l'intervention qu'on veut évaluer ou si d'autres facteurs ne sont pas intervenus entre temps. C'est à ce niveau qu'apparaît aussi bien la richesse d'un système d'évaluation que ses difficultés et ses limites.

Pourquoi évaluer ? Qu'entend-t-on par évaluation rétrospective ? Qu'en est-il de l'état de l'évaluation au Maroc ? Comment cette dernière s'est-elle développée ? Quelles sont les instances chargées de l'évaluation ? Comment les responsables nationaux perçoivent-ils l'évaluation ? Quelles sont les limites et les contraintes du système actuel ? Quelles sont les perspectives pour le développement d'un système opérationnel d'évaluation rétrospective ? Ce sont là les principales questions auxquelles, cet article tentera d'apporter des éléments de réponses.

## EVALUATION : CONCEPTS DE BASE

### *Evaluation : de quoi parle-t-on ?*

D'une manière générale, le terme évaluation, consiste en une opération qui vise à déterminer de la façon la plus objective possible, la pertinence, l'efficacité et l'efficience qu'une intervention particulière (projet, programme ou politique) aura, a, ou a eu en termes de coûts, avantages et réalisation des objectifs.

Dans le domaine du management du développement, on distingue quatre grands types d'évaluation selon le moment où intervient l'évaluation dans le cycle de vie de l'action de développement en question :



a) **Evaluation ex-ante** : appelée aussi « appraisal » ou appréciation, elle consiste en un examen détaillé de la faisabilité du projet. Son objectif principal est d'aider les décideurs à choisir entre les différentes alternatives possibles pour atteindre les objectifs fixés et à concevoir les projets de la manière la plus pertinente, efficace et efficiente possible. L'appréciation se base principalement sur des estimations et des hypothèses de ce que vont être les coûts, les avantages, les effets et l'impact associés au projet.

b) **Evaluation en cours** : appelée aussi dans la littérature évaluative « évaluation intermédiaire, à mi-parcours, périodique ou évaluation de feed-back », elle consiste en un examen du projet à un temps donné durant sa phase de réalisation. Ce type d'évaluation cherche à vérifier si les objectifs initiaux du projet demeurent pertinents, les hypothèses de base valides, et si les ressources du projet sont bien utilisées et donnent ou peuvent donner les résultats et effets escomptés. Son objectif principal est de s'assurer que le projet se déroule dans les conditions les plus normales et d'introduire les mesures correctives le cas échéant.

La nature des informations utilisées par l'évaluation en cours est effective pour les composantes du projet déjà réalisées, estimées et corrigées pour les activités qui restent à réaliser.

c) **Evaluation rétrospective (ou ex-post)** : elle consiste à déterminer dans quelle mesure et avec quel degré de succès (ou d'échecs) les objectifs et les résultats escomptés ont été atteints (efficacité) et à expliquer les raisons de succès ou d'échecs rencontrés. Elle vise également à vérifier si les objectifs et les résultats atteints l'ont été en utilisant les ressources les moins coûteuses (efficacité) et les techniques les plus appropriées au contexte du projet ou programme de développement. L'évaluation rétrospective est entreprise pour mesurer et contrôler les résultats obtenus, tirer les leçons et enseignements pour améliorer la conception et l'exécution des projets futurs et enfin pour archiver et mémoriser les expériences du passé.

L'évaluation rétrospective se base sur des informations effectives. On sait ce qu'ont été les coûts réels, les délais

effectifs, les avantages obtenus, et les effets du projet.

d) **Evaluation d'impact** : comme l'évaluation rétrospective, l'évaluation d'impact intervient après que le projet ait été achevé, à la seule différence que cette dernière est entreprise après le passage d'un certain temps jugé significatif (selon la nature du projet ou programme) pour la mesure de l'impact. Elle vise à fournir des informations sur les effets à long terme des projets de développement et, en particulier, sur leurs bénéficiaires (populations cibles) et leur environnement.

#### **Qu'évalue-t-on ?**

L'évaluation porte généralement sur trois grandes catégories d'objets : des actions de développement (projets, programmes et politiques), des structures (organisations, unités administratives) et des thèmes (développement rural, femme dans le développement).

#### **Evaluation : par qui ?**

Selon la position de l'auteur de l'évaluation par rapport à l'organisme d'exécution, on distingue trois types d'évaluation rétrospective : interne, externe et mixte.

a. **Evaluation interne** : appelée aussi auto-évaluation (in-house évaluation), elle consiste en un examen a posteriori de l'action de développement par l'organisme d'exécution lui-même. La critique qu'on adresse généralement à l'auto-évaluation est que, malgré le fait qu'elle soit entreprise dans une compréhension globale des processus de planification et d'exécution de projets, elle est entachée de subjectivité dans la mesure où les managers évitent de critiquer leurs propres performances et a fortiori les diffuser.

b. **Evaluation externe** : dite aussi évaluation indépendante, elle est entreprise par un organisme différent de celui qui a été chargé de l'exécution du projet. Certes, ce type d'évaluation se caractérise par une objectivité relative mais sa crédibilité dépend dans une large mesure de la capacité des évaluateurs à comprendre et à appréhender les étapes de planification et d'exécution du projet et de son environnement social, économique, politique et culturel.

c. *Evaluation mixte* : comme son nom l'indique, l'évaluation mixte représente un juste milieu entre l'auto-évaluation et l'évaluation externe. Elle est entreprise par une équipe, préférablement multidisciplinaire, composée de personnes qui ont contribué à l'exécution du projet et d'autres qui sont externes à l'agence d'exécution. L'intérêt de l'évaluation mixte réside dans le fait qu'elle apporte un regard externe tout en ayant une parfaite connaissance de la genèse du projet, des processus de planification et d'exécution, des problèmes rencontrés et des solutions apportées.

## EVALUATION RETROSPECTIVE AU MAROC : ETAT DES LIEUX

### *Genèse de l'évaluation rétrospective au Maroc*

On peut affirmer sans risque de se tromper que l'évaluation au Maroc s'est essentiellement développée par les actions de sensibilisation et de formation. En effet, c'est surtout dans le cadre du programme national de formation en analyse et gestion de projets (PNAP), lancé par les pouvoirs publics dans la moitié des années 80, que le concept d'évaluation rétrospective a fait son entrée dans l'administration marocaine comme composante principale d'un programme plus vaste. L'objectif du PNAP était de renforcer les connaissances et perfectionner les compétences des cadres nationaux en matière d'analyse, de suivi et d'évaluation rétrospective de projets d'investissement. Le PNAP avait centré ses activités sur la formation et la production de manuels et guides opérationnels. C'est ainsi que de 1984 à 1996, plus de 750 cadres opérant au niveau national et régional ont été formés en management de projet et une série de guides et manuels sur les aspects technique, marketing, institutionnel, financier, économique, suivi et évaluation ont été élaborés et diffusés à l'ensemble de l'administration.

Prenant conscience de l'importance de l'évaluation rétrospective dans la gestion du développement, les responsables du département du plan en collaboration avec le PNUD ont élaboré, en 1992, une monographie sur l'évaluation au Maroc, une première au Maroc. Les résultats de cette monographie ont servi à l'organisation d'un séminaire national en collaboration avec la Banque Mondiale et le PNUD pour sensibiliser les hauts décideurs marocains à l'importance de l'évaluation rétrospective.

Les effets des actions entreprises par le PNAP, et plus tard par le Centre National d'Evaluation des Programmes (CNEP), se sont traduits par la création de structures dédiées à cette fonction et l'émergence de capacités nationales en matière d'évaluation rétrospective.

### *Evaluation au Maroc : le cadre institutionnel*

Pour comprendre ce qui se fait au Maroc, il ne faut pas limiter la notion d'évaluation rétrospective uniquement aux projets ou programmes, il s'agit d'essayer de comprendre la présence d'un processus évaluatif rétrospectif au niveau de la gestion des affaires de l'Etat qui fait intervenir une multitude d'acteurs aussi bien sur le plan horizontal que vertical.

#### *Départements horizontaux*

##### *a) Haut Commissariat au Plan*

Les attributions du Haut Commissariat au Plan stipulent que ce département « suit l'exécution du Plan et en assure l'évaluation et ce, en collaboration avec les départements ministériels, les organismes publics, semi-publics ou privés, ainsi qu'avec les collectivités locales ». Le département est également chargé d'élaborer « les budgets économiques qui évaluent actuellement les réalisations du plan et présentent les perspectives et ce, en collaboration et en coordination avec les départements concernés ». Dans ce cadre, le Haut Commissariat au Plan élabore annuellement des rapports de suivi du Plan et a procédé, dernièrement, à l'élaboration du rapport d'évaluation du Plan de développement économique et social 2000-2004. Le département dispose d'un Centre National d'Evaluation des Programmes (CNEP) dont la mission consiste en l'animation et le développement de l'évaluation rétrospective. En outre, le Haut Commissariat au Plan joue un rôle important dans la production d'informations socio-économiques nécessaires à la conduite des études d'évaluation.

##### *b) Ministère des Finances et de la Privatisation*

Le Ministère des Finances et de la Privatisation n'entreprend pas d'activités d'évaluation rétrospective telle que définie plus haut. On trouve, toutefois dans ses directions, des activités qui peuvent s'apparenter à l'évaluation rétrospective.

A la Direction de l'Inspection Générale des Finances, on examine rétrospectivement l'état des finances publiques (recettes et dépenses) du point de vue de la régularité (si

les règlements et procédures ont été respectés) et de la sincérité et quelquefois de la matérialité. Ce ne sont pourtant pas là des évaluations rétrospectives au sens strict du terme.

La Direction des Etablissements Publics et des Participations (DEPP) exerce essentiellement un contrôle a priori et subsidiairement un contrôle a posteriori d'entreprises qui, vu sa nature, peut être assimilé à de l'évaluation rétrospective touchant principalement les questions de gestion et d'organisation.

La nouvelle approche budgétaire, inaugurée par la Direction du Budget en 2002, qui s'appuie sur la globalisation des crédits et la contractualisation relève d'une démarche évaluative. En effet, en incitant les administrations centrales et déconcentrées à mettre en place des indicateurs de performance, cette approche vise à instaurer un nouvel état d'esprit orienté vers une culture de résultat au lieu d'une gestion axée sur les moyens qui prévalait jusqu'à maintenant. Toutefois, il est à signaler qu'à ce jour seulement cinq départements ministériels ont adhéré à titre expérimental à cette démarche.

#### c) Cour des Comptes

C'est la Cour des Comptes qui a le mandat le plus clair en matière de contrôle de la gestion et non seulement de contrôle comptable et financier. Elle a aussi la responsabilité du contrôle de l'exécution de la Loi de Finances. Son mandat est aussi rétrospectif. L'article 76 sur la loi relative à la Cour des Comptes précise que le but du contrôle de gestion des organismes désignés est « d'en apprécier la qualité et de formuler, éventuellement, des suggestions sur les moyens susceptibles d'en améliorer les méthodes et d'en accroître l'efficacité et le rendement ». Cette loi stipule en outre que « la Cour peut effectuer des missions d'évaluation des projets publics afin d'établir sur la base des réalisations, dans quelle mesure les objectifs assignés à chaque projet ont été atteints, au regard des moyens mis en œuvre ».

La Cour des Comptes a donc, entre autres, le mandat d'apprécier les résultats y compris ceux ayant un caractère non financier. Elle peut donc faire des recommandations qui

touchent aux éléments centraux qui pourront amener les départements concernés à prendre conscience de leurs faiblesses et les corriger.

La Cour des Comptes remet un rapport annuel à S.M. le Roi, mais ce rapport n'est pas public. En plus, seules les administrations concernées peuvent bénéficier, chacune en ce qui la concerne, des remarques et observations de la Cour.

#### Ministères techniques

Au Ministère de l'Équipement et du Transport (MET) et au Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, on trouve un niveau d'analyse et de réflexion qui dénote probablement d'un stade avancé, en matière d'évaluation rétrospective, parmi les ministères techniques.

Il n'existe pas de cellule permanente ou de division d'évaluation rétrospective au Ministère de l'Équipement et du Transport. La conception adoptée consiste à mettre en place de façon ad hoc une cellule ou une unité qui a un mandat précis à réaliser et qui disparaît par la suite. Sur le plan institutionnel, deux démarches ont été arrêtées, selon qu'il s'agisse d'évaluation approfondies ou sommaires. Pour le premier cas, le département a créé un Comité directeur d'évaluation qui regroupe le Secrétaire général et les Directeurs centraux. Ce comité arrête annuellement la liste des projets à évaluer et valide les conclusions des rapports d'évaluation. Concernant l'évaluation sommaire, les directions régionales du Ministère ont la charge de conduire ce type d'évaluation en concertation avec la direction centrale concernée. Durant les dix années de pratique de ce système, 37 études d'évaluation approfondie et 300 évaluations sommaires ont été mises en œuvre<sup>1</sup>.

Au Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, la fonction d'évaluation rétrospective est liée à celle du suivi du développement agricole. Actuellement, le dispositif dédié à cette mission est piloté par une division de suivi-évaluation, au niveau de la Direction de la Programmation et des Affaires Économiques. Sa

<sup>1</sup> GOUNNI Youssef, Guide pour l'évaluation d'impact : cas des projets et programmes d'infrastructure de transports, octobre 2004.

mission consiste à coordonner et à encadrer l'activité évaluative des services<sup>2</sup> relevant des autres directions du département.

Ce département entreprend de temps à autre des évaluations mais la plupart des rapports produits par cette entité sont des documents de suivi des réalisations destinés à alimenter le système d'information du développement agricole.

Au niveau du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique, on relève l'existence de deux Directions dont l'une est chargée de l'évaluation, de l'organisation de la vie scolaire et des formations communes entre les académies et l'autre de l'évaluation du système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique.

En matière d'évaluation, la Direction de l'Evaluation et de la Prospective évalue globalement le système d'enseignement à travers des indicateurs de performance, dont, en particulier la mesure du rendement interne du système.

Concernant le ministère de la santé publique, il n'existe pas de structures spécifiques chargées explicitement de l'évaluation. Cependant, on note que la Direction de la Planification et des Ressources Financières relevant de ce département est chargée notamment :

- d'entreprendre les études et enquêtes sectorielles ou inter-sectorielles en vue d'analyser et d'évaluer la situation sanitaire ;
- de mener des études économiques sur le système de santé en termes d'évaluation et de prévision.

Dans ce cadre, la Direction précitée comporte un service de suivi et d'évaluation des ressources financières au sein de la division de la planification et des études.

### **Quelle perception ont les responsables vis-à-vis de l'évaluation ?**

Les résultats des enquêtes réalisées par le Centre National d'Evaluation des Programmes (CNEP) en décembre 1998 et en décembre 2002<sup>3</sup>, montrent qu'il y a :

- Une perception fort positive des décideurs publics quant au rôle et l'importance de la fonction de l'évaluation dans la mesure où la plupart des administrations estiment que celle-ci constitue un moyen essentiel pour améliorer la gestion et la performance des projets et programmes de développement ;
- Une prise en charge « progressive » de l'évaluation en tant que système moderne de gestion des programmes par les administrations soit sous l'impulsion des bailleurs de fonds, soit de façon autonome. Ainsi, des départements tels que le Plan, l'Equipement et l'Agriculture se sont dotés de structures spécialisées dans la conduite des travaux d'évaluation.

Toutefois, cette perception positive de l'évaluation rétrospective ne semble pas être accompagnée dans la pratique quotidienne d'actions et de mesures de nature à promouvoir la fonction d'évaluation dans le management du développement.

En effet, le système actuel souffre de l'absence de textes réglementaires instituant et organisant l'évaluation rétrospective. En plus, malgré les efforts entrepris par les différents départements ministériels pour la création de structures d'évaluation, celles-ci se caractérisent le plus souvent par des niveaux hiérarchiques relativement faibles et des moyens humains et financiers modestes.

Pour ce qui est des aspects organisationnels de l'évaluation rétrospective, il est à signaler que plus de la moitié des unités enquêtées disposent de structures internes chargées de la conduite de l'évaluation. Ces structures se situent le plus souvent, sur le plan hiérarchique, aux niveaux des services et des divisions. D'autres départements, par contre, recourent à des structures ad-hoc à l'occasion de la conduite des études d'évaluation (cas du Ministère de l'Equipement et du Transport).

Concernant les attributions spécifiques à ces structures, on constate qu'hormis quelques départements dont les structures chargées de l'évaluation ont des attributions claires et bien centrées sur l'activité évaluative, la plupart

<sup>2</sup> Il est à noter que chaque direction centrale est dotée d'un service de suivi-évaluation.

<sup>3</sup> Enquêtes sur le dispositif national en matière d'évaluation rétrospectives, CNEP, Décembre 2002.

réalisent des activités de suivi et de gestion courante.

Quant à l'encadrement de ces structures, on constate qu'elles disposent d'un effectif limité de cadres. Le profil de ces cadres est de type ingénieur ou administrateur avec plus de la moitié n'ayant pas une compétence suffisante en matière d'évaluation; ce qui dénote l'importance des besoins en formation dans le domaine de l'évaluation rétrospective.

Par ailleurs, certaines études d'évaluation sont pilotées conjointement par des organismes internationaux en partenariat avec des structures internes. La Banque Mondiale se distingue par la multiplication de ses interventions en matière d'évaluation soit de façon autonome, soit conjointement avec les administrations concernées.

#### **Difficultés et contraintes**

La promotion et le développement de la fonction d'évaluation dans le secteur public sont limités par un certain nombre de contraintes liées à des aspects d'ordre juridique et organisationnel, ainsi qu'à des facteurs liés à la demande et à l'offre en matière d'évaluation rétrospective.

##### *a) Aspects juridiques et organisationnels de l'évaluation*

L'un des points fondamentaux qui entrave le développement de l'évaluation est incontestablement l'absence d'un cadre juridique clair d'évaluation. En effet, la plupart des intervenants déplorent le manque de textes juridiques imposant la pratique de l'évaluation des actions de développement à l'instar des autres corps de contrôle (Inspection Générale des Finances, Cour des Comptes, etc...). Cela se traduit par le peu d'intérêt des administrations à recourir à l'évaluation, laquelle demeure le plus souvent tributaire de la demande émanant des institutions internationales.

Sur le plan organisationnel et malgré les efforts entrepris par les pouvoirs publics en matière de création de structures administratives chargées de l'évaluation, il y a un manque relatif de mécanismes de liaisons et d'interactions entre les différentes unités ministérielles. Ce manque de coordination se traduit le plus souvent par une hétérogénéité de méthodes et peu de capitalisation des enseignements tirés des expériences vécues.

##### *b) Une demande en évaluation assez modeste*

Les résultats des enquêtes indiquent que les demandes internes à l'administration publique pour entreprendre des études d'évaluation sont encore relativement modestes. En effet, hormis quelques départements, la pratique des études d'évaluation des projets et programmes de développement reste encore de l'apanage des bailleurs de fonds.

Les causes d'une demande aussi faible peuvent être liées notamment à l'absence de textes réglementaires contraignants, de moyens financiers ou encore au manque de profils adéquats pour mener les études évaluatives.

##### *c) Une offre d'expertise en évaluation assez limitée*

En tant qu'élément essentiel pour l'amélioration du management, l'évaluation des projets et programmes est une discipline qui requiert des compétences et des profils multidisciplinaires rompus aux méthodologies et techniques d'évaluation rétrospective. Or, cette discipline est relativement récente dans le secteur public et des efforts restent à entreprendre en matière de formation et d'élaboration de guides méthodologiques standards susceptibles de renforcer l'offre nationale dans ce domaine.

## **PERSPECTIVES POUR LA PROMOTION DE L'ÉVALUATION**

Les réformes de la gestion publique visant la bonne gouvernance qui font porter une attention plus soutenue à la fixation des objectifs et à l'amélioration du suivi des performances, exigent, de nos jours, une évaluation régulière des effets et impacts engendrés par les actions de développement. En outre, la volonté manifeste et la nouvelle vision de planification adoptée par le Haut Commissariat au Plan laissent augurer un avenir meilleur pour la promotion et le développement de la fonction d'évaluation rétrospective au Maroc. Toutefois, des préalables restent à mettre en place pour l'opérationnalisation de l'évaluation.

#### **Préalables pour la mise en place d'un système effectif d'évaluation**

L'institutionnalisation de l'évaluation rétrospective : le développement des travaux d'évaluation reste tributaire de la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel adéquat

qui organise la fonction d'évaluation et précise les mécanismes de liaisons et d'interactions entre les différentes unités opérant dans le domaine.

La mise en place d'une méthodologie harmonisée d'évaluation rétrospective : la promotion de la fonction d'évaluation rétrospective passe également par la nécessité d'élaborer des manuels de procédures et des guides pratiques adaptés aux études d'évaluation : concepts unifiés, diffusion d'outils d'analyse, de méthodologie et d'élaboration de rapports d'évaluation.

Le renforcement des structures d'évaluation par des moyens matériels et humains : les propositions à ce niveau mettent l'accent sur la nécessité de prévoir des lignes budgétaires spécifiques dans la Loi de Finances pour la conduite des travaux d'évaluation, et ce, préalablement à la réalisation des programmes d'investissement. D'un autre côté, il y a lieu de renforcer les structures concernées par des moyens humains appropriés.

Le développement de la formation en matière d'évaluation : l'organisation d'ateliers et de séminaires de formation sur les techniques, les méthodes d'évaluation et les études de cas constitue un « must » pour le développement des capacités nationales en la matière.

#### **Vers l'opérationnalisation du système d'évaluation**

De manière générale, l'évaluation rétrospective peut obéir à une démarche verticale (sectorielle) pour les actions relevant directement des attributions des ministères, ou inversement s'inscrire dans une approche transversale (horizontale) quand elle s'intéresse aux actions présentant un caractère interministériel.

#### **L'évaluation rétrospective sectorielle (verticale) :**

Etant donné la nature spécifique des activités sectorielles, les compétences des services habilités à les administrer (matérielle et territoriale...) et en raison de l'échelle relativement limitée du champ sectoriel, les services concernés devraient assumer l'évaluation des activités dont ils ont la charge. En effet, les départements sectoriels pourraient entreprendre des évaluations internes (auto-évaluation) à l'instar de ce que fait le Ministère de l'Équipement et du Transport. Pour ce faire, l'on

devrait penser à créer des comités directeurs d'évaluation qui auront la charge d'arrêter annuellement les actions à évaluer et les procédures à suivre en matière de pilotage et de conduite des études d'évaluation. Ceci nous semble être la voie indiquée pour la promotion de l'évaluation sectorielle.

#### **L'évaluation rétrospective transversale (horizontale) :**

Par évaluation rétrospective transversale, on sous-entend essentiellement l'évaluation du Plan de développement, des politiques publiques et de thématiques.

#### **a - Evaluation du Plan de développement**

Tout en saluant l'initiative du Haut Commissariat au Plan en la matière<sup>4</sup> qui constitue, à juste titre, une première dans les annales de la planification au Maroc, des questions se rapportant aux préalables d'une évaluation effective du Plan, à la conception qu'on devrait adopter et à la périodicité à retenir sont autant d'éléments qui nécessitent une réflexion approfondie et une décision collégiale. En effet, préalablement à l'adoption d'une conception adéquate pour une évaluation rétrospective appropriée du Plan de développement, il serait souhaitable que la nouvelle conception du prochain Plan prenne en considération les préalables de l'évaluation, c'est-à-dire des objectifs clairement définis en termes de quantité, qualité et temps.

En outre, l'évaluation du Plan passe nécessairement par la mise en œuvre de la fonction de « collaboration », stipulée par le décret fixant les attributions et l'organisation du Département du Plan, qui souffre encore du manque de textes précisant son contenu et les modalités de son application.

#### **Quelle conception devrait-on adopter pour l'évaluation du Plan de développement ?**

S'agit-il d'une évaluation rétrospective au sens strict du terme ? C'est-à-dire procéder à une comparaison entre les objectifs du Plan et les réalisations effectives et mesurer et interpréter les écarts. Cette option est de loin la plus conforme à une démarche évaluative. Cependant, elle peut paraître, pour certains du moins, aller à l'encontre de certains principes de base de la planification au Maroc, à savoir, la souplesse, la flexibilité et le caractère indicatif qui caractérise le plan.

<sup>4</sup> Le Haut Commissariat a élaboré dernièrement le rapport d'évaluation du Plan 2000-2004

S'agit-il d'entreprendre ce que l'on pourrait appeler une «méga-évaluation» qui consiste essentiellement à dégager l'ensemble des effets et impacts des actions entreprises, indépendamment du fait qu'elles soient prévues ou non dans le plan, à identifier les principaux goulets d'étranglement et les dysfonctionnements et à tirer les enseignements susceptibles d'améliorer le processus de gestion du développement.

S'agit-il enfin d'adopter une option sectorielle ou chaque secteur ferait l'objet d'une évaluation à part ? C'est une option possible mais lourde dans sa mise en œuvre et qui nécessite des informations beaucoup plus fines et plus détaillées que les options précédentes.

#### **Quelle périodicité devrait-on retenir ? (concomitante, à mi-parcours ou à l'achèvement de l'exécution du Plan)**

**Concomitante** : entreprise tout au long de l'exécution du Plan, cette pratique relève plutôt d'une analyse continue tant de l'état d'avancement et du contexte que des réalisations faites et des effets engendrés. Cette démarche peut être lourde dans sa mise en œuvre, et s'apparente à une opération de suivi, ce qui peut prêter à confusion avec le suivi annuel du Plan.

**A mi-parcours** : entreprise pendant la mise en œuvre du plan, cette démarche a le privilège d'apprécier la pertinence des objectifs par rapport à un contexte évolutif et les éventuels écarts entre la mise en œuvre effectuée (les réalisations obtenues et les premiers résultats constatés) et les intentions initiales. L'importance que revêt ce type d'évaluation réside dans le fait qu'elle permet de faire des recommandations sur les corrections qui apparaissent nécessaires soit dans la gestion, soit dans les objectifs mêmes. Cette option mérite d'être mise en exergue dans la mesure où elle présente deux avantages majeurs : elle permet l'introduction de mesures correctives pendant la mise en œuvre du Plan et ses conclusions peuvent constituer un input important pour l'évaluation ex-post.

**A l'achèvement du plan** : faite après la réalisation du Plan, elle rend compte de l'ensemble des effets et impacts observés, de leur durabilité ainsi que l'appréciation portée sur l'efficacité, l'efficience et la pertinence des actions de développement. Ce type d'évaluation devrait s'appuyer, en plus des informations complémentaires à collecter, sur les

rapports annuels de suivi du Plan et les résultats de l'évaluation à mi-parcours.

#### **b- Evaluation des politiques publiques et des thématiques**

De par leur nature, les politiques publiques et les programmes horizontaux font intervenir une multitude d'acteurs. L'évaluation rétrospective de ce type d'action pose dès lors deux questions fondamentales :

- Quel cadre institutionnel et organisationnel ? Autrement dit, qui va faire quoi ? Pour qui ? Dans quel but ? Et comment ?
- Quels mécanismes de liaisons et d'interactions et quels moyens ?

L'expérience internationale en la matière semble indiquer que le cadre le plus approprié pour ce type d'évaluation est la création d'une instance indépendante (composée de personnalités reconnues pour leurs compétences) ou interministérielle (généralement la Primature, le Plan, les Finances et le/les département(s) concerné(s)) sous l'autorité d'une instance gouvernementale. Le rôle de cette instance consiste à statuer annuellement sur les politiques publiques et les thèmes qui feraient l'objet d'une évaluation et d'arrêter les objectifs de celle-ci.

Cette instance d'évaluation pourrait être assistée par un secrétariat permanent qui, à la lumière des objectifs de l'évaluation, devrait :

- rédiger les termes de référence de l'évaluation ;
- choisir l'équipe d'évaluation (cadres nationaux assistés si besoin est de consultants externes) ;
- valider les méthodes et les outils d'évaluation ;
- entériner les conclusions et les recommandations de l'évaluation par l'instance d'évaluation ;
- publier et diffuser les résultats de l'évaluation.

Pour conclure, on dira tout simplement qu'au delà des textes réglementaires contraignants, l'évaluation rétrospective est d'abord une culture et un état d'esprit. En effet, dans un monde qui aspire à plus de démocratie, de transparence et à un débat public permanent concernant la gestion de la chose publique, l'évaluation rétrospective finira par s'imposer comme une démarche incontournable dans la gestion de développement, autant s'y mettre aujourd'hui. ■

# L'analyse de la conjoncture

## Pratique et perspectives de développement au Maroc

**L'analyse économique du court terme est de plus en plus pratiquée par les différents organismes de conjoncture dans le monde. Les changements intervenus dans les systèmes économiques, ces dernières années, ont renforcé les besoins en analyse de conjoncture aussi bien au niveau des pays que des organismes régionaux et internationaux. L'ère de la régulation et de la réglementation des différents marchés, par les pouvoirs publics, est révolue. Ces pratiques de régulation administrative ont cédé la place aux libre-jeux des marchés. La privatisation des entreprises publiques a davantage affaibli les capacités d'intervention de l'Etat. Le fonctionnement des marchés selon la loi de l'offre et de la demande s'affirme, de plus en plus, dans les différents systèmes économiques.**

Par Ali EL AKKAoui

Les dispositions de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), régissant les échanges extérieurs viennent renforcer le processus de libéralisation et étendre les principes de la concurrence au sein des marchés nationaux. Les événements, liés aux ouvertures des économies, se sont succédé, ces dernières années, à un rythme tellement rapide, qu'il est difficile aux pays en développement de bien les assimiler et d'en faire, en conséquence, les évaluations qui s'imposent. Il est à retenir, à ce propos, les différents accords d'associations signés et les différentes zones de libre échange créées.

L'économie marocaine se trouve, de ce fait, amplement exposée aux effets de perturbations des marchés du reste du monde. Les incertitudes liées aux prévisions s'amplifient et leur appréciation devient de plus en plus difficile à cerner. Le suivi de l'économie, d'une façon régulière, périodique et continue,

objectif, entre autres, de l'analyse de la conjoncture serait de nature à faciliter l'identification d'éventuelles tendances défavorables, nécessitant des interventions correctives sans tarder.

### L'ANALYSE DE LA CONJONCTURE

L'étude de la conjoncture peut être définie comme étant l'analyse des évolutions du passé récent, l'estimation du présent et la prévision des tendances sur un horizon pouvant s'étendre de trois mois à un an. Il s'agit, en effet, de déterminer la situation présente de l'économie et les inflexions possibles de ces tendances. En d'autres termes, l'objectif essentiel de l'analyse de la conjoncture est de bien apprécier les tendances à l'œuvre, de comprendre les enchaînements de situations actuelles et d'éclairer l'avenir pour que des décisions puissent être prises en temps opportun.

L'analyse de la conjoncture s'effectue en trois étapes : la description, le diagnostic et la prévision. La description essaie de satisfaire l'exigence d'une reproduction fidèle et concrète des mouvements conjoncturels, suivant une synthèse descriptive, simple et maniable, de l'information statistique qui en est la base.

Le diagnostic conjoncturel fait la jonction entre les mouvements du passé récent et ceux anticipés pour le futur immédiat. Il a pour objectif la connaissance de la situation économique du moment et la définition des éléments d'une prévision précise et argumentée des principales variations économiques. De là, l'analyse consiste à soulever les problèmes qui se posent au sein de l'économie et ceux qui risquent de se poser dans un proche avenir.

La prévision conjoncturelle vise l'appréhension des tendances probables à court terme. Les conjoncturistes font usage d'une expérimentation plus systématique des méthodes de



modélisation et d'analyse des séries chronologiques, pour expliciter et formaliser les fluctuations temporelles et permettre, en conséquence, d'asseoir l'établissement des prévisions.

L'expérimentation se manifeste au niveau de la compréhension de l'actualité et du suivi de très près de la situation économique, afin d'en apprécier les tendances en cours de formation et/ou les manifestations de retournement conjoncturel. Une prévision qui ne tiendrait pas compte de cette actualité des événements économiques engendrerait des écarts plus grands par rapport à la réalité.

## L'INFORMATION DE CONJONCTURE

Les conjoncturistes sont confrontés à plusieurs défis majeurs, dont celui de la quantité et de la qualité de l'information statistique. L'analyse de la conjoncture se base sur un maximum d'informations, aussi bien pour l'élaboration du diagnostic que pour l'établissement des prévisions. Ces dernières sont établies sur la base des évolutions récentes, des tendances en cours de formation et, bien entendu, sur des comportements tendanciels des phénomènes à prévoir. La qualité des hypothèses sous tendant les prévisions dépend, dans une large mesure, de l'actualité de l'information mise en œuvre. Pour se faire, il y a lieu de :

- recenser l'information disponible, établie définitivement ou provisoirement, synthétisée ou fragmentaire, quantitative ou qualitative ;
- mettre l'information collectée en cohérence dans un cadre global et homogène par l'usage de bases de données appropriées et harmonisées ;
- procéder à la structuration de l'information par l'emploi de l'outil statistique ;
- proposer un mode de lecture par référence aux théories économiques ;
- assurer la vraisemblance par l'usage de la modélisation macroéconomique. Ce dernier traitement permet, par ailleurs, de dépasser les examens cloisonnés des différentes variables du système, en essayant de saisir les interactions de celles-ci, ainsi que les tendances générales et généralisées qui caractérisent les véritables mouvements conjoncturels du moment.

Les sources d'information, généralement mobilisées par les

conjoncturistes, sont les enquêtes infra-annuelles de type quantitatif, les enquêtes de conjoncture de type qualitatif et les statistiques sous-produites des activités des administrations et des organisations professionnelles.

Les statistiques fournies par les enquêtes de type quantitatif portent, entre autres, sur l'emploi, les prix et les productions sectorielles. Les enquêtes de conjoncture qui sont simples à réaliser, peu coûteuses, s'exécutent rapidement et fournissent des informations adaptées au suivi de la conjoncture, traitent actuellement des activités industrielles, minières, énergétiques et les activités du secteur du bâtiment.

Les statistiques sous-produites peuvent être collectées au niveau des différentes activités économiques et financières. Le coût d'élaboration de ces statistiques se limite, pratiquement, à l'exploitation des documents de travail, déjà établis par les administrations dans l'exercice de leurs activités courantes.

Les données de la comptabilité trimestrielle complètent ce panorama d'informations de conjoncture, en donnant à l'analyste le moyen de compréhension du fonctionnement intégré de l'économie.

L'information de conjoncture est d'un type particulier, elle est :

- infra annuelle, légère et diversifiée ;
- peu coûteuse et actuelle ;
- périssable au vu de l'usage qui en est fait pour la description de la conjoncture.

Il est, par conséquent, utile de procéder à la collecte de ces informations d'une façon régulière, continue et actuelle. Les délais de leurs emplois sont limités dans le temps. Au terme des périodes de références pour lesquelles elles sont élaborées, elles ne sont utiles que pour prolonger les séries temporelles à usage rétrospectif.

## MODELISATION EN ANALYSE DE CONJONCTURE

Le caractère particulier de l'information de conjoncture, tel que décrit ci-dessus, oblige l'analyste à procéder, au préalable, à certains traitements visant à mettre en relief les contenus de celle-ci. Le but de ces premiers traitements est également d'éliminer les informations triviales, ainsi que les informations irrégulières qui, par nature, cachent,

par leurs fluctuations, les tendances profondes de la conjoncture.

La désaisonnalisation des séries chronologiques s'inscrit dans cette optique de préparation des données, en éliminant de la série les variations saisonnières. Une série de données temporelles non désaisonnalisées ne se prête pas toujours à une lecture aisée. Les fluctuations importantes de la saisonnalité dominant généralement l'évolution globale de la chronique et empêchent une identification adéquate des évolutions recherchées par le conjoncturiste. Ce dernier est amené donc à procéder à la décomposition des séries temporelles en distinguant les différentes fluctuations qui définissent son évolution, à savoir: le mouvement saisonnier, la composante cyclique, la tendance et la composante irrégulières.

Le conjoncturiste s'intéresse, entre autres, au cycle économique de court terme. Ce dernier renseigne sur les phases ascendantes et les phases descendantes de l'économie, à travers un calcul d'indicateurs synthétiques de conjoncture. De par sa définition, la représentation du cycle permet de signaler les points de retournement de la conjoncture.

La tendance est extraite de la série par les techniques de décomposition. Le cycle est obtenu par différence entre la série désaisonnalisée et la tendance. Il est à noter que la tendance d'une grandeur est une mesure de son évolution à terme, sa modélisation nécessite, en conséquence, des séries d'observations assez longues.

La pratique de l'analyse cyclique permet également d'approcher le positionnement de la situation économique dans le cycle conjoncturel, de définir des indicateurs composites et d'apprécier les écarts par rapport au niveau tendanciel de la grandeur.

Les séries, ainsi traitées, se prêtent à des modélisations diverses, parmi lesquelles il est à citer la modélisation économétrique, les modèles autorégressifs et les modèles à correction d'erreur.

Le premier type de modèle se base sur les concepts de variables endogènes et de variables exogènes. La formulation des équations se fonde sur la théorie économique et sur l'évolution en moyenne des grandeurs traitées. Les modèles économétriques s'adaptent, en conséquence, beaucoup plus

au traitement des séries de long terme. L'interprétation des résultats, après estimation des paramètres, est plus aisée.

Les modèles autorégressifs mobilisent l'histoire de la série et sont couramment utilisés pour le traitement des données à court terme. Ils appréhendent d'une façon mécanique les fluctuations conjoncturelles des séries chronologiques.

La dernière catégorie de modèles, citée ci-dessus, est conçue pour combiner à la fois les avantages des liaisons économétriques à terme et les relations autorégressives de court terme. L'inconvénient de cette dernière approche est que son application nécessite une masse importante d'informations et des conditions trop restrictives sur la co-intégration des variables étudiées.

## LES ORGANISMES D'ANALYSE DE LA CONJONCTURE

Les besoins, de plus en plus pressants, en analyse de conjoncture ont été à la base de la création d'un nombre important d'organismes de conjoncture à travers le monde, ces dernières années. L'activité d'analyse de la conjoncture est actuellement traitée, au niveau national, par des organismes publics et des institutions privées, et au niveau international par des institutions, notamment régionales, chargées des analyses économiques et financières des pays membres.

Au Maroc, il est à noter ces dernières années, la naissance de nouvelles institutions publiques et privées en charge des activités d'analyse de la conjoncture économique dont les travaux exercés sont de type sectoriel ou global. Plusieurs départements ministériels, ainsi que des organisations professionnelles, procèdent à des collectes d'informations de conjoncture et publient des descriptions de situations économiques d'ensemble ou pour certaines branches d'activités particulières tels l'industrie, l'agriculture, les mines, l'énergie, la pêche et le bâtiment. L'Institut National d'Analyse de la Conjoncture (Inac), relevant du Haut Commissariat au Plan, fait partie de cet ensemble d'unités qui traitent de la conjoncture économique au Maroc.

Les approches d'analyse utilisées diffèrent d'une institution à l'autre. Les différences se situent, entre autres, au niveau du terme adopté, des niveaux d'agrégation traités et du type

d'analyse pratiquée. L'INAC, compte tenu des attributions du Haut Commissariat au Plan, s'est vu confier la mission de la synthèse conjoncturelle qui porte sur la description, le diagnostic et la prévision à court terme.

## LES DIFFICULTES DE L'ANALYSE DE LA CONJONCTURE

L'analyse de la conjoncture s'effectue sur la base d'une information riche et diversifiée. La difficulté de disposer de cette information est accentuée par le fait qu'elle doit être actuelle pour décrire les évolutions récentes, permettre une estimation de la situation présente et prévoir les tendances pour le futur immédiat.

Le système d'informations de conjoncture souffre encore de lenteur dans l'exécution des collectes et l'élaboration des données. Les délais d'exécution dépassent parfois les périodes retenues pour l'analyse de la conjoncture.

Les enquêtes de conjoncture, de type qualitatif, basées généralement sur la technique des sondages d'opinion, sont effectuées par correspondance auprès d'un échantillon d'entreprises. Ces enquêtes, malgré l'importance qu'elles revêtent pour l'analyse de la conjoncture, accusent des retards dans les réponses des chefs d'entreprises ou même parfois des non-réponses. Ces opérations, de nature légère et rapide, sont censées fournir de l'information relative au trimestre passé, appuyée par les appréciations des enquêtés sur les tendances en cours de formation et les anticipations de croissance des chefs d'entreprises pour le trimestre qui suit.

Les enquêtes de conjoncture sont peu coûteuses par rapport à la masse d'informations qu'elles procurent. L'extension de leur champ de couverture aux ménages, aux activités commerciales, touristiques et de services est de nature à permettre un approfondissement significatif de nos connaissances sur le fonctionnement et l'évolution des activités économiques couvertes par l'enquête.

Les statistiques administratives sont également insuffisamment exploitées, malgré la masse importante de données qu'elles peuvent générer périodiquement sur un grand nombre d'activités économiques et financières. Les administrations qui en produisent actuellement, d'une façon régulière et périodique, sont encore peu nombreuses.

La mise à niveau de l'information statistique sous-produite des activités des administrations pourrait être envisagée dans le cadre d'un système national de statistiques. Les producteurs et les utilisateurs pourraient intervenir sur la base de programmes de partenariat, en fixant les besoins et les moyens à mobiliser pour faire du traitement de ces statistiques administratives une opération continue, régulière et généralisée à un maximum d'administrations et d'associations professionnelles.

## LES SPECIFICITES DU TRAVAIL DU CONJONCTURISTE

La périodicité, la régularité et la continuité des travaux de l'analyse de la conjoncture nécessitent la mobilisation d'une équipe de chercheurs dynamiques et compétents. Le conjoncturiste opère dans un contexte contraignant à la fois par la complexité des sujets traités et par les délais, très courts, d'exécution de son travail (généralement un trimestre).

Le conjoncturiste est appelé à appréhender des situations économiques complexes avec peu d'information et en un temps quasiment réel. Il fait appel à la théorie économique, à l'économétrie et à la statistique. La maîtrise des mathématiques, en tant qu'outil d'application des disciplines, mentionnées ci-dessus, est une nécessité pour le conjoncturiste. Le développement des outils d'analyse est une opération qui accompagne en permanence les travaux de production réalisés par le conjoncturiste. Il entretient, en continu, la double fonction de chercheur et de praticien. La stabilité dans le métier et la spécialisation sectorielle ou thématique du chercheur, dans ce domaine, sont indispensables au bon déroulement de son activité.

Ces exigences, si elles ne sont pas traitées convenablement, pourraient constituer un frein au développement, à terme, des activités d'analyse de la conjoncture et réduire les capacités de capitalisation du savoir faire dans ce domaine. D'une part, les activités d'analyse de la conjoncture seraient moins attractives pour les cadres et, d'autre part, les prédispositions à l'effort, en continu, en matière de recherche et de production de la part du conjoncturiste, peuvent s'estomper avec le temps, surtout en l'absence d'un traitement statutaire approprié. ■

# La comptabilité nationale au Maroc

**L**e Royaume du Maroc procède actuellement à la mise en place d'une nouvelle année de base 1998 des comptes nationaux selon le SCN 1993 (système de comptabilité nationale adopté en 1993 par la Commission des statistiques des Nations Unies). Cette dernière norme a apporté de nombreuses modifications de fond par rapport au système de 1968. Ces modifications ont concerné notamment les concepts, les modes de classification, le système de valorisation et la structure comptable qui devient totalement intégrée.

Par Mostapha AFKIR

La mise en application de ce dernier système est rendue possible grâce à la réalisation d'opérations statistiques d'envergure à partir de l'année 1998. Il s'agit en particulier de la réalisation de nouvelles enquêtes à caractère structurel auprès des entreprises, des ménages et de différentes composantes des administrations publiques dont principalement :



- l'enquête sur les niveaux de vie des ménages (1998) ;
- les enquêtes de structure sur la pêche, les industries, le BTP, le commerce et les services marchands non financiers (1998-2000) ;
- l'extension de l'enquête sur l'emploi à l'échelle nationale (1999) ;
- l'enquête sur le secteur informel (1999-2000) ;
- l'enquête sur les investissements des administrations publiques (2000-2001) ;
- l'enquête sur les dépenses des ménages (2000-2001) ;

Les travaux, actuellement en cours de réalisation, constituent

une réforme approfondie de la comptabilité nationale au Maroc. Le but assigné à cette réforme est le développement et la production d'une manière permanente, cohérente et aussi complète que possible des comptes nationaux. Lesquels comptes permettront le suivi de l'économie nationale et des changements structurels et de comportement de ses différents agents économiques, notamment dans les domaines de la production, de la distribution et de l'utilisation des revenus, de l'accumulation et du financement de l'économie.

Cette réforme a comporté plusieurs étapes réalisées préalablement à la confection chiffrée des comptes de base 1998. Ces travaux ont permis, dans une première phase, la réalisation d'une version provisoire des comptes et des tableaux, qui a concerné tous les comptes et les tableaux de synthèse préconisés par le SCN 1993 se rapportant aux opérations économiques. Cette version a été publiée<sup>(1)</sup> vers la fin de 2002 afin de répondre aux besoins urgents des utilisateurs en matière d'analyse des structures de production, ainsi que des études d'impact et de simulation. Pour faire face à la demande pressante des utilisateurs, ces comptes et tableaux ont été compilés au niveau inférieur des nomenclatures de base dans un court délai. Par la suite une matrice de comptabilité sociale a été produite et diffusée au cours de 2003 pour servir aux besoins de modélisation d'équilibre général.

Ces comptes et tableaux ont permis de dégager des résultats concernant :

- les équilibres de biens et services et la structure de production des branches d'activités ;
- la formation du revenu primaire par branche et par secteur et sous-secteur institutionnel (agents économiques) ;
- la distribution secondaire et la redistribution du revenu ainsi que son utilisation par secteur et sous-secteur institutionnel ;
- l'accumulation du capital et son financement par secteur et sous-secteur institutionnel.

<sup>1</sup> - Comptes Nationaux 1998- version provisoire- Année de base 1998 -  
Direction de la Statistique.  
- Le Nouveau Système de Comptabilité Nationale au Maroc  
Direction de la Statistique.

Après diffusion des résultats précédents, les travaux ont été ensuite développés à des niveaux fins des nomenclatures (niveaux intermédiaires et supérieurs) en recourant à l'utilisation complète du logiciel « ERETES » (logiciel d'aide à la confection des comptes nationaux acquis auprès de l'EUROSTAT dans le cadre de la coopération euro-méditerranéenne dans le domaine des statistiques MEDSTAT). Celui-ci a été d'une grande utilité en dépit des difficultés rencontrées suite à la découverte de nombreux bugs. Grâce au contact permanent et direct avec ses producteurs, l'actualisation du logiciel a pu être assurée d'une manière continue.

Les problèmes techniques restés en suspens ont été étudiés et des propositions d'amélioration émises lors du séminaire international des utilisateurs du logiciel qui s'est tenu entre le 20 et le 24 septembre 2004 à Libourne en France.

Ce module, dont la production a été financée par l'EUROSTAT et le Ministère français de la Coopération, permet l'accompagnement des travaux de l'équipe de comptables nationaux. Il propose à la fois des écrans de travail, un système de pilotage des tâches et une aide en ligne, le tout greffé sur une base de données relationnelle. Il est adaptable aux situations locales, qu'il s'agisse des caractéristiques économiques ou des choix retenus pour conduire l'élaboration des comptes.

Il est, en outre, bâti en référence à tous les concepts et définitions du SCN 1993. Il offre donc simultanément un cadre méthodologique pour les travaux d'élaboration des comptes nationaux et un environnement informatique moderne au service d'un travail en équipe. La base de données qu'il peut contenir permet le stockage de toutes les grandeurs économiques prévues par le cadre central du SCN 1993, qu'il s'agisse des branches ou des secteurs institutionnels.

Par ailleurs, il convient de souligner que les statistiques disponibles d'origine administrative conjuguées aux résultats des différentes enquêtes statistiques réalisées (y compris celles réalisées par des Départements autres que le HCP<sup>(1)</sup>) ont servi à la confection des comptes complets de l'année de base 1998. Toutefois, le processus de la réforme actuelle des comptes nationaux rencontre de grandes difficultés d'ordre informationnel. Il s'agit, en particulier, de la faible articulation des services de la comptabilité nationale avec certaines administrations dont les données sont fondamentales, notamment pour la mise en place d'un système statistique d'entreprises adéquat. En effet, le Maroc ne dispose pas

encore d'un répertoire (actualisé en permanence) couvrant l'ensemble des entreprises et des établissements exerçant sur le territoire économique et permettant d'assurer l'exhaustivité et le classement adéquat par activité des unités observées.

Pour pallier cette situation, on a eu recours à l'utilisation des fichiers disponibles qui étaient dispersés et ne correspondaient pas nécessairement à l'exercice de référence des enquêtes réalisées. Une telle approche a rendu la tâche plus compliquée aux comptables nationaux et aux statisticiens d'enquêtes pour la recherche de l'exhaustivité, de la représentativité et de la cohérence des données observées.

La mise en place d'un répertoire est la solution adéquate pour remédier à tous les problèmes de couverture et du suivi dans le temps. Cependant, dans une phase transitoire, le recours provisoire aux fichiers d'origine actualisés est d'une nécessité absolue aussi bien pour la réalisation des enquêtes statistiques que pour les travaux de comptabilité nationale. A ce niveau la coopération de l'administration fiscale est primordiale.

De même, l'exploitation, d'une manière complète et cohérente, des données comptables d'entreprises non financières, fait également défaut au Maroc, alors que ces informations constituent la source privilégiée pour établir les comptes nationaux du secteur des entreprises. L'administration des Impôts qui détient ces données, à travers les déclarations fiscales déposées par les entreprises auprès de ses services régionaux, n'est pas encore en mesure de permettre leur exploitation à des fins purement statistiques malgré l'obligation légale qui incombe aux statisticiens en matière de secret professionnel.

En dépit de ces difficultés, des efforts considérables sont, néanmoins, déployés par le HCP pour constituer une base rigoureuse dans le but de doter, à terme, le pays d'une comptabilité nationale suffisamment développée et d'un répertoire d'entreprises et d'établissements opérationnel.

Dans ce cadre, les comptes détaillés et les tableaux de synthèse qui leur correspondent sont actuellement terminés pour l'exercice 1998 et en cours de finalisation pour 1999. En ce qui concerne l'exercice 2000, les travaux précédant la phase de synthèse sont achevés. Les résultats obtenus à l'issue de cette étape feront l'objet, ultérieurement, de mise en cohérence et de synthèse.

Quant aux travaux relatifs à l'élaboration des comptes du reste

<sup>1</sup> par exemple : - les enquêtes industrielles annuelles réalisées par le Ministre de l'Industrie du Commerce de Mise à niveau

- Les enquêtes agricoles annuelles et le recensement agricole (1996) réalisés par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et des Pêches Maritimes.

des exercices (2001, 2002, 2003 et 2004), l'objectif assigné par le HCP est de les entamer après la fin de la réalisation du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2004. Cependant, il s'avère que pour pouvoir disposer d'une série de comptes selon la nouvelle année de base avant la fin de 2005, les comptes en question seront compilés sur la base des nomenclatures agrégées. Les résultats, selon le niveau détaillé des nomenclatures, seront produits et publiés ultérieurement.

Les comptes et tableaux produits ou en cours de production, concernent :

- les équilibres ressources-emplois par produit de la nomenclature de travail arrêtée (278 produits ou groupes de produits) aux prix courants et en volume;
- les comptes de branches (comptes de production et d'exploitation) selon le niveau de la nomenclature de travail arrêtée (103 branches). Les comptes de production sont établis aux prix courants et en volume et les comptes d'exploitation seulement aux prix courants;
- la séquence complète des comptes des secteurs institutionnels (comptes non financiers et comptes financiers) pour ce qui concerne les opérations économiques ;
- tableau des comptes économiques intégrés (TCEI) : tableau synthétisant tous les comptes des secteurs institutionnels et l'équilibre global des biens et services ;
- tableau central des ressources et des emplois (TRE) : tableau synthétisant les équilibres sur biens et services et les comptes de branches ;
- tableau des opérations financières ;
- matrices de la formation brute du capital fixe fournissant la répartition de la FBCF selon les branches et les produits et selon les secteurs institutionnels et les branches ;
- matrice d'emploi fournissant la répartition de l'emploi par branche et par catégorie d'emploi ;
- TRE évalué aux prix de base (les ressources et les emplois du tableau évalués aux prix de base) ainsi que les matrices fournissant par catégorie de demande, les importations, les marges de transport et de commerce et les impôts sur les produits (dont TVA) répartis selon les branches et les produits ;
- Matrice de comptabilité sociale pour l'année de base 1998.

En parallèle aux travaux précédents, le HCP a contribué à la réalisation de certains travaux de compilation des comptes satellites. Il a, à cet effet, participé comme membre des comités de pilotage à l'orientation technique des travaux et aussi à l'élaboration de certains tableaux répondant aux besoins spécifiques du compte satellite du tourisme (élaboré sous l'égide du Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de

l'Economie Sociale) et du compte de logement (élaboré sous l'égide du Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé du Logement et de l'Urbanisme).

Il a aussi encadré et coordonné les travaux d'une expérience pilote concernant la compilation des comptes intégrés de l'eau au niveau d'un sous-bassin d'Oum Errbia en collaboration avec le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement (MATEE) et les Nations Unies.

Il participe actuellement aux travaux de mise en application du programme de comparaison internationale (PCI) au niveau régional dans une première phase, et à l'échelle internationale dans une seconde phase. Concernant la région africaine, les travaux en cours (1ère phase) sont coordonnés par la Banque Africaine de Développement (BAD) en étroite collaboration avec la Banque Mondiale et la CEA..

En guise de conclusion, il y a lieu de signaler que le maintien de l'élan entrepris par le HCP pour le développement de la comptabilité nationale au Maroc passe, en premier lieu, par la résolution de tous les problèmes liés aux statistiques d'entreprises. A cet effet, plusieurs réunions ont été tenues, depuis le mois de mars 2004, entre le Haut Commissariat au Plan et la Direction Générale des Impôts dans le but de mettre au point une coopération susceptible de promouvoir la production des statistiques d'entreprises sur la base des données disponibles dans cette administration.

Une refonte de la réglementation, actuellement en vigueur, en matière des travaux statistiques et la création d'un nouvel organe opérationnel de coordination s'avèrent aussi de toute évidence impérieuse. De nouveaux textes ont été préparés par le HCP à cet effet et le gouvernement sera sollicité pour en assurer l'adoption et pour une application qui s'avère urgente. Il s'agit du :

- projet de décret relatif à la création du répertoire national des entreprises et de leurs établissements et d'un système national d'identification des entreprises et de leurs établissements ;
- projet de décret relatif à la mise à jour du répertoire national des entreprises et de leurs établissements ;
- projet de loi relatif au système national d'information statistique ;
- projet de décret relatif à la composition et au fonctionnement du conseil national statistique. ■

# Le budget économique

## Instrument de liaison entre le court et le moyen terme

**Au lendemain de son indépendance, le Maroc a opté pour la pratique de la planification indicative pour asseoir son économie sur des bases solides et réaliser un développement économique et social durable et harmonieux. Des plans de développement de durées variées ont été adoptés. Ils conciliaient la programmation rigoureuse des investissements publics et l'octroi d'un cadre incitatif favorable aux initiatives privées.**

**L'Etat était présent dans tous les compartiments de**

Par Abdelhak ALLALAT

Cette situation s'est traduite de par le passé par des déséquilibres financiers internes et externes aigus. Le déficit budgétaire et le déficit des finances extérieures ont dépassé 12% du Produit Intérieur Brut au début de la décennie quatre-vingts. Un programme de stabilisation et des réformes structurelles de libéralisation et de déréglementation ont été mis en œuvre en conséquence.

Ces réformes ont conféré au Maroc de grands acquis en matière d'amélioration des équilibres macro-économiques. Seulement d'importants défis restent à relever, notamment sur le plan économique, social et spatial.

La croissance économique enregistrée durant les deux dernières décennies s'est inscrite dans la ligne du sentier tendanciel modéré, ce qui reste insuffisant pour réduire la pauvreté et baisser significativement le chômage.

Le déficit budgétaire, malgré les récentes améliorations, demeure préoccupant. Les finances publiques recèlent encore des rigidités, laissant peu d'espace pour mener une politique en cohérence avec les stratégies de développement. La masse salariale n'a pas cessé d'augmenter (elle a représenté près de 13% du PIB en 2004 au lieu de 12% en 1999), le programme de privatisation touche à sa fin, le système actuel de soutien à la consommation de quelques produits alimentaires est marqué par certaines limites, et les besoins en matière de services sociaux sont énormes.



**l'économie nationale. Il détenait le capital des entreprises publiques et réglementait les différentes transactions économiques, commerciales et financières.**

**Toutefois, l'économie marocaine, ouverte sur l'extérieur, est particulièrement sensible aux aléas de son environnement international. Elle est également en partie durement affectée par les aléas climatiques.**

Parallèlement, les réformes monétaires et financières n'ont pas encore engendré la dynamique escomptée en matière de financement de l'économie.

L'engagement à accélérer la mise en œuvre de réformes structurelles adéquates ainsi que le développement et l'accompagnement des initiatives privées dans un contexte de stabilité macroéconomique et de soutenabilité budgétaire, est impératif.

Dans ce contexte, la manière de conjuguer les différentes actions de politique économique et sociale pour de meilleures perspectives se pose avec acuité. L'amélioration de la gestion des affaires et des décisions publiques devrait être appuyée par une rénovation des instruments analytiques susceptibles d'évaluer les effets des différentes actions publiques et d'appréhender leur interdépendance avec les tendances structurelles de l'économie marocaine.

Le but étant l'adaptation périodique de la politique économique et sociale tracée à travers une meilleure articulation entre les programmes économiques et sociaux à long et moyen termes et les actions à court terme.

Les programmes pluriannuels des pouvoirs publics constituent en fait des engagements d'intentions même s'ils sont adoptés par les instances législatives. Le contexte économique national et international qui prévalait lors de l'élaboration de ces programmes n'est pas figé.

Des événements surgissent d'un moment à l'autre et viennent le perturber à l'occasion de l'établissement des lois de finances, ce qui appelle une révision des actions programmées en concertation avec les différents acteurs de développement.

Des mécanismes très appropriés en matière d'analyse et de prévision économique deviennent ainsi nécessaires. Le budget économique offre cette caractéristique puisqu'il permet le suivi macroéconomique de la réalisation des programmes pluriannuels en liaison avec la conjoncture économique et financière, l'insertion des options budgétaires de la loi des finances dans la vision stratégique du développement et la traduction des actions de politique économique retenues en perspectives macroéconomiques à court terme. Le budget économique constitue ainsi le cadre adéquat pour la quantification empirique des comportements passés de l'économie, mais également de leur évolution actuelle et future.

## Consistance du Budget Economique

Le budget économique analyse l'évolution conjoncturelle de l'environnement national et international en vue de déceler les tendances et les ruptures qui peuvent surgir à court terme, d'en prendre compte et de présenter les réponses des dynamiques des prix de production, des importations, des exportations et de l'emploi dus à d'éventuels chocs, notamment, externes de prix et de demande.

Il étudie les évolutions économiques nouvelles ou prévisibles qui pourraient affecter les projections initiales sous-tendant les engagements des pouvoirs publics à moyen terme. Il explore ainsi les différents scénarios permettant d'intégrer les nouvelles données du contexte de l'économie marocaine et de corriger à court terme la trajectoire qui émane de la vision stratégique de long terme.

De manière générale, le budget économique se définit comme un ensemble de comptes prévisionnels qui décrivent pour une année donnée les prévisions afférentes aux différents agents économiques.

Il traite des perspectives à court terme de l'ensemble des opérations économiques des agents (production, investissement, consommation, commercialisation, etc.) dont il vise à assurer un équilibre prévisionnel cohérent résultant des multiples interactions entre les variables économiques

C'est en effet par référence à l'étude de la politique économique, et plus précisément des problèmes de régulation conjoncturelle, que la technique des budgets économiques prend tout son sens. Cet outil permet d'étudier les politiques économiques et mettre en exergue les déformations structurelles qui pourraient naître sous les effets des mesures et des réformes mises en œuvre. Il éclaire les décideurs sur leur choix de politiques économiques et sociales et en apprécie les impacts éventuels.

## Typologie du Budget Economique

Le budget économique constitue en fait le cadre macroéconomique sous-tendant le budget annuel de l'Etat. Il se présente généralement sous deux formes:

- Le budget économique exploratoire de l'année à venir (n+1) élaboré pendant la première moitié de l'année en cours (n), soit durant la période mars-juillet. Il établit, sur la base d'hypothèses

concernant les variables exogènes de politique économique, des perspectives économiques exploratoires cohérentes pour l'année suivante. Il convient de préciser, néanmoins, que ce document est établi à politique budgétaire inchangée. Autrement dit, les actions de politiques économiques de la prochaine loi des finances n'y sont pas prises en considération dans l'établissement des perspectives.

Le budget économique exploratoire constitue en fait un cadre de référence pour les pouvoirs publics pour pouvoir identifier les actions et les mesures susceptibles de consolider la croissance économique ou de la soutenir, et d'éviter les goulots d'étranglement émanant de l'évolution conjoncturelle du contexte national et international.

Les résultats du budget économique exploratoire de l'année (n+1) sont soumis à l'appréciation des ministères techniques vers la fin du mois de juin et la version finale du document est disponible au mois de septembre de l'année (n).

Cette version présente les comptes de la nation publiés par la Comptabilité nationale pour l'année (n-1), des estimations des principaux agrégats macroéconomiques pour l'année en cours (n) et des perspectives exploratoires de la croissance économique, des agrégats de la demande finale ainsi que des prix pour l'année (n+1).

- Le budget économique prévisionnel de l'année (n+1) préparé au cours du dernier trimestre de l'année (n), soit durant la période octobre-décembre.

Il tient compte des actions et des mesures retenues dans la loi des Finances relatives à l'année (n+1) et qui est adoptée par le Parlement. Il trace les perspectives économiques pour l'année à venir et établit les prévisions des principaux agrégats macroéconomiques, notamment le produit intérieur brut, les prix, l'investissement, le commerce extérieur, la consommation finale et quelques indicateurs relatifs au financement de l'économie.

C'est en fait une actualisation de la version exploratoire du budget économique sur la base des nouvelles informations économiques de conjoncture, mais qui couvre également certains aspects financiers. Cette actualisation porte sur les indicateurs de l'année qui s'est achevée (n-1), sur les diverses estimations établies initialement pour l'année en cours (n) pour tenir compte des réalisations conjoncturelles de l'économie ainsi que sur les hypothèses sous-tendant les perspectives de l'année (n+1) en y intégrant les actions précisées dans la loi des finances adoptées et les perspectives internationales révisées au mois d'octobre par les institutions internationales spécialisées.

Dans ces deux versions, aussi bien exploratoire que prévisionnelle, le budget économique traite, en première partie, de l'évolution de l'économie nationale de l'année en cours par rapport à l'année précédente, en présentant une analyse de l'environnement économique international.

Dans une deuxième partie, il présente des estimations et des prévisions de l'évolution de l'économie nationale respectivement pour l'année en cours et l'année à venir.

Il traite notamment de la croissance économique, de l'équilibre ressources emplois, du compte épargne investissement et de comptes d'agents, ce qui constitue en fait une projection économique selon l'architecture des comptes nationaux.

Le document du budget économique traite parfois des résultats d'étude de simulation des effets de certaines actions de politique économique ou de chocs dus à des facteurs exogènes nationaux ou internationaux. Il s'agit particulièrement de mesures fiscales et budgétaires et des changements affectant l'évolution des prix des matières premières sur le marché international.

## Instruments analytiques du budget économique

L'établissement des perspectives économiques selon le schéma exploratoire et prévisionnel requiert des modèles économiques appropriés, assurant la cohérence entre les différents agrégats macroéconomiques et entre les différents compartiments de l'économie nationale.

Les services du Haut Commissariat au Plan (HCP) ont procédé à l'établissement d'un ensemble d'outils techniques pour répondre à ce besoin. Dans cette optique, un modèle quasi-comptable de prévision s'appuyant sur les tableaux de synthèses de la comptabilité nationale, soit le tableau ressources-emplois et le tableau économique intégré établis par la comptabilité nationale, est élaboré à cette fin. Il sera renforcé par un autre modèle macroéconomique, en cours d'élaboration avec l'appui de l'INSEE en France, qui permettra d'apporter plus d'explication aux cheminements économiques sous-tendant les perspectives retenues par le budget économique et d'appréhender les changements affectant les comportements des agents économiques.

Parallèlement, des modèles d'équilibre général calculable (EGC) sont élaborés pour mener des études spécifiques d'impact de chocs extérieurs ou de mesures de politique économique retenues par les pouvoirs publics. Une première version de modèles EGC a été élaborée par les services techniques du HCP, sur la base de la matrice de la comptabilité sociale de 1998, relative à l'économie marocaine.

L'architecture et les fondements théoriques des différents modèles, élaborés par la Direction de la Prévision et de la Prospective du Haut Commissariat au Plan, notamment le modèle quasi-comptable et le modèle macroéconomique ainsi qu'un modèle EGC pour l'étude d'impact, feront l'objet d'articles dans les prochains numéros de cette revue.

### Bases de données appropriées

La confection du budget économique nécessite une base de données cohérentes couvrant les aspects économiques, aussi bien

sectoriel que global. Il s'agit des comptes et des tableaux de synthèse de la comptabilité nationale, des données issues des enquêtes statistiques menées par le HCP, notamment sur la consommation, sur l'emploi, sur les prix, des données d'enquêtes sectorielles réalisées par les départements ministériels (agriculture, industrie, etc), des informations sous-produites par les différents départements du secteur public sur les finances publiques, les finances extérieures, les statistiques monétaires, le commerce extérieur, des données relatives à l'analyse de l'évolution de la conjoncture, etc.

Autant de domaines marqués par des améliorations notables en matière de fiabilité, de couverture, d'actualisation et de publication, mais qui demandent une mise en cohérence et une complémentarité en matière de concept et de définition pour un meilleur usage de l'information statistique au profit de l'éclairage de la prise de décision.

### Rédaction du rapport du budget économique et diffusion

	Comptes	Budgets économiques
Juin-Septembre de l'année N: Budget exploratoire (N+1)	(N-3) définitif (N-2) semi définitif (N-1) provisoire	N estimation initiale N+1 exploratoire
Décembre de l'année N: Budget Prévisionnel (N+1)	(N-3) définitif (N-2) semi définitif (N-1) provisoire	N estimation révisée N+1 prévisionnel

### Phases d'élaboration des budgets économiques

#### - collecte de l'information statistique

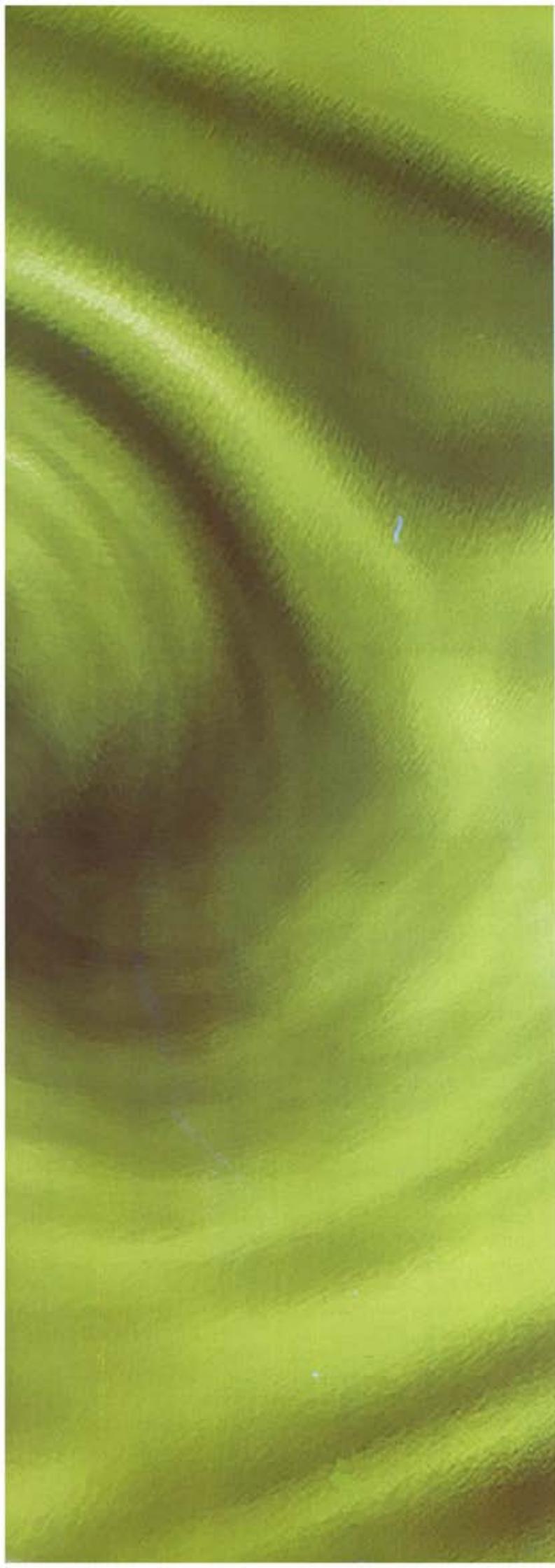
- Conjoncture économique infra-annuelle
- Conjoncture internationale et perspective de la croissance économique mondiale

#### - traitement de l'information

- Mise en cohérence de l'information statistique disponible
- Synthèse des données traduisant la conjoncture et les perspectives de l'économie mondiale
- Construction des hypothèses sur l'évolution des variables économiques exogènes

#### - Etablissement des perspectives de croissance

- Elaboration des perspectives de l'économie marocaine: croissance économique, équilibre ressources-emplois, compte épargne-investissement, prix, emploi, indicateurs financiers internes et externe;
- Analyse des résultats (cohérence et fiabilité);
- Présentation des résultats aux comités techniques:
  - Interne au Haut Commissariat au Plan: regroupant notamment les services de la comptabilité nationale, de l'analyse de la conjoncture et de la prévision économique;
  - Externe: composé du Haut Commissariat au Plan, du Ministère des Finances, de Bank Al Maghrib, et des différents départements de l'Administration économique. ■



## *Dossier*

# Mise à niveau du système national d'information statistique : réalisations et perspectives

*Une information économique et sociale exacte et fiable  
est, en fait, de plus en plus, un patrimoine que toute  
la communauté internationale peut légitimement  
exiger de ses membres.*

Ahmed LAHLIMI ALAMI

# Le sens d'une mission

**L**a Décision Royale de créer le Haut-Commissariat au Plan et les Hautes Directives que Sa Majesté a bien voulu nous donner aussi bien lors de ma nomination qu'à l'occasion des audiences Royales consacrées au recensement général de la population et de l'habitat et auxquelles j'ai eu le privilège d'assister, je les ai perçues, à chaque fois, comme s'inscrivant dans la ligne de la Volonté Royale de promouvoir ce projet de société de progrès, d'ouverture, de tolérance et de transparence dont le Souverain n'a cessé de préciser les contours, le contenu et les perspectives à travers Ses Discours, Ses Hautes Instructions et Ses Initiatives dans tous les domaines.

Par Ahmed LAHLIMI ALAMI

Dès lors, quel sens pouvions-nous donner à notre mission, mes collaborateurs, les experts en charge de la statistique et moi-même, autre que celui de rester attachés, à l'échelle du Plan et de la Statistique, aux seules valeurs compatibles avec ce projet de société, celles de l'exigence et de la rigueur dans l'usage des concepts et des méthodes, de l'expertise et de la performance dans le choix des outils et des techniques, et de la sincérité et de la transparence dans la gestion et la communication. Ce sont là les fondements sur lesquels nous nous sommes attachés à asseoir notre programme d'action 2004 et 2005 en nous attelant à promouvoir les instruments conceptuels et méthodologiques d'une approche renouvelée de la planification basée sur la prospective, la démarche stratégique et l'évaluation, et à renforcer les atouts d'indépendance et de performance du système institutionnel de la production statistique qui relève du Haut-Commissariat au Plan.

C'est dans ce cadre que se sont inscrits les études et les débats que nous avons organisés autour de questions



relatives à la transition démographique, aux approches méthodologiques en matière de prospective et de planification stratégique, à la conception du recensement général de la population et de l'habitat de septembre 2004 et à l'analyse de ses premiers résultats. C'est dans ce cadre également que nous avons réalisé une évaluation des performances du Plan 2000-2004, élaboré un budget économique prévisionnel pour 2005 et un budget économique exploratoire pour 2006, tout en travaillant sur le cadrage macro-économique à moyen terme. C'est encore dans le même cadre que nous avons mené des travaux d'évaluation du bilan du développement humain dans notre pays, des rapports entre emploi et croissance de l'impact de l'agriculture sur les performances de l'économie nationale, de la consommation des ménages et des dimensions et déterminants de la pauvreté et de la vulnérabilité dans notre pays, et que nous préparons une vaste étude sur le Maroc de demain dans le cadre d'une réflexion prospective à laquelle contribueront d'éminents spécialistes et chercheurs nationaux et internationaux.

Tous ces travaux et d'autres donneront lieu à des forums, séminaires et journées d'étude qui seront autant d'occasions de débats et qui, nous l'espérons, fourniront à notre pays les outils pour l'élaboration de plans de développement économique et social à moyen terme lorsque les autorités constitutionnelles compétentes du pays en auront décidé les orientations et les horizons.

A la lumière de ces valeurs qui éclairent notre mission et de cette démarche qui préside à l'élaboration de nos programmes d'études et d'enquêtes, vous comprendrez que notre système institutionnel en charge de la statistique ait bénéficié d'une action prioritaire pour la consolidation et l'amélioration de ses performances. Dès le 18 avril 2004, après une évaluation sans complaisance des forces et faiblesses de ce système et alors que nous nous préparons à réaliser le 5ème recensement général de la population et de l'habitat, je résumais, en ces termes, dans une sorte de feuille de route, les objectifs de cette action : « nous engageons nos experts dans cette œuvre de mise à niveau de notre système d'information statistique. Nous considérons, en effet, que cette nécessaire mise à niveau doit nous permettre



Une vue de la tribune

*d'opérer une actualisation des méthodes d'élaboration de nos indices socio-économiques, de cibler une meilleure prise en compte par la comptabilité nationale de nos réalités économiques et sociales, et de répondre aux besoins concrets de tous les opérateurs nationaux, tout en restant attachés aux normes assurant à nos informations socio-économiques reconnaissance et comparabilité internationales ».*

*C'est sur cette base, que statisticiens, démographes, experts en prévision économique, en conjoncture, en comptabilité nationale ou en prospective et planification ont conçu et réalisent nos engagements pour les années 2004 et 2005.*

*J'espère que les travaux de cette journée feront ressortir les efforts que tous déploient pour la réalisation de ce programme. L'année 2004 nous semble, dans ce domaine, avoir connu des avancées, tant en termes d'affinement des concepts et de maîtrise des méthodes qu'en terme d'amélioration des techniques de collecte et d'exploitation des données aussi bien en matière de recensement général de la population et de l'habitat, d'exploitation des données du recensement économique, d'enquête sur l'emploi et*

*sur les prix qu'en matière de prévision économique, de conjoncture et de comptabilité nationale ou encore de communication et de dissémination de l'information.*

*Ces avancées nous semblent, aujourd'hui, suffisamment identifiées et, pour quelques unes, testées ou mises en œuvre, pour être soumises aux débats des spécialistes et des divers utilisateurs, je dirai des usagers de ce service public, et subir le feu d'une critique et d'une évaluation que nous espérons aussi objectives que compréhensives. Des exposés sur chacune de ces avancées seront faits par les responsables directs de ces domaines et une table ronde conclura ces exposés par un débat dont nous espérons faire notre profit pour améliorer davantage nos performances.*

*Je voudrais, à cet égard, remercier, en premier lieu, Monsieur le Premier Ministre du Gouvernement de Sa Majesté le Roi pour tout l'appui qu'il nous a, jusqu'à présent, apporté en nous fournissant les moyens de nos ambitions qui, nous en sommes convaincus, sont celles de cet homme qui, par-delà les orientations qui président à son action à la tête du gouvernement de notre pays, a toujours montré un attachement avéré aux valeurs qui fondent le*

développement, en toute indépendance, de notre appareil national de la statistique.

Je voudrais également remercier nos invités du FMI, de la Banque Mondiale, de la BAD et notre accompagnateur traditionnel en France l'INSEE, leur dire tout l'intérêt que nous accordons au soutien qu'ils n'ont cessé d'apporter, par leur expertise et leur amitié, à l'amélioration de notre système institutionnel de production de l'information statistique. C'est grâce, en particulier, aux évaluations positives réalisées par les experts du FMI et la confiance qu'accordent à nos statisticiens et à leurs travaux les organismes internationaux et nos partenaires étrangers tels que la Banque Mondiale, la BAD, l'USAID et les organismes de coopération bilatérale que le Maroc est convaincu de son éligibilité à la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD) à laquelle il est l'un des rares pays du Sud à être candidat. Ceci nous rassure sur la fiabilité de notre système institutionnel de production statistique qui constitue un de nos plus grands atouts.

Nous ferons tout pour en être dignes et rester crédités par nos partenaires les plus exigeants.

Bien entendu, nous sommes les principaux producteurs de l'information économique et sociale de notre pays. Nous fournissons aux autorités financières et monétaires du pays et à nos partenaires internationaux et étrangers ainsi qu'au monde de l'économie, de la recherche et de la société civile toute une gamme d'indicateurs économiques et sociaux tels que les taux de croissance, les prévisions et les points de conjoncture économique et sociale du pays, les indicateurs de l'emploi et du chômage, du coût de la vie, de la production industrielle, minière et énergétique, etc. Mais nous ne sommes pas les seuls producteurs des informations dans ces domaines. Nous dépendons, même, comme c'est normal, pour une partie de notre travail statistique d'informations produites par d'autres sources publiques et privées, comme les statistiques du commerce extérieur, les données comptables d'entreprises, les statistiques monétaires et

budgétaires. C'est pour cela que nous avons pensé indispensable et utile de consacrer une partie de cette journée à l'examen et à l'évaluation de cette catégorie d'informations que nous regroupons sous le terme de statistiques sous produites.

Je voudrais remercier les représentants ici présents de ces différentes sources et leur exprimer ma conviction que leur disposition à coordonner notre action commune est un atout majeur pour faire du système national de production de l'information statistique dans son ensemble un système digne d'un pays qui œuvre pour une croissance forte, créatrice d'emploi et de richesses au

profit de l'ensemble de sa population et de ses régions, et qui reste fortement attaché à la démocratisation du savoir et du droit à une information plurielle et impartiale.

L'exigence d'une mise à niveau de toutes les composantes du système national d'information statistique, dans le respect de leur indépendance, est la seule compatible avec un pays qui, sous la

Direction éclairée de son Roi, s'est engagé résolument dans l'édification, dans le cadre d'un Etat de droit, d'une économie ouverte et compétitive.

Dans un tel pays, l'indépendance de la statistique n'est pas uniquement affaire de statut, de structures ou d'organisation, ces aspects relèvent de la décision des autorités compétentes. Elle est aussi et surtout celle du statisticien lui-même, et ne relève que de ses exigences déontologiques. Il ne doit être soumis qu'à l'obligation de respecter les normes de la science comme le juge celles du droit. ■

(Allocation d'ouverture de la journée d'étude sur la « mise à niveau du système national d'information statistique : réalisations et perspectives », tenue à l'INSEA (Rabat), le jeudi 3 mars 2005)



Une vue de l'assistance

# Synthèse des travaux

**D**ans le cadre de son programme d'action visant la promotion des instruments conceptuels et méthodologiques d'une approche renouvelée de la planification du développement basée sur la prospective, la démarche stratégique et l'évaluation, et le renforcement de l'indépendance et de la performance de l'appareil statistique, le Haut Commissariat au Plan (H.C.P) a organisé le 3 Mars 2005, une journée de réflexion sur « la mise à niveau du système national d'information statistique (SNIS) : réalisations et perspectives ».

Par Abderrahmane HAOUACH

Les interventions concernant l'état des lieux de l'information statistique ont toutes relaté les efforts déployés par le Haut Commissariat au Plan en la matière et les avancées enregistrées, tant en termes d'affinement des concepts et de maîtrise des méthodes qu'en terme d'amélioration des techniques de collecte, d'exploitation et de dissémination des données socio-démographiques et économiques.

C'est ainsi que le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2004 s'est distingué par la collecte de nouvelles données relatives aux langues utilisées, aux handicapés, à la moralité et à l'âge de l'habitat, l'utilisation du Système d'Information Géographique (SIG) dans les travaux cartographiques du RGPH 2004 et la Lecture Automatique des Documents (LAD) pour une exploitation exhaustive des questionnaires, ce qui va permettre la réduction dans les délais de publications des données démographiques et socio-économiques.

En matière de niveau de vie des ménages, il y'a lieu de signaler l'élaboration, pour la première fois au Maroc, d'une carte communale de la pauvreté. En outre, les données du RGPH



Les travaux de cette journée, qui ont été marqués par la participation de spécialistes et d'experts en la matière, de parlementaires et de représentants d'institutions internationales (B.M, FMI, BAD et INSEE), de l'Administration, du monde de l'entreprise, de l'université, de la société civile et de la presse, se sont articulés autour de deux axes principaux : le premier a été consacré à l'état des lieux de l'information statistique et le deuxième a été réservé à une table ronde qui a porté sur les actions à entreprendre pour la mise à niveau du système national d'information statistique (SNIS).

2004 couplées avec celles de l'enquête de consommation des ménages 2000/2001 vont permettre l'actualisation de la mesure du seuil de la pauvreté et l'élaboration d'une nouvelle carte communale. Le Haut Commissariat au Plan envisage également dans ce cadre d'entreprendre des études sur les facteurs de la reproduction sociale de la pauvreté, les causes et les déterminants de la pauvreté locale.

Concernant les aspects démographiques, le Haut Commissariat au Plan compte réaliser des études et enquêtes sur des thématiques importantes comme le vieillissement de la population, la question du genre et sa relation avec le processus de prise de décision et les causes et les conséquences de la migration internationale.

En matière d'emploi, les actions envisagées concernent l'augmentation de la taille de l'échantillon, l'utilisation de la méthode assistée par ordinateur et l'adaptation du questionnaire aux besoins des utilisateurs.

Les réformes en cours concernant l'indice du coût de la vie visent sa généralisation à l'ensemble de la population urbaine, l'élargissement du champs de l'enquête pour couvrir les 16 régions (au lieu de 10 actuellement), l'actualisation du panier et des coefficients de pondération et l'adoption de la nouvelle nomenclature des Nations Unies.

En matière de statistiques économiques, la réalisation du

premier Recensement Economique (RE) au Maroc constitue un premier jalon dans les efforts entrepris par le Haut Commissariat au Plan pour la mise à niveau du système national d'information statistique. En effet, le Recensement Economique qui constitue un ratissage exhaustif des établissements économiques et associatifs va permettre la constitution d'une base de sondage pour les études et enquêtes à venir et l'élaboration d'un répertoire national des entreprises et des établissements associatifs.

Pour ce qui est de la comptabilité nationale, les efforts entrepris visent la mise à niveau du système actuel sur la base des normes des Nations Unies de 1993. Les principales modifications ont porté sur l'adoption d'une nouvelle année de base (1998), la révision des nomenclatures et de la structure des comptes et l'harmonisation avec d'autres systèmes.

Concernant la conjoncture et les prévisions économiques, le Haut Commissariat au Plan produit régulièrement une note et un point de conjoncture et deux budgets économiques : l'un prévisionnel et l'autre exploratoire. Au niveau des instruments analytiques, plusieurs modèles économiques ont été réalisés, ou sont en cours d'élaboration. Un modèle quasi-comptable et un modèle d'équilibre général calculable ont été confectionnés pour mener notamment des études de simulation et d'impact des politiques économiques. Par ailleurs, un modèle macro-économique est en cours d'élaboration pour renforcer les travaux de prévision et de simulation.

Les travaux de la table ronde, objet du deuxième axe de la journée, consacrés aux actions à entreprendre pour la mise à niveau du SNIS, se sont distingués par la participation des experts des institutions internationales en vue de tirer profit de leur savoir et expérience en la matière.

Prenant la parole, le président de la séance a mis en exergue l'actualité que revêt le choix du sujet de la journée. Comment mettre à niveau le SNIS ? Comment renforcer nos capacités en la matière ? Comment améliorer la coordination et l'harmonisation des concepts statistiques ? Comment rendre le SNIS au service de la décision publique ? Et enfin comment rendre le SNIS davantage transparent et un élément de dialogue autour de concepts, méthodes et agrégats communément définis et acceptés. Ce sont là autant de questions qui nous préoccupent et qui feront l'objet de notre débat, a-t-il affirmé.

Des systèmes statistiques efficaces, objet de l'intervention du

représentant de la Banque Mondiale, a mis l'accent sur le fait que les exigences de la mondialisation, l'émergence de la société civile et la nécessité d'asseoir le processus de décision sur des bases solides constituent les nouveaux défis pour les systèmes d'information statistique.

Il a en outre indiqué que les facteurs d'excellence d'un système statistique performant résident dans des dispositions institutionnelles et juridiques solides, l'indépendance et l'objectivité des données, l'élaboration d'approches pour évaluer les priorités du gouvernement et celles des autres utilisateurs, les mécanismes de coordination et une large diffusion et communication. Par ailleurs, l'intervenant a souligné que l'efficacité dans la satisfaction des besoins des utilisateurs, la faculté d'adaptation aux changements, la crédibilité des résultats et leur objectivité sont autant d'indicateurs de réussite d'un système d'information statistique.

De son côté, la représentante du Fonds Monétaire International (FMI) a axé son intervention sur l'approche de la qualité des données qui repose sur deux principes de base : le Cadre d'Evaluation de la Qualité des Données (C.E.Q.D) et la Norme Spéciale de Diffusion des Données (N.S.D.D). A travers le CEQD, le F.M.I. cherche à mettre en place un cadre d'évaluation des données dont l'objectif est de développer une structure et un vocabulaire commun et de servir de guides pour les services du F.M.I et des pays. Le C.E.Q.D. repose sur cinq dimensions principales : l'assurance d'intégrité de l'information, la rigueur méthodologique, l'exactitude et la fiabilité et enfin l'utilité et l'accessibilité des données. La N.S.D.D, quant à elle, constitue une démarche indirecte pour assurer la qualité et l'exactitude des données et la diffusion d'informations pertinentes. La N.S.D.D porte sur des catégories d'informations relatives à quatre secteurs : le secteur réel, les finances publiques, le secteur financier et le secteur extérieur auxquels s'ajoutent les données démographiques. Il est à signaler, dans ce cadre, que le Maroc est parmi les rares pays du sud à avoir postulé pour adhérer à la N.S.D.D. Il est à noter également dans ce cadre qu'une mission N.S.D.D est prévue à Rabat au cours du Mois d'Avril 2005.

La comptabilité nationale : cadre statistique de référence pour la bonne gouvernance, objet de l'intervention du représentant de la Banque Africaine du Développement (B.A.D), a été centré sur l'utilisation des comptes nationaux dans la délimitation des responsabilités, la réédition des comptes (accountability) concernant les activités des différents acteurs de la gouvernance et l'élaboration des stratégies de développement

nécessaires pour une bonne gouvernance. L'intervenant a affirmé que « du point de vue de la Banque, le Maroc fait partie des pays africains qui ont bien réussi les premières phases de la mise en œuvre du S.C.N. 1993 ».

A son tour, le représentant de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) a articulé son intervention sur la composition du système statistique français et les mécanismes de coordination mis en place. Dans ce cadre, il a souligné que le système français se compose, en plus de l'INSEE, de la Banque de France et de la Direction de la Prévision, de 19 services statistiques ministériels. Pour ce qui est de la coordination, responsabilité qui incombe à l'INSEE, elle est assurée par 5 éléments essentiels à savoir :

1. la coordination par les hommes : elle se manifeste par des cadres formés dans les mêmes écoles, un langage commun, une forte mobilité et des rencontres fréquentes entre les responsables des statistiques;
2. les outils de coordination : ceci passe essentiellement par le courrier des statisticiens, le répertoire des entreprises et la diffusion des données selon des calendriers prévus à l'avance ;
3. la coordination par les programmes : des programmes quinquennaux sont arrêtés par le Conseil National d'Information Statistique (CNIS) en concertation avec l'ensemble des producteurs et utilisateurs de l'information ;
4. le cadre juridique : la loi créant l'INSEE lui assigne l'attribution de la coordination, en plus d'une autre loi sur l'obligation de réponse, la coordination et le secret statistique ;
5. Enfin, la coordination par des concepts et une nomenclature harmonisée.

Le représentant de l'INSEE a souligné enfin que même si ce dernier est sous la tutelle du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, il a gagné, au fil du temps, son indépendance, non par la force de la loi, mais seulement par la reconnaissance de l'ensemble des acteurs quant à la qualité et la fiabilité de l'information produite par l'INSEE.

Les travaux de cette journée de réflexion ont été marqués par un débat fructueux qui a porté sur les points essentiels suivants :

- la mise à niveau globale du SNIS nécessite l'adhésion de

l'ensemble des acteurs (utilisateurs et producteurs de l'information) et l'amélioration de la qualité et la fiabilité des informations sous-produites ;

- la normalisation et l'harmonisation des concepts sont deux facteurs essentiels pour une vraie mise à niveau ;
- la nécessité de disposer d'une information plus fine et orientée vers les besoins des utilisateurs, particulièrement les entreprises ;
- le manque d'informations économiques au niveau régional ;
- la nécessité de disposer d'échéances pré-établies en matière de publications des données ;
- l'activation des textes réglementaires instituant les organes de coordination de l'information statistique comme le CNIS ;
- l'insuffisance des informations relatives au secteur associatif et sa contribution dans l'économie nationale ;
- la mise à niveau du SNIS devrait passer par une évaluation globale du système actuel en vue de dégager les forces, les faiblesses et les perspectives d'avenir pour rendre le système plus adapté aux nouvelles réalités socio-économiques ;
- le renforcement des pratiques statistiques favorisant la transparence, l'accessibilité et la qualité de l'information en vue d'une adhésion complète à la N.S.D.D.

Prenant la parole, le Haut Commissaire au Plan a tenu à préciser que certes le HCP est au service de l'Etat, mais il est également au service des autres utilisateurs, tant privé qu'associatif. Il a précisé également que dans le cadre de sa politique d'ouverture sur son environnement, le HCP a organisé une série de rencontres avec la presse, les syndicats et la société civile pour leur expliquer les concepts utilisés et les méthodes de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données statistiques. Le Haut Commissaire a affirmé par ailleurs que son département, dans le cadre de la mise à niveau de l'appareil statistique, ne ménagera aucun effort pour une large diffusion et une plus grande accessibilité des données. Il exhorte les autres départements responsables des informations financières et monétaires d'en faire autant pour une adhésion complète du Maroc à la Norme Spéciale de Diffusion des Données. ■

# Enquête nationale sur l'emploi

## aspects méthodologiques

**L**e Haut Commissariat au Plan (D.S.) a mis en place en 1983 un dispositif national d'enquêtes auprès des ménages dont l'objectif est d'obtenir un flux de données nécessaires pour la compréhension de l'évolution sociale et économique du pays.

Ce programme a permis de mener aisément des enquêtes sur des thèmes pertinents et diversifiés, tels que la consommation, les dépenses, l'emploi, la fécondité, la mortalité, la migration, le niveau de vie ...

Les principales opérations statistiques de base réalisées au cours de ces dernières années sont les suivantes :

- Enquête sur la famille (1995) ;
- Enquête sur le budget-temps des femmes 1996/97 ;
- Enquête sur les niveaux de vie 1998/99 ;
- Enquête sur le secteur informel 1999/2000 ;

Par Mohammed ABZAHD<sup>1</sup>

Les enquêtes par sondage représentent l'un des moyens les plus utilisés, dans de nombreux pays, pour avoir des informations fiables sur l'activité, l'emploi et le chômage. Le choix des enquêtes par sondage est justifié par le fait que celles-ci exigent des moyens limités et permettent, de par la mobilisation d'un personnel qualifié, de mieux cerner les divers aspects de l'emploi et du chômage.

Ainsi, pour disposer d'un diagnostic de la situation et de l'évolution de l'emploi et du chômage, le Haut Commissariat au Plan Direction de la Statistique a mis en place, en 1976, un



- Enquête sur la consommation et les dépenses des ménages 2000/2001 ;
- Enquête annuelle sur l'emploi.

Par son caractère permanent et sa périodicité annuelle, l'enquête sur l'emploi est d'un très grand intérêt pour la mesure d'indicateurs, particulièrement sensibles, concernant le suivi dans le temps de la situation de l'emploi et du chômage. Cette enquête a permis, entre autres, le développement des capacités nationales en matière de conception, de réalisation et d'exploitation des enquêtes par sondage auprès des ménages.

Le présent article a pour objet de décrire les principaux aspects méthodologiques de l'enquête emploi qui constitue l'axe central du système statistique en matière d'informations sur l'activité, l'emploi et le chômage.

dispositif d'enquêtes annuelles sur l'emploi. Depuis lors, la méthodologie de ces enquêtes n'a cessé d'être améliorée à l'occasion de la réalisation des recensements de la population et de l'habitat (1982 et 1994).

### Première série d'enquêtes annuelles 1976/1982

Ces enquêtes avaient principalement pour objectif de saisir le volume et les structures des différentes composantes de la population active et ce, selon leurs caractéristiques démographiques et socio-économiques. Le champ de l'enquête concernait exclusivement le milieu urbain. Un échantillon de près de 16 000 ménages était observé durant la période allant du début avril à fin juin de chaque année.

### Deuxième série d'enquêtes annuelles 1984/1993

Après la réalisation du Recensement général de la population

<sup>1</sup> L'auteur remercie F. El Bouayadi, B. Bouziani, N. Lotfi et M. Amraoui Alaoui pour leurs observations sur cet article.

et de l'habitat de 1982, la méthodologie de l'enquête sur l'emploi a été renouvelée. Une nouvelle série d'enquêtes urbaines annuelles a été mise en place à partir du mois d'avril 1984.

Les travaux de collecte des informations s'étaient ainsi sur toute l'année de façon à tenir compte des fluctuations saisonnières qui affectent l'emploi. D'un autre côté, le plan d'échantillonnage de l'enquête emploi s'est inscrit dans le cadre de l'échantillon-maître mis en œuvre en 1983 et dont l'objectif était de constituer une sous-base de sondage fiable pour les enquêtes auprès des ménages. La taille de l'échantillon a également été augmentée.

Un échantillon de près de 32 000 ménages était observé chaque année. Le choix d'une taille aussi importante a été dicté par le souci de mettre à la disposition des utilisateurs des résultats à un niveau décentralisé (régions et provinces importantes) d'une part et d'autre part, de permettre d'estimer les caractéristiques rares avec une marge d'erreur acceptable. Pour compléter les informations statistiques sur l'emploi en milieu urbain, une enquête rurale a été menée, durant la période allant du début juillet 1986 à la fin juin 1987, auprès d'un échantillon de près de 16 000 ménages.

### Troisième série d'enquêtes annuelles : 1995/2005

Après la mise à jour de l'échantillon de l'enquête, les travaux de collecte des données sur le terrain ont été lancés en octobre 1995. Trois passages ont été réalisés en milieu urbain : 1996, 1997 et 1998. Le milieu rural a également été touché durant la période allant d'octobre 1995 à juin 1996. Les principales rénovations introduites au niveau de cette série d'enquêtes sont les suivantes :

- Vu la taille de l'échantillon et l'étalement de la collecte sur l'ensemble des mois et des semaines de l'année, les indicateurs de base sur l'activité, l'emploi et le chômage sont trimestriellement publiés.
- En 1999, le champ de l'enquête a été étendu au milieu rural. Un échantillon de près de 48 000 ménages (dont 16 000 ménages ruraux) est ainsi enquêté chaque année. Pour éviter la lassitude éventuelle des ménages enquêtés, la moitié de l'échantillon est renouvelée chaque année.
- Le chiffrement des questions et l'apurement des fichiers (contrôles de validité et de cohérence) sont complètement décentralisés.
- L'exploitation des données se base sur un schéma en deux

phases. La première, et dont les délais sont très courts, est relative aux résultats trimestriels de base sur l'activité, l'emploi et le chômage<sup>2</sup>. La seconde concerne les données annuelles relatives aux différents thèmes abordés par l'enquête.

## Objectifs

Le but principal de l'enquête sur l'emploi est de fournir des informations statistiques nécessaires pour l'analyse et le suivi de l'activité, de l'emploi et du chômage.

Pour ce faire, les objectifs essentiels fixés pour cette enquête sont les suivants :

- Détermination du niveau et des caractéristiques démographiques et culturelles de la population active et de ses principales composantes (emploi et chômage) ;
- Connaissance des structures socio-professionnelles de l'activité et de l'emploi (profession, statut professionnel, secteur d'emploi, branche d'activité économique, ...) ;
- Etude des principales caractéristiques du chômage et du sous-emploi.

Par ailleurs, l'enquête sur l'emploi sert également de support pour recueillir les données de base permettant :

- de saisir les caractéristiques démographiques de base de la population marocaine ;
- de suivre l'accès de la population aux services sociaux de base (eau, électricité, logement et éducation).

### Thèmes abordés :

Pour répondre aux principaux objectifs fixés, le questionnaire de l'enquête aborde les thèmes prioritaires suivants :

- Conditions d'habitation et accès aux services sociaux de base (statut d'occupation du logement, nombre de pièces dans le logement, mode d'approvisionnement en eau potable, mode d'évacuation des eaux usées, mode d'éclairage et existence des principaux équipements en biens durables) ;
- Détermination des membres du ménage et de leurs principales caractéristiques (lien de parenté avec le chef de ménage, sexe, âge, état matrimonial, lieu de naissance, durée de résidence en milieu urbain pour les personnes nées en milieu rural, type d'activité<sup>3</sup>) ;

<sup>2</sup> Sur la base d'un échantillon trimestriel de 12 000 ménages

<sup>3</sup> Le type d'activité est déterminé à l'aide d'une batterie de questions pré-établies en vue d'éviter le biais "enquêteur et enquêté".

- Principales caractéristiques culturelles pour les personnes âgées de 3 ans et plus (situation vis à vis de la scolarisation pour les personnes âgées de 3 à 44 ans, niveau scolaire, diplôme et alphabétisation) ;

- Caractéristiques de la population active en chômage (type de chômage, durée de chômage, causes de chômage, inscription dans un établissement d'intermédiation pour l'emploi, moyen de recherche, secteur de recherche, situation recherchée, lieu du travail recherché, salaire de réservation) ;

- Caractéristiques professionnelles relatives aux activités principales des actifs : profession, branche d'activité, situation dans la profession, régularité dans le travail, secteur d'emploi, ancienneté dans l'emploi, durée hebdomadaire effective de travail, taille de l'établissement, tenue d'une comptabilité, affiliation à la CNSS, existence d'un contrat de travail ;

- Entrée dans le marché de l'emploi : âge d'accès au marché de l'emploi, informations sur les entrées récentes dans le marché de l'emploi (date, durée de recherche du premier emploi, situation dans le premier emploi, moyen utilisé pour accéder au premier emploi) ;

- Attitude envers l'emploi actuel : désir de changer l'emploi actuel ; si oui, cause et dispositions prises pour le changer ;

- Caractéristiques professionnelles relatives aux activités secondaires (presque les mêmes que celles concernant l'activité principale) ;

- Etude du sous-emploi des personnes actives occupées : les questions introduites dans ce module sont presque toutes des questions intermédiaires visant la mesure du sous-emploi. Il s'agit essentiellement de la durée hebdomadaire effective et habituelle de travail, de la recherche ou non d'un travail offrant davantage d'heures de travail ;

- Etude des salaires : les questions introduites dans ce module visent à bien estimer le salaire.

## Cadre conceptuel

Les définitions de l'emploi et du chômage retenues dans le cadre de cette opération, tout en tenant compte de la réalité socio-économique du pays, s'inspirent largement des recommandations internationales du Bureau International du Travail (BIT). Ce qui constitue un facteur de clarté et d'objectivité et assure la cohérence des données recueillies.

Délimiter les frontières entre les différentes situations du marché du travail n'est pas une tâche aisée. Ces situations sont parfois intermédiaires et floues. Face à cela, le BIT a élaboré des normes qui assurent la comparaison des statistiques de l'emploi et du chômage, dans le temps et dans l'espace. Ces normes répartissent la population en trois catégories : les personnes ayant un emploi, les chômeurs et les inactifs.

**Population active** : elle est constituée de toutes les personnes des deux sexes qui constituent la main d'œuvre disponible pour la production de biens et services au sens des comptes nationaux ; elle comprend, d'une part, les personnes pourvues d'un emploi ou actives occupées, et d'autre part, les personnes actives en chômage.

## Définition de l'actif occupé

Le concept d'emploi utilisé par les enquêtes sur la population active se base sur l'exercice durant la période de référence d'un travail productif au sens de la comptabilité nationale quelle que soit sa durée et quel que soit le revenu qu'il procure. Les personnes qui disposent d'un emploi, mais ne l'ont pas exercé durant la période de référence suite à un congé, à un conflit temporaire de travail, à une maladie de courte durée ou suite à n'importe quel empêchement passager ne dépendant pas de leur volonté font aussi partie de la population active occupée.

La femme exerce, en général, une multitude de tâches, qu'elle confond parfois avec ses travaux domestiques. Pour saisir ses activités professionnelles éventuelles, il est demandé à la femme qui se déclare spontanément comme inactive, de décrire en détail son emploi du temps. Moyennant une nomenclature des activités à caractère économique, elle est classée active occupée ou inactive.

Il s'agit donc d'un concept large qui englobe tous les types d'emplois, y compris le travail occasionnel, le travail à temps partiel et toutes les formes d'emplois irréguliers.

La différence entre l'effectif des populations actives occupées entre deux dates fixées permet de dégager la création nette d'emplois directs et indirects par l'ensemble des secteurs institutionnels de l'économie nationale. Il s'agit de l'emploi créé selon tous les statuts professionnels : emploi salarié, emploi indépendant, emploi familial non rémunéré, emploi à domicile,...

## Définition du chômage

La population active en chômage, est constituée des personnes âgées de 15 ans et plus, qui n'ont pas une activité

professionnelle et qui recherchent activement ou passivement un emploi (c'est le cas, par exemple, des personnes qui ne cherchent pas activement un emploi à cause d'une promesse d'embauche). Le concept du chômage est ainsi fondé sur un critère à trois conditions. Ne sont chômeurs, que les personnes qui, au moment de l'enquête, sont à la fois :

- sans travail ;
- à la recherche d'un travail, c'est-à-dire qui ont pris des dispositions appropriées ;
- disponibles pour travailler.

La notion de recherche d'un emploi est utilisée au sens large. Ainsi, les enquêtés qui avancent une raison de "non recherche" qui est indépendante de leur volonté, sont considérés comme chômeurs (personnes découragées par la recherche active). C'est le cas des personnes qui :

- croient que le travail est non disponible dans leur localité de résidence ;
- déclarent ne pas avoir le niveau de formation, de qualification ou d'expérience nécessaire, pour accéder à un emploi ;
- sont trop jeunes ou trop âgées pour être embauchées par les employeurs ;
- ont un handicap personnel les empêchant de trouver un emploi ;
- ont une promesse d'embauche ;
- attendent une réponse de l'employeur.

Par ailleurs, il est reconnu que, la mesure du chômage ne suffit pas pour appréhender la sous utilisation de la main-d'oeuvre. Devant le manque d'un système de soutien aux chômeurs, de nombreuses personnes qui se trouvent sans travail ne peuvent se permettre de demeurer dans cette situation et doivent se livrer à un travail pour survivre, même si celui-ci ne les occupe pas à plein temps ou ne leur fournit pas un revenu leur permettant d'avoir un niveau de vie décent. Ces personnes se trouvent plutôt en situation de sous-emploi.

## Concept de sous-emploi

La population active occupée en état de sous-emploi est constitué des deux catégories suivantes :

- sous-emploi lié à la durée du travail ;
- autres formes d'emplois inadéquats.

**Population active occupée en état de sous-emploi lié à la durée du travail :** Elle est constituée des actifs occupés âgés de 15 ans et plus disposés à faire des heures complémentaires, disponibles pour le faire et ayant travaillé au cours de la semaine de référence pendant moins de 48 heures. Ne sont pas considérés sous-employés, les actifs occupés ayant travaillé

moins que le seuil fixé pour les motifs suivants :

- arrêt de travail à cause d'une autorisation, d'un congé ou d'une fête ;
- arrêt de travail dû à une maladie ;
- état de santé de l'individu ne lui permet pas de travailler davantage ;
- incapable de travailler plus à cause de l'âge ;
- étude ou formation ;
- personne ne désirant pas travailler davantage.

**Autres formes d'emplois inadéquats :** Les actifs occupés âgés de 15 ans et plus ayant travaillé plus que le seuil fixé ci-dessus et qui déclarent être à la recherche d'un autre emploi ou qui sont disposés à changer d'emploi pour l'une des deux raisons suivantes :

- inadéquation de leur emploi actuel avec leur formation ou leur qualification ;
- insuffisance du revenu procuré par leur travail actuel.

Cette deuxième catégorie permet d'approcher, d'une manière approximative, deux des principales formes d'emplois inadéquats.

## Population inactive

Est considérée comme inactive toute personne qui n'est ni active occupée, ni en chômage. Les personnes inactives sont classées selon la cause de leur inactivité ("type d'inactivité"). Les catégories suivantes sont distinguées :

- **Jeune enfant :** toute personne âgée de moins de 15 ans n'exerçant pas un travail et ne fréquentant pas un établissement d'enseignement ou de formation ;
- **Ecolier ou étudiant :** toute personne dont la principale préoccupation est la fréquentation d'un établissement d'enseignement ou de formation ;
- **Femme au foyer :** toute personne de sexe féminin âgée de 10 ans et plus dont l'occupation consiste à exercer des travaux ménagers pour le compte de son ménage ;
- **Rentier :** toute personne dont la principale source de revenu est une retraite dispensée par l'Etat, le secteur privé ou une institution quelconque ;
- **Infirmes ou malades :** toute personne ne travaillant pas et ne cherchant pas à travailler à cause d'une maladie chronique ou d'une infirmité mentale ou physique ;
- **Vieillard :** tout individu âgé de 60 ans et plus dont la vieillesse est la principale cause de son inactivité et qui ne peut être classé ni comme rentier, ni comme retraité ;
- **Autre inactif :** toute personne âgée de 15 ans et plus dont le type d'inactivité ne coïncide pas avec les modalités sus-citées.

## Méthodologie

### Champ de l'enquête :

*Territoire couvert* : Le territoire national tel qu'il a été défini dans le cadre du Recensement général de la population et de l'habitat de 1994 ;

*Personnes couvertes* : L'ensemble des personnes résidentes sur le territoire national, c'est-à-dire les personnes qui se trouvent dans leur résidence principale au moment de l'enquête ou qui en sont temporairement absentes pour une durée inférieure à six mois ;

Sont exclus du champ de l'enquête, les personnes qui résident dans des ménages collectifs (casernes militaires, maisons de bienfaisance, maisons d'arrêt, etc...) et les non-résidents.

### Echantillonnage :

Le plan d'échantillonnage s'inscrit dans le cadre de l'"échantillon-maître" actualisé, suite à la réalisation du Recensement général de la population et de l'habitat de 1994. Les principaux traits du plan d'échantillonnage de l'enquête se résument comme suit :

#### *Echantillon-maître :*

Il se définit généralement comme une réserve d'unités de sondage que l'on constitue pour une période donnée et pour mener un programme d'enquêtes établi. C'est, en quelque sorte, une base réduite de sondage, représentative de la base de sondage initiale.

L'expression "échantillon-maître" désigne un ensemble de zones géographiques ou "unités primaires" (U.P.) au sein desquelles on choisit, éventuellement, des échantillons pour effectuer les diverses enquêtes auprès des ménages.

L'élaboration d'un échantillon-maître sur des bases aréolaires suppose le découpage du territoire national en zones géographiques indépendantes et exhaustives. Celles-ci devraient avoir les caractéristiques suivantes :

- Etre définies sans aucune ambiguïté et pourvues de limites claires afin de les identifier aisément sur le terrain ;
- Avoir des informations statistiques pour pouvoir dégager la probabilité de leur sélection et pour les stratifier ;
- Avoir une taille suffisamment grande pour assurer une certaine hétérogénéité en ce qui concerne les caractéristiques à observer dans le cadre du programme d'enquêtes ; normalement, quand la taille d'une zone augmente, l'homogénéité des variables statistiques à y observer diminue ;

- Avoir une taille suffisante pour pouvoir mener les diverses enquêtes du programme sur des échantillons différents en vue d'éviter la lassitude des ménages à enquêter.

Pour cela, la méthodologie adoptée a consisté à prendre pour unité primaire (U.P.) un ensemble de 2 à 3 districts de recensement (D.R) contigus. Autrement dit, une unité primaire se définit donc comme étant une aire géographique ayant une taille moyenne de 300 ménages et caractérisée par des limites claires permettant sa localisation, sans aucune ambiguïté, sur le terrain. Ainsi, les D.R. ont permis de constituer une base de sondage composée de 14 948 unités primaires (8 533 urbaines et 6 415 rurales).

Partant de cette base de sondage, un échantillon initial de 1 500 unités primaires (852 en milieu urbain et 648 en milieu rural) a été tiré selon les principes d'un tirage aléatoire à probabilités inégales et avec remise. Suite au nouveau découpage régional et pour donner une dimension régionale aux résultats des différentes enquêtes sur les ménages, la taille de l'échantillon a été augmentée pour être fixée à 1 575 unités primaires (911 en milieu urbain et 664 en milieu rural).

### Stratification :

L'un des principaux objectifs de la cartographie statistique est de fournir une base de sondage aréolaire permettant de satisfaire les besoins d'échantillonnage des différentes enquêtes inter-censitaires auprès de la population et/ou des ménages.

La stratification des unités aréolaires de cette base de sondage est d'autant plus souhaitable qu'elle permet aux différents utilisateurs de confectionner des plans de sondage qui répondent d'une façon efficace aux objectifs de leurs enquêtes.

En effet, la stratification des unités d'observation relevant d'une base de sondage quelconque permet de concevoir des plans de sondage assurant :

- Une optimalité de la taille de l'échantillon ;
- Une réduction significative des coûts ;
- Une amélioration substantielle de la précision des estimateurs.

Cependant, le choix de critères permettant de scinder la population en groupes homogènes (strates) et de disposer de données récentes et fiables sur ces critères sont des tâches qui demandent généralement des efforts considérables tant sur le plan méthodologique que sur celui de la collecte de l'information. .

Au Maroc, la particularité des villes qui renferment plusieurs couches sociales pour lesquelles, synthétiser le vecteur des

comportements hétérogènes sur le plan démographique et socio-économique en une caractéristique représentative, fait de la stratification une entreprise difficile.

Pour tout critère retenu, jouer pleinement son rôle de variable de stratification, devra présenter les avantages méthodologiques suivants :

- être suffisamment corrélé avec les variables clés désignant les thèmes et les phénomènes abordés par les enquêtes ;
- être facile à observer sur le terrain et donc présenter des modalités claires et qui ne se prêtent pas à confusion ;
- être exclusif en permettant de classer chaque unité aréolaire dans une et une seule strate ;
- avoir des informations statistiques récentes et fiables, permettant d'évaluer les indicateurs d'échantillonnage : probabilités d'inclusion, coefficients d'extrapolation, mesure d'erreurs, ...

Le choix du critère de stratification des unités primaires urbaines a porté sur le critère "type d'habitat" ou type de logement habité par le ménage. Le critère présente cinq modalités: luxe, moderne, nouvelle médina, ancienne médina, clandestin, précaire.

La réalisation d'une enquête de portée nationale est précédée généralement par une stratification des diverses unités de sondage utilisées et ce, afin d'améliorer la précision des estimations recherchées et d'assurer une certaine représentativité pour les différentes subdivisions administratives.

Pour s'affranchir des aléas du tirage, une première stratification dichotomique qu'on introduit dans les enquêtes marocaines est la distinction entre l'urbain et le rural, dans la mesure où les phénomènes socio-économiques ne s'y manifestent pas de la même manière. La diversité de ces deux milieux est souvent à l'origine d'un schéma de sondage propre à chacun d'eux. Les critères de stratification des unités de sondage diffèrent ainsi selon le milieu. Pour les unités urbaines, les critères utilisés sont le découpage administratif en régions et le type d'habitat.

Quant au milieu rural, les unités primaires ont été stratifiées suivant les régions et les provinces (chaque province constitue une strate).

#### Unités d'échantillonnage :

- Unité primaire : toutes les unités primaires de l'échantillon ont constitué les unités du premier degré du sondage de l'enquête emploi.

- Unité secondaire (ou grappe) : après une opération de dénombrement à la veille de l'enquête consistant à établir la liste de tous les ménages qui résident au sein des unités primaires-échantillon, des grappes ont aléatoirement été formées au niveau de chaque unité primaire. Chaque grappe comporte en moyenne 35 ménages en milieu urbain et 25 en milieu rural selon les principes de la méthode d'échantillonnage systématique à plusieurs démarrages.

Pour chaque passage annuel de l'enquête, une grappe est tirée avec une probabilité égale au sein des unités primaires.

**Taille de l'échantillon :** Le schéma d'échantillonnage suivi obéit aux principes d'un sondage dans l'espace et dans le temps. La taille de l'échantillon annuel est de 48 000 ménages (dont 16 000 ménages ruraux) représentatif des différents groupes socio-économiques et régions du pays, soit un échantillon de 12 000 ménages par trimestre et de 4 000 par mois. Le choix d'une telle taille de l'échantillon est essentiellement dicté par les considérations suivantes :

- estimer annuellement toute caractéristique rare relative à la population active égale ou supérieure à 1% avec une marge d'erreur acceptable.
- Fournir des indicateurs trimestriels de base sur l'activité, l'emploi et le chômage ;
- Estimer annuellement les principaux indicateurs régionaux sur l'activité, l'emploi et le chômage avec une marge d'erreur acceptable.

**Renouvellement de l'échantillon :** Vu le caractère continu de l'enquête et pour éviter une lassitude éventuelle de la part des ménages enquêtés, la moitié de l'échantillon est renouvelée chaque année.

#### Collecte des données

Les données sont recueillies par entrevues directes menées par le personnel (enquêteurs, contrôleurs et superviseurs) des Directions régionales du Haut Commissariat au Plan.

Les enquêteurs suivent une formation leur enseignant la manière d'aborder les ménages et de les mettre en confiance, la signification des questions et les relations de celles-ci avec les objectifs de l'enquête et enfin comment poser convenablement les questions en vue d'obtenir des réponses fiables. Tous les enquêteurs sont soumis à un contrôle et à une supervision dont le but est de s'assurer de la qualité de l'information recueillie.

Le questionnaire est pré-codifié, sauf pour les questions nécessitant le recours à une nomenclature (profession, branches d'activité économique et diplôme). Le chiffrement de

ces questions s'effectue par les enquêteurs sur le terrain.

Chaque enquêteur observe en moyenne six ménages par jour. La collecte des données est étalée sur toutes les semaines et tous les mois de l'année. Les moyens humains et matériels mobilisés pour la réalisation de la collecte sont de 15 superviseurs, 41 contrôleurs, 123 enquêteurs, 25 chauffeurs et 25 voitures.

## Exploitation et diffusion des résultats

### Exploitation des données :

- **Chiffrement des données :** Toutes les modalités des questions sont pré-codifiées, sauf celles dont le chiffrement nécessite l'utilisation d'une nomenclature détaillée (diplôme, profession et branche d'activité économique). Les travaux de chiffrement de ces questions s'effectuent sur le terrain parallèlement à la réalisation de la collecte.
- **Saisie et exploitation des données :** Cette opération est décentralisée au niveau des Directions régionales et ce, à partir du mois d'octobre 2003. Les fichiers sont par la suite centralisés au niveau de la Direction de la Statistique qui les soumet à une évaluation statistique en vue de s'assurer de leur fiabilité et de leur cohérence. L'analyse de cohérence achevée, les données sont extrapolées à l'échelle de la population totale.

La saisie et l'apurement des fichiers des données s'effectuent ainsi en deux phases :

- a) "exploitation légère" : Elle concerne les résultats trimestriels et les premiers résultats annuels. Pour ce faire, et une fois l'enquête achevée dans chaque unité primaire, les enquêteurs et les contrôleurs remplissent les informations de base sur un formulaire établi à cet effet.

Les questions concernées par cette exploitation rapide sont :

- Pour l'ensemble des membres du ménage enquêté : lien de parenté avec le chef de ménage, sexe, âge, diplôme le plus élevé, alphabétisation, niveau scolaire, type d'activité.
- Pour les chômeurs : type de chômage (chômeur ayant déjà travaillé ou non), durée de chômage et cause de chômage.
- Pour les actifs : secteur d'emploi, branche d'activité économique, statut professionnel et profession.

La saisie et l'apurement de ces données s'effectuent parallèlement à la collecte sur le terrain de façon à ce que les fichiers apurés pour un mois donné (i) parviennent à l'équipe chargée de l'enquête avant le 15 du mois (i+1). Après contrôle des données transmises par les Directions régionales, les

fichiers mensuels sont consolidés par trimestre et extrapolés pour obtenir les indicateurs trimestriels de base sur l'activité, l'emploi et le chômage. De même, les fichiers trimestriels sont consolidés et extrapolés pour obtenir les résultats annuels.

- b) "exploitation lourde" : Elle concerne l'ensemble des questions de l'enquête. La saisie et l'apurement s'effectuent également parallèlement à la collecte des données sur le terrain et ce, à partir de l'année 2003. Les fichiers sont transmis à l'équipe centrale au fur et à mesure de leur apurement.

### Diffusion des données :

Les supports de diffusion des résultats de l'enquête sont variés. Ils sont les suivants :

- **Communiqués de presse :** Il s'agit d'informer le public sur les premiers résultats trimestriels ou annuels de l'enquête par le biais de la presse ou des moyens audio-visuels (Radio et T.V.).
- **Rapports :** Quatre catégories de rapports sont élaborées :
  - Rapport trimestriel : Vu l'étalement des travaux de collecte sur toute l'année, des résultats trimestriels sur l'activité, l'emploi et sur le chômage sont publiés au niveau national et par milieu de résidence ;
  - Rapport des premiers résultats annuels présentant les principaux indicateurs de l'activité, de l'emploi et du chômage et ce, aussi bien au niveau national que par milieu de résidence. Ce rapport constitue une consolidation des résultats trimestriels au niveau annuel.
  - Rapport de synthèse : Il analyse le niveau et l'évolution de la situation de l'activité, de l'emploi et du chômage, avec une tabulation statistique détaillée. Ce rapport fournit également les principaux indicateurs régionaux sur l'emploi et le chômage.
  - Rapport des résultats détaillés : Il présente les divers résultats issus de l'"exploitation lourde" des données de l'enquête.
- **Bulletin mensuel du Haut Commissariat au Plan "Repères statistiques" :** la synthèse des résultats trimestriels et annuels est mis à la disposition des différents utilisateurs à travers ce bulletin.
- **Nouvelles technologies :** Les deux principaux supports utilisés pour la diffusion des résultats de l'enquête sont :
  - Internet ([www.statistic.hcp.ma](http://www.statistic.hcp.ma)) ;
  - Guichet statistique (e-mail : [statguichet@statistic.gov.ma](mailto:statguichet@statistic.gov.ma)) : Pour les besoins spécifiques en informations sur l'emploi et le chômage, les utilisateurs adressent leurs demandes au

guichet statistique. Les réponses leur sont parvenues par e-mail.

- Satisfaction des demandes des différents utilisateurs par téléphone, fax, lettre et par e-mail.
- Communication des fichiers : Pour les besoins d'analyse statistique approfondie, des fichiers sont mis à la disposition des chercheurs sur support magnétique (disquette, CD) ou sont transmis par e-mail et ce, après avoir adressé au HCP des demandes spécifiant leurs besoins en données de l'enquête.

### Mise à niveau de l'enquête :

L'enquête est remaniée à l'occasion de chaque recensement général de la population et de l'habitat. Ainsi, pour la série 2006/2014, les chantiers de la mise à niveau sont :

#### Elargissement de l'échantillon :

Il est prévu de fixer la taille de l'échantillon à 60 000 ménages pour donner une dimension provinciale aux résultats de l'enquête. Si les moyens humains et matériels nécessaires étaient mis à la disposition de l'enquête ; cette taille pourrait être augmentée.

Cet élargissement de l'échantillon s'inscrit dans le cadre des travaux d'actualisation de l'échantillon-maître et ce, suite à la disponibilité des données récentes fournies par le Recensement général de la population et de l'habitat de 2004.

#### Révision du dossier méthodologique de l'enquête (questionnaires, instructions et divers formulaires de l'enquête) :

Partant de certaines difficultés rencontrées lors de la réalisation des travaux de collecte des données sur le terrain depuis 1995 et pour tenir compte des diverses transformations socio-économiques qu'a connues le marché du travail, le dossier méthodologique de l'enquête sera revu. A cet effet, les besoins prioritaires des principaux utilisateurs des données de l'enquête sur l'emploi seront pris en considération lors de l'élaboration du questionnaire pour la nouvelle série d'enquêtes sur l'emploi.

#### L'intégration des opérations de la collecte et d'exploitation informatique par l'utilisation de la méthode "collecte de données assistée par ordinateur de poche" :

Dans les enquêtes sur les ménages, l'entrevue directe est la méthode la plus utilisée. Deux principales techniques d'interview sont distinguées :

- Interview par le biais d'un support en papier (questionnaire) : Elle consiste en un remplissage de

questionnaires, durant l'entrevue directe avec les enquêtés : c'est la méthode traditionnelle généralement utilisée lors des recensements et des enquêtes par sondage dans les pays en voie de développement dont les enquêtes sur l'emploi ;

- Interview assistée par ordinateur : Dans ce cas, des ordinateurs portables sont directement utilisés pour saisir les données sans faire recours aux questionnaires en papier. Ainsi, les programmes se chargent des contrôles de validité et de cohérences des principales questions au fur et à mesure de la saisie durant le processus de l'interview. De plus, ils offrent l'assistance nécessaire au chiffrage rapide des questions à nomenclature. Il va sans dire que cette méthode présente un ensemble d'avantages. En effet, elle permet principalement de :

- Faciliter le schéma de travail et de suivi de la collecte et d'apurement ;
- Maximiser la qualité des données ;
- Réduire les délais de traitement ;
- Gagner en termes de coûts.

Il est à noter que les applications utilisées sont généralement développées moyennant une conception base de données, avec une interface très conviviale offrant à l'enquêteur une grande facilité pour mener sa tâche, lors de l'interview, dans de bonnes conditions.

Pour les enquêtes lourdes surtout à questionnaires volumineux, cette méthode permet en général :

#### Aux enquêteurs et contrôleurs :

- la saisie intelligente et assistée lors de l'interview : en offrant ainsi, un masque de saisie convivial, intégrant tous les renvois et contrôles et proposant, entre autres, des suggestions de solutions ou de corrections ;
- de s'assurer au fur et à mesure de l'interview avec le ménage, de la validité et de la cohérence des informations collectées ;
- une assistance et une facilité de chiffrage pour les questions faisant appel à des nomenclatures (activité, profession, diplôme...);
- la possibilité d'intégrer, pour la moitié de l'échantillon à garder, l'historique du fichier de l'année précédente, afin de faciliter et de contrôler la collecte, pour ces ménages, tout en repérant les changements de l'année encours ;
- une gestion et un suivi permanent des travaux : ménages

enquêtés, ceux à enquêter (restants, absents, refus, ...) et les questionnaires incomplets pour gérer les retours. Tout en donnant un compte rendu quotidien et global de la situation de chaque enquêteur.

#### Aux superviseurs :

- le suivi permanent de l'état d'avancement des travaux et du rendement des agents, en donnant des rapports par agent et par zone, relatant les ménages enquêtés et non enquêtés (absence, refus...), les questionnaires complets et incomplets ...;

- garantir une sécurisation et une facilité de transfert des données collectées ;

- lancement des contrôles au niveau central, pour les erreurs restantes, les questions pour lesquelles le chiffrage est resté en suspend ...

- une sortie rapide et immédiate d'une première tabulation, dès lors que la dernière collecte est effectuée.

#### Révision de la nomenclature des professions :

De nombreuses nomenclatures, dont certaines -la nomenclature d'activités économiques et la nomenclature des professions- ont façonné et continuent de façonner la manière d'organiser l'information économique et sociale bien au-delà des publications statistiques.

Statistiquement parlant, les agents économiques et sociaux intéressés par l'information statistique sur l'emploi sont appelés à utiliser les mêmes instruments statistiques (concepts, nomenclatures,...) pour faciliter la circulation et l'échange des informations fiables, pertinentes normalisées et bien harmonisées et ce, en vue d'avoir des comparaisons sectorielles, locales, régionales, nationales et internationales.

Or, comme toute variable statistique complexe, le recours à la variable "profession" comme facteur explicatif nécessite l'utilisation d'une nomenclature pour définir et pour délimiter les catégories socio-professionnelles, ce qui revient à dégager des groupes socio-professionnels à caractéristiques similaires.

Dans ce cadre, et pour les besoins de l'exploitation du recensement de la population de 1960, une classification tout à fait nouvelle dénommée "nomenclature de professions" a été établie par la première fois. Elle avait pour but de classer l'ensemble de la population active en catégories socio-professionnelles présentant chacune une certaine homogénéité

sociale. Cette nomenclature de professions s'est basée sur le CIP de 1958 du BIT. Elle a légèrement été actualisée lors du recensement de la population de 1971 et a été depuis remaniée deux fois en 1982 (Rev.1) et en 1994 (Rev.2). La nomenclature nationale actuelle des professions repose sur les critères suivants :

- la nature des tâches effectuées par la personne concernée ;
- le degré de qualification ;
- le statut d'occupation ;
- la taille de l'établissement ou le type d'établissement pour les directeurs et cadres de direction des entreprises.

Les grands groupes de base de cette nomenclature sont les suivants :

- Grand groupe 0 : membres des corps législatifs, élus locaux responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises régies en sociétés et quasi-sociétés ;
- Grand groupe 1 : cadres supérieurs et membres des professions libérales ;
- Grand groupe 2 : cadres moyens (techniciens et personnel intermédiaire) ;
- Grand groupe 3 : employés ;
- Grand groupe 4 : commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers ;
- Grand groupe 5 : exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés ;
- Grand groupe 6 : artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux ;
- Grand groupe 7 : ouvriers agricoles et de la pêche ;
- Grand groupe 8 : conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage ;
- Grand groupe 9 : manœuvres, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers ;
- Grand groupe X : personnes ne pouvant être classées selon la profession.

La 17<sup>ème</sup> conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 24 novembre - 3 décembre 2003) a reconnu que "rien n'indique clairement qu'il soit nécessaire de réviser les principes fondamentaux et la structure de base de la CIP-88. Mais, il est évident que, dans beaucoup de domaines, il faut actualiser et améliorer son contenu si l'on veut qu'elle continue à refléter les meilleures pratiques en matière de classification au niveau national et qu'elle soit un instrument utile pour les échanges internationaux d'informations sur les professions"<sup>4</sup>.

Parmi les domaines qui devraient être examinés en vue d'éventuelles améliorations de la CIP-88, on peut citer :

<sup>4</sup> B.I.T "Rapport général de la 17<sup>ème</sup> conférence internationale des statisticiens du travail", page 92, Genève 2003.

- Le traitement de l'encadrement au niveau du premier groupe de la nomenclature ;
- Les emplois que l'on trouve principalement dans le secteur informel, dans l'agriculture, dans l'administration publique et dans les forces armées ;
- Les emplois qui visent directement le développement, l'exploitation et la maintenance des technologies de l'information et de la communication.

Par ailleurs, cette Conférence a également reconnu que la "CITP 88" semble être beaucoup plus un instrument de description et d'analyse statistique, qu'un instrument d'intermédiation des services de l'emploi. A cet égard, elle a appuyé les travaux futurs visant à améliorer, à actualiser et à étendre la classification actuelle à des fins d'utilisations dans ce domaine.

Le Haut Commissariat au Plan (D.S.) s'inscrit entièrement dans ce chantier de révision de la CITP-88. Elle prendra ainsi toutes les mesures nécessaires pour une troisième révision de la nomenclature nationale des professions.

#### Révision de la nomenclature des diplômes :

La nomenclature des diplômes est élaborée pour constituer un instrument de classement permettant de rassembler, de compiler et de mettre en forme les statistiques sur les diplômes collectées dans le cadre des enquêtes et recensements. En ce sens, elle est conçue pour permettre de fournir des données sur les effectifs et les structures des diplômés, des divers types de formation.

Cette nomenclature des diplômes devrait faciliter la recherche en matière d'adéquation de la formation avec les besoins du marché du travail. Elle englobe les grands groupes suivants :

- Grand groupe 1 : Diplômes et certificats de l'enseignement fondamental
- Grand groupe 2 : Diplômes de l'enseignement secondaire
- Grand groupe 3 : Diplômes supérieurs délivrés par les facultés (hors la faculté de médecine)
- Grand groupe 4 : Diplômes supérieurs délivrés par les grandes écoles et instituts supérieurs
- Grand groupe 5 : Diplômes de techniciens et de cadres moyens
- Grand groupe 6 : Diplômes de techniciens supérieurs
- Grand groupe 7 : Diplômes de qualification professionnelle
- Grand groupe 8 : Diplômes de spécialisation professionnelle
- Grand groupe 9 : Diplômes d'initiation professionnelle.

L'élaboration de la nomenclature des diplômes trouve également sa justification dans le fait que le domaine de formation, a connu la naissance de nouvelles spécialités, et l'émergence d'établissements aussi bien publics que privés destinés à alimenter le marché du travail par des techniciens et cadres qualifiés. De ce fait, le nombre des diplômes et titres scolaires ou universitaires s'est notablement accru. De même, la politique de l'Etat en matière d'enseignement, s'est axée sur le développement de la formation professionnelle qui draine de plus en plus un effectif important de la population scolarisée. Une nouvelle nomenclature qui tient donc compte de toutes ces mutations ayant marqué le système de l'enseignement et par là qui tient aussi compte des nouvelles appellations des diplômes et titres scolaires ou universitaires, devrait être mise en place.

La mise à jour de la nomenclature des diplômes permettrait donc de l'adapter à l'évolution de l'éducation et de la formation au Maroc, notamment en ce qui concerne :

- La multiplication et l'essor des différents modes d'enseignement et de formation professionnelle ;
- La diversité croissante des prestataires d'éducation ;

Les sources statistiques sur le marché du travail sont multiples et parfois difficiles à comparer. Pour compléter les données des recensements de la population, l'enquête sur l'emploi fournit un vaste ensemble de données sur les caractéristiques socio-économiques des individus et leur position sur le marché du travail. Cependant, pour avoir une vision plus approfondie sur le fonctionnement du marché du travail, les données fournies par les recensements de la population et les enquêtes par sondage sur les ménages, doivent être complétées :

- Par la réalisation des enquêtes sur l'emploi auprès des établissements économiques pour saisir les caractéristiques de l'offre d'emplois (notamment la création brute d'emplois) par ces unités et pour mesurer le lien entre la production et l'emploi.
- par le développement des statistiques d'origine administrative, notamment celles des agences d'intermédiation sur le marché du travail (ANAPEC<sup>3</sup> et agences privées), de la CNSS et les sources de statistiques sur les conflits du travail.
- Par le développement des enquêtes d'insertion dans le marché de l'emploi pour étudier l'adéquation entre le système d'éducation et de formation et le système productif. ■

<sup>3</sup> ANAPEC : Agence Nationale pour la Promotion et les compétences

# Répertoire des entreprises et comptes nationaux désagrégés

## Condition pour une politique de prise de décision

**L**e Haut Commissariat au Plan procède à la mise à niveau de la comptabilité nationale. Il est, en effet, en train de mettre en place la norme mondiale de comptabilité nationale adoptée par la Commission des statistiques des Nations Unies en 1993 (Système de Comptabilité Nationale : SCN 1993).

Cette mise à niveau a nécessité plusieurs phases. La première concerne la vulgarisation, la formation, l'assistance technique et l'étude de faisabilité. La deuxième s'est rapportée à la préparation des nomenclatures, la définition des besoins en informations et les chantiers de mise à niveau du Système National d'Information.

Ces derniers se sont traduits par la réalisation d'opérations statistiques d'envergure, citées ci-dessous, ayant nécessité la mobilisation de moyens humains, matériels et financiers importants :

- Enquêtes de structure (pêche, mines,

énergie, industries de transformation, BTP, services et commerce) en 1999-2000 ;

- Extension de l'enquête permanente sur l'emploi en milieu rural (1999) ;

- Enquête sur le secteur informel (1999-2000) ;

- Enquête sur les niveaux de vie des ménages (1998-1999) ;

- Enquête sur les dépenses et la consommation des ménages (2000-2001) ;

- Recensement économique (2001-2002) ;

- Enquête sur l'investissement des Administrations Publiques (1999-2000) ;

- Collecte et mobilisation des statistiques d'origine administrative.

La troisième phase a consisté à concevoir une application informatique adaptée aux besoins du SCN 1993 et à préparer les méthodes d'élaboration des comptes nationaux. A cet effet, le Maroc a acquis et mis en œuvre un logiciel d'aide à la confection des comptes nationaux (ERETES).

Par Mostapha AFKIR

Les travaux actuels qui s'intègrent dans la dernière phase concernent la confection chiffrée des comptes de la nouvelle année de base 1998 et la compilation des comptes courants des années suivantes (collecte d'informations, préparation des méthodes, examen et analyse de la couverture et de la qualité des statistiques recueillies, confection chiffrée des comptes).



Dans ce cadre, le HCP a déjà élaboré, au niveau fin de la nomenclature de la comptabilité nationale, tous les comptes et tableaux de synthèse préconisés par le SCN 1993 pour la nouvelle année de base 1998. Il s'agit de :

- Comptes de biens et services ou équilibres ressources-

emplois selon une nomenclature constituée de 278 postes ;

- Comptes de branches (comptes de production et d'exploitation) pour une nomenclature de 97 postes ;

- Séquence des comptes des secteurs institutionnels (comptes courants, compte du capital et compte financier pour chaque secteur et sous-secteur institutionnel) ;

- Tableau des ressources et des emplois ;

- Tableau des comptes économiques intégrés ;

- Tableau des opérations financières ;

- Matrice de la Formation Brute du Capital Fixe (FBCF) par branche et produit et par secteur de branche ;

- Matrice de l'emploi par branche et catégorie d'emploi ;

- Matrices des importations, des impôts sur les produits et des marges de commerce et de transport ;

- Matrice de comptabilité sociale.

Une version des comptes relatifs à la nouvelle année de base

1998 a été publiée fin 2002 (et une matrice de comptabilité sociale en 2003) pour répondre aux besoins urgents des utilisateurs (en particulier le Ministère des Finances) en matière d'analyse économique telles que les études d'impact.

Par rapport aux anciens comptes, ceux relatifs à la nouvelle année de base apportent de nombreuses modifications afférentes aux :

- Nomenclatures, en particulier celles relatives aux activités ( NMA : nomenclature marocaine des activités adoptée en 1998), aux produits, aux agents économiques et aux opérations de comptabilité nationale;
- Champs de production et de formation brute de capital fixe qui se trouvent élargis aux éléments non pris en compte par l'ancien système (SCN 1968) ;
- Concepts notamment ceux ayant trait à la consommation finale et aux revenus ;
- Système d'évaluation qui recommande l'utilisation des prix de base pour l'évaluation de la production et par conséquent celle de la valeur ajoutée. Ce système permet de mieux apprécier la contribution de chaque secteur ou branche à la formation du PIB et les comparaisons inter branches ;
- Structure comptable qui a permis en particulier le développement de l'analyse aux niveaux de formation, de distribution et d'utilisation des revenus ;
- Souplesse du système qui recommande la construction des matrices des comptes sociaux et des comptes satellites en vue d'approfondir l'analyse au niveau de certains domaines particuliers comme le tourisme, l'environnement, l'habitat, l'éducation, la santé, la société civile... ;
- Harmonisation avec d'autres systèmes statistiques : dans ce cadre, le FMI a mis en place de nouvelles normes suffisamment harmonisées avec le SCN 1993. Il s'agit de la balance des paiements (5ème édition), des statistiques monétaires et de la comptabilité publique. Si l'application des deux premiers systèmes est entrée en vigueur, celle de la comptabilité publique ne l'est pas encore.

Par ailleurs, il convient de souligner que ce genre de travaux a nécessité des efforts considérables et des investissements financiers importants en matière de production statistique.

Pour maintenir cet élan et rentabiliser ces investissements, le HCP mène actuellement des démarches nécessaires pour mettre en place les répertoires des entreprises et des institutions sans but lucratif, programmer la réalisation des enquêtes périodiques et permanentes sur l'ensemble des activités marchandes (notamment celles se rapportant aux secteurs de BTP, du commerce et des services) et promouvoir les statistiques d'origine administrative issues des différents départements ministériels et établissements publics notamment celles à caractère comptable.

Ces actions permettront, grâce au développement des comptes nationaux, le suivi adéquat de l'activité économique du pays et des changements intervenus dans les structures du processus national de production et dans les comportements des différents agents économiques d'une manière régulière.

A propos des données comptables d'entreprises, une coopération est actuellement menée, d'une part avec la Direction Générale des Impôts (DGI) et d'autre part, avec l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC).

Avec la DGI, cette coopération concerne d'abord la production des fichiers d'origine fiscale en vue de leur appariement avec le fichier émanant du recensement économique et de son actualisation. Il sera, ensuite, question de définir les modalités d'exploitation des données comptables d'entreprises contenues dans les pièces annexes à la déclaration fiscale.

En ce qui concerne l'OMPIC, une convention de partenariat entre cet établissement et le HCP est en cours de préparation. Celle-ci aura pour effet de permettre l'actualisation du fichier émanant du recensement économique par le biais de ceux établis par l'OMPIC et aussi l'exploitation des états comptables des entreprises constituées en sociétés et disponibles dans cet établissement.

En fin de compte, ces différentes actions auront pour objet final de coordonner les travaux de mise en place d'un système statistique d'entreprises bien harmonisé et actualisé grâce au concours des différents départements et établissements concernés par ce domaine. ■

# La prévision économique

**Au-delà de l'analyse de la conjoncture qui traite de l'évolution infra-annuelle de l'activité économique et qui reste du domaine de compétence de l'INAC, la prévision économique s'intéresse aux aspects économiques pour des horizons temporels allant du court terme aux moyen et long termes.**

**Cette attribution, qui est exercée par la Direction de la prévision et de la prospective du Haut Commissariat au Plan, est traduite par la mise en œuvre de trois actions :**

- l'élaboration du cadre macro-économique à moyen terme;
- l'établissement du budget économique;
- la simulation des effets de la politique économique.

Par Abdelhak ALLALAT

Le **cadre macro-économique** est un document technique qui présente des projections économiques cohérentes à moyen terme. C'est un instrument de cadrage des programmes socio-économiques pluriannuels. Il est présenté généralement selon deux scénarios: l'un tendanciel mettant l'accent sur les conséquences de la reconduction des politiques économiques antérieures dans les années à venir; l'autre précisant les conditions (fiscales, commerciales, monétaires) requises pour la concrétisation des objectifs économiques et financiers sous-tendant les programmes pluriannuels.

Le **budget économique** est un document qui traite des prévisions économiques à court terme. C'est un outil de cadrage macroéconomique sous-tendant la Loi des Finances. Il permet le suivi macroéconomique de la réalisation des programmes pluriannuels en liaison avec la conjoncture



économique et financière. Il étudie ainsi les évolutions économiques nouvelles ou prévisibles qui pourraient affecter les projections initiales sous tendant les engagements des pouvoirs publics à moyen terme et établit des perspectives à court terme de l'ensemble des opérations économiques des agents (production, investissement, consommation, commercialisation, etc.) dont il vise à assurer un équilibre prévisionnel cohérent. Il se présente sous deux formes: Le budget économique exploratoire et le budget économique prévisionnel.

Le **budget économique exploratoire** de l'année à venir (n+1) élaboré pendant la première moitié de l'année en cours (n), soit durant la période mars-juillet, présente, sur la base d'hypothèses concernant les variables exogènes de politique économique, des perspectives économiques exploratoires cohérentes pour l'année suivante. Il est élaboré à partir d'une politique budgétaire inchangée, autrement dit, les hypothèses retenues pour la prochaine Loi des Finances sont uniquement des grandeurs exploratoires supposant la reconduction de la politique budgétaire et fiscale de l'année en cours. Il constitue en fait un cadre de référence pour les institutions compétentes pour pouvoir identifier les actions et les mesures susceptibles d'engendrer une croissance économique meilleure et d'éviter les goulots d'étranglement émanant de l'évolution conjoncturelle du contexte national et international.

Le budget économique exploratoire présente les comptes de la nation publiés par la comptabilité nationale pour l'année (n-1), les estimations des principaux agrégats macroéconomiques pour l'année en cours (n) sur la base des informations émanant de l'analyse conjoncturelle ainsi que les perspectives exploratoires de la croissance économique, des agrégats de la demande finale et des prix pour l'année (n+1).

Le **budget économique prévisionnel** de l'année (n+1) préparé au cours du dernier trimestre de l'année (n), tient compte des actions et des mesures retenues dans la Loi des Finances relatives à l'année (n+1) et qui est adoptée par le

\* La quatrième action exercée par les services du HCP concerne la prospective qui appréhende les évolutions de très long terme. Une réflexion prospective Maroc 2030 est menée actuellement par le HCP.

Parlement. C'est en fait une actualisation de la version exploratoire du budget économique sur la base des nouvelles informations économiques de conjoncture. Cette actualisation porte sur les indicateurs de l'année qui s'est achevée (n-1), sur les diverses estimations établies initialement pour l'année en cours (n) pour tenir compte des réalisations conjoncturelles de l'économie ainsi que sur les hypothèses sous-tendant les perspectives de l'année (n+1) en y intégrant les prévisions définitives de la loi des finances adoptées et les perspectives internationales révisées au mois d'octobre par les institutions internationales spécialisées.

**La simulation de la politique économique.** Les pouvoirs publics entreprennent des mesures et des réformes de politiques fiscales, budgétaires, commerciales, soit pour appuyer les programmes de développement économique et social, soit dans le cadre de l'application de dispositions des différents accords établis avec le reste du monde. Des études sont effectuées à cet égard pour déterminer les effets de telles actions sur les différents compartiments de l'économie nationale et sur les comportements des agents économiques afin d'éclairer la prise de décision quant aux types de mesures d'accompagnement à mettre en œuvre. Le but étant d'optimiser les résultats attendus des actions de l'Etat et de pallier les distorsions susceptibles de surgir à tout moment.

### Nécessité du cadre analytique formalisé

L'élaboration du cadre macro-économique à moyen terme et du budget économique (exploratoire et prévisionnel) ainsi que la simulation des effets de la politique économique requièrent des instruments analytiques fournissant des formalisations cohérentes de la structure économique nationale et appréhendant les interactions des différentes variables y afférentes. Si l'établissement des comptes nationaux s'appuie sur des observations réelles appréhendant l'évolution des différents agrégats économiques et si l'analyse de la conjoncture utilise des indicateurs renseignant sur l'évolution infra-annuelle des aspects économiques, la prévision économique fait appel à des théories pour schématiser les relations liant les différentes variables économiques. La modélisation économique répond à ce besoin. Dans cette optique, des modèles appropriés sont construits ou en cours d'élaboration par la Direction de la Prévision et de la Prospective, notamment un modèle quasi-comptable de prévision, un modèle économétrique, un modèle de croissance et un modèle d'équilibre général calculable.

Le modèle quasi-comptable se base sur les tableaux de synthèse de la comptabilité nationale, notamment le tableau ressources-emplois et le tableau économique intégré. Sa vocation principale est la prévision à court terme nécessaire à

l'établissement du budget économique. A cet égard, un modèle économétrique agrégé est également en cours d'élaboration, et permettra de renforcer les analyses économiques menées dans le cadre du budget économique

Le deuxième modèle dont dispose la direction est un modèle de croissance qui puise ses sous-basements de la théorie de croissance. C'est un outil utilisé pour l'élaboration des projections économiques, soit le cadre macro-économique à moyen terme.

Quant au modèle d'équilibre général calculable, dont le cadre comptable est issu de la matrice de comptabilité sociale produite par la comptabilité nationale pour 1998, c'est un modèle pour la simulation (mais pas de prévision) des effets des mesures et réformes de politiques économiques sur la croissance économique, la répartition des revenus, le niveau de vie, etc. Il ne prétend pas répondre à l'ensemble des interrogations, puisque son architecture dépend de la structure de la matrice adoptée, notamment, pour ce qui est des types de produits, des secteurs d'activités, des agents économiques et des flux de revenus, des dépenses et des transferts qui en découlent.

### Besoins en informations statistiques

Les travaux de modélisation, de prévision et de simulation nécessitent des bases de données cohérentes, actualisées régulièrement et couvrant des aspects, aussi bien au niveau global que sectoriel. Il s'agit des comptes de la nation, des statistiques sur l'emploi et sur les prix, des statistiques fiscales et budgétaires, des statistiques commerciales, des statistiques monétaires, des statistiques sur l'économie internationale, etc.

Des efforts énormes sont réalisés dans ce domaine, notamment la mise à niveau de la comptabilité nationale en 1998 dans le cadre de l'adoption du nouveau système de comptabilité de 1993, recommandé par les Nations Unies. La matrice de production, le tableau ressources-emplois, le tableau économique intégré (intégrant pour la première fois au Maroc les opérations financières des agents économiques) et la matrice de comptabilité sociale, pour ne citer que ceux-ci, sont autant d'outils utilisés par la modélisation. Ils mettent en valeur la contribution de l'information statistique aux travaux techniques d'investigation de prévision, de projection, de simulation et d'études économiques en général, et par conséquent à l'éclairage de la prise de décision. Ainsi, toute amélioration en terme de régularité de production de comptes, de désagrégation, de couverture spatiale et temporelle (régionale, infra-annuelle) ainsi que d'harmonisation avec les statistiques sous-produites apporterait plus d'efficacité aux instruments analytiques. ■

# Les enquêtes sur le niveau de vie et la consommation des ménages meilleur ciblage des actions de lutte contre la pauvreté

**S**ur le plan des avancées techniques, les réalisations du HCP ont porté sur l'estimation, pour la première fois, d'une échelle d'équivalence spécifique au Maroc permettant de prendre en considération les économies réalisées par les ménages grâce au partage de la consommation des biens et services à usage collectif. L'apport de cette échelle à la fiabilité de la mesure du niveau de vie et de la pauvreté a permis l'ajustement des indicateurs fondamentaux des conditions de vie aux normes et standards préconisés par les institutions internationales spécialisées (FAO, OMS, FMI et Banque Mondiale).

Par Mohamed Doudich

Par ailleurs, le traitement de l'ensemble des fichiers et des rapports d'enquêtes sur la consommation et le niveau de vie a permis de reconstituer les indicateurs fondamentaux du niveau de vie, de la pauvreté et des disparités sociales pour la période 1959-2001, montrant d'importantes conclusions dont notamment le recul de la pauvreté relative urbaine à un rythme supérieur (de 2,7 fois) à celui de la pauvreté rurale et la reproduction sociale de la pauvreté dans les régions les moins développées.

Pour asseoir le ciblage de la lutte contre la pauvreté sur des données locales adéquates, le HCP s'est enquis de l'approche de la cartographie de la pauvreté en 2004, joignant la force des enquêtes sur la consommation et le niveau de vie (observation de la



pauvreté) à la force des recensements de la population (exhaustivité et observation des facteurs de la pauvreté). Une première carte de la pauvreté communale a été conçue sur la base des données du recensement 1994 et de l'enquête sur le niveau de vie 1998/99.

Pour compléter les indices quantitatifs sur la pauvreté et les disparités figurant sur cette carte de pauvreté, le HCP a procédé à l'exploration des facteurs sociaux de la pauvreté, montrant que la mise en place des équipements sociaux n'a pas d'effet significatif sur l'amélioration des conditions de vie et que seul l'accès effectif des populations à ces équipements (eau, électricité et route) et aux facteurs de revenu voire de capital humain (instruction et santé) atténue la pauvreté.

## Activités en cours de réalisation

Concernant les activités en cours de réalisation, et dans le même ordre d'idées, les données du Recensement général de la population et de l'habitat 2004 permettent de diagnostiquer la situation socio-économique des ménages au niveau local le plus fin (commune, douar et district). Une fois couplées aux fichiers de l'enquête consommation 2001, les données de ce recensement permettent de :

- diagnostiquer, au niveau local, le degré de diffusion du développement humain et de réalisation des principaux objectifs du millénaire pour le développement. Centré sur le thème «Femme et dynamiques du développement», le

rapport national sur le développement humain 2005 est en cours de réalisation par le HCP;

- de produire une nouvelle carte de pauvreté, 2004. Les travaux préparatoires de cette carte sont très avancés et sa diffusion est programmée avant la fin 2005. Une fois associées aux données de l'ancienne carte de pauvreté 1994, les données de cette nouvelle carte permettront non seulement de repérer les localités les plus pauvres en 2004, mais aussi d'introduire un nouveau critère de ciblage de la pauvreté, en identifiant les zones où l'incidence de la pauvreté s'est accentuée entre 1994 et 2004, et les facteurs sociaux qui étaient à l'origine de cette recrudescence de la pauvreté.

Parallèlement, pour mieux focaliser l'amélioration des conditions de vie sur le renforcement de l'aptitude des unités familiales et des localités défavorisées à se prendre en charge et pour mieux saisir la pauvreté dans sa richesse et ses facettes, la carte de la pauvreté communale 2004 sera accompagnée d'une étude approfondie sur les dynamiques spatiale et sociale et les causes de la pauvreté et de la vulnérabilité, fondée sur les données des enquêtes sur la consommation et le niveau de vie réalisées entre 1985 et 2001.

La réalisation de la cartographie de la pauvreté locale en 2004 et de l'étude des facteurs, des déterminants et des dynamiques de la pauvreté s'accompagne actuellement des évaluations successives portant sur la consolidation du SIG du HCP et de l'actualisation de la composante alimentaire du seuil de pauvreté sur la base des données sur la nutrition fournies par l'enquête sur la consommation et les dépenses des ménages 2001.

Programmé pour le 29 mars 2005, le séminaire de présentation du rapport de synthèse de cette enquête abordera les méthodes et les concepts d'observation de la consommation des ménages et les approches

methodologiques dont la mise en œuvre se réfèrera aux données de cette enquête.

## Pérennisation des avancées

Le recensement général de la population et de l'habitat 2004 permet de disposer en temps utile d'une vraie cartographie des conditions de vie et de la pauvreté au niveau local le plus fin. La pérennisation de ce saut qualitatif en couverture spatiale des statistiques sur les conditions de vie interpelle l'ensemble des composantes du système national d'information statistique. Il s'agit du renforcement de l'alimentation du HCP en statistiques locales sous produites, du fondement, à l'instar de ce département, des indicateurs sociaux sur l'accès effectif des populations aux prestations sociales et de l'option pour un identifiant géographique unique des unités échantillons observées par les diverses opérations statistiques, les communes et les districts en particulier.

L'unicité de cet identifiant permettra de coupler les données collectées par les diverses enquêtes et recensements réalisés par les composantes du système en question, d'alléger les redondances des thèmes abordés et d'engendrer d'importants gains en analyses multidimensionnelles et en ressources humaines et budgétaires. ■

# La conjoncture économique

## approche de suivi et actions de développement des outils d'analyse

**L**e suivi de la conjoncture économique est entrepris d'une façon régulière et périodique par l'Institut National d'Analyse de la Conjoncture (INAC), en vue d'une gestion adéquate et conséquente des évolutions enregistrées, des tendances en cours de formation ou en perspective à court terme.

L'analyse de la conjoncture, comme son nom l'indique, intervient au niveau du court terme, c'est-à-dire sur des périodes qui ne dépassent pas l'année (trimestre, semestre). Les analyses menées par l'INAC sont trimestrielles.

La présente contribution porte sur les éléments périodiques d'élaboration des synthèses conjoncturelles et sur les efforts de recherche, entrepris par l'INAC, pour une amélioration progressive des approches et des outils d'analyse des phénomènes conjoncturels.

Par Ali EL AKKAOUI

### L'information statistique de conjoncture

L'information de conjoncture est caractérisée par sa périodicité infra annuelle (mois, trimestre, semestre).

Elle est périssable par nature, sauf quand il s'agit de prolonger les séries temporelles pour des usages de modélisation.

Cette information est généralement collectée d'une façon rapide et légère ; c'est le cas, notamment, des sondages d'opinions effectués auprès des chefs d'entreprises ou des ménages, concernant leurs appréciations sur les niveaux et les évolutions de certaines grandeurs sensibles à la fluctuation conjoncturelle, tels les productions, les prix, les stocks, la consommation, l'investissement, etc.



Les sources d'information les plus sollicitées pour les travaux d'analyse de la conjoncture sont les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises, les enquêtes sur les prix, l'emploi, les indices de la production industrielle, la comptabilité trimestrielle, les statistiques administratives et les données relatives à l'environnement international.

Les informations issues de ces sources sont collectées par le conjoncturiste d'une façon continue et périodique. Les premiers traitements portent sur la cohérence, les données aberrantes, les observations manquantes et la saisonnalité.

### La modélisation des séries de données

Il s'agit, à ce niveau, de constituer et d'actualiser les séries temporelles (généralement infra annuelles), pour chacun des agrégats retenus pour le suivi de la conjoncture (les données sectorielles, les prix, l'emploi, le financement de l'économie, le budget de l'Etat, l'environnement international, les échanges extérieurs, etc.).

L'application des modèles dits de décomposition permet de séparer les évolutions tendanciennes des fluctuations conjoncturelles. La distinction entre les deux composantes permet d'effectuer des analyses plus fines sur l'évolution et la formation de l'agrégat dans sa globalité.

Pour la recherche des causalités, l'appréhension des liaisons entre les différentes grandeurs et la définition des variables explicatives, on utilise :

- Les modèles économétriques, dont les résultats se prêtent facilement à l'interprétation économique, qui contribuent à l'enrichissement du diagnostic et à la lecture des estimations et des prévisions ainsi établies. A l'inverse, ce type de modélisation est plus exigeant en informations et nécessite des séries d'observations de longue durée.

- Les modèles autorégressifs sont appliqués dans le cas des variables pour lesquelles les autocorrélogrammes indiquent des liaisons de la grandeur décalées dans le temps. Ils reproduisent, relativement bien, les évolutions à court terme. Pour certains agrégats, la bonne représentation s'effectue par l'adjonction, au processus temporel, des variables explicatives, pour en faire des modèles autorégressifs mixtes. Ces derniers ont l'avantage de mobiliser à la fois l'historique des séries et l'explication fournie par les variables exogènes introduites en supplément ;

- La dernière catégorie de modèles, utilisée à l'inac, concerne les modèles à correction d'erreurs (ECM) et les indicateurs composites de croissance.

Des utilisations de la modélisation ECM ont été opérées pour l'étude de certaines grandeurs, pour lesquelles les conditions de cointégration sont vérifiées. C'est le cas notamment des prix. Les indicateurs composites de croissance ont fait l'objet d'une définition et d'un usage de mesure du rythme de croissance du produit intérieur brut hors agriculture. On y distingue trois types d'indicateurs : retardés, coïncidents et avancés. Les estimations fournies par ces indicateurs constituent un moyen supplémentaire d'appréciation de la cohérence des résultats élaborés à l'aide des modèles sectoriels univariés.

## Le diagnostic conjoncturel

Le diagnostic conjoncturel est établi au vu d'un examen des évolutions, récemment constatées, et l'interprétation des estimations pour la période en cours. La lecture des liaisons identifiées, ainsi que l'exploitation des rapports des administrations et des professionnels, constituent les principaux supports de compréhension des phénomènes et des évolutions relevées.

La situation conjoncturelle est résumée par le calcul des indices synthétiques des secteurs couverts par les enquêtes de conjoncture, tels l'industrie, les mines, l'énergie, le bâtiment et les travaux publics.

La mise en cohérence des résultats, obtenus par les différentes approches sectorielles, est examinée par le biais d'une modélisation macroéconomique d'ensemble, qui par

définition, intègre les éléments de la synthèse conjoncturelle en équilibre des ressources et des emplois.

Le rapprochement entre la production effective et sa tendance à long terme permet un positionnement conjoncturel de l'économie dans son ensemble. Le gap de production est approché par le niveau de la composante cyclique.

## La prévision conjoncturelle

La dernière étape de l'analyse conjoncturelle concerne l'élaboration de prévisions à court terme (trimestrielles ou semestrielles) des principaux agrégats économiques, avec une mise à jour de la prévision annuelle correspondante.

Il est à noter, à ce niveau, la distinction entre une prévision conjoncturelle, une projection (prévision tendancielle) ou un objectif de croissance (prévision normative). Ce dernier est généralement établi à l'occasion d'une programmation annuelle ou pluriannuelle, et se définit en respectant un certain nombre de conditions et d'hypothèses sur les résultats ex post. C'est le cas, notamment des projections établies à l'occasion de la préparation des plans de développement économique et social. Les projections se basent sur les tendances, qui constituent le scénario le plus probable, et les hypothèses les plus vraisemblables concernant les politiques économiques et les variables exogènes. La cohérence des projections est généralement assurée par l'emploi de modèles macro-économiques intégrés portant sur des périodes de moyen et de long termes.

La prévision conjoncturelle est élaborée à la suite d'un diagnostic conjoncturel, où sont décrites les évolutions récentes et les tendances en cours de formation, les acquis de croissance, les anticipations formulées par les chefs d'entreprises et les actions de politiques économiques engagées. La description des évolutions tendancielle et le positionnement dans le cycle conjoncturel enrichissent le diagnostic et contribuent, de ce fait, à une bonne formulation des prévisions.

Les modélisations employées sont spécifiques à chaque type de grandeur, sur le plan de l'approche et de l'information mobilisée. Les hypothèses formulées à l'occasion de ces calculs,

se rattachent généralement au comportement et aux évolutions des grandeurs dans le futur proche.

Les prévisions conjoncturelles sont mises à jour périodiquement, en fonction des nouvelles collectes d'informations et des inflexions sectorielles, éventuellement enregistrées entre temps. Les prévisions de croissance économiques sont établies par l'Inac au début de l'année, sur la base de l'acquis de croissance de fin d'année qui précède, et sont enrichies et améliorées par de nouvelles données, au fur et à mesure qu'on avance dans le temps. La dernière estimation, fournie à la fin de l'année, est la plus proche, en général, des réalisations.

Ci-après les prévisions établies par l'Inac et les réalisations fournies par la comptabilité nationale, pour l'année 2003.

Agrégats	1 <sup>re</sup> prévision, mois de janvier	Mise à jour au mois de juillet	Réalisations
PIB agricole	14,3	20,6	18,0
PIB hors agriculture	4,0	3,0	3,2
PIB global	5,4	5,5	5,2

## Les publications de l'Inac

L'Inac publie, trimestriellement, et en alterné, une note de conjoncture et un point de conjoncture. Dans ces deux documents, l'Institut présente une synthèse conjoncturelle, mise à jour, en terme de diagnostic et de prévision infra annuelle et annuelle.

Les principaux agrégats économiques et financiers, décrits dans les documents portent essentiellement sur les secteurs réels, le financement de l'économie, le budget de l'Etat, le commerce extérieur et l'environnement économique international.

Les synthèses conjoncturelles ainsi produites sont diffusées sur trois supports : documents sur papier, envoi par e-mail et hébergement sur le site du Haut Commissariat au Plan.

## L'analyse de la conjoncture : un domaine de recherche appliquée en développement

Les actions de l'Inac sont orientées, en matière de recherche et

d'amélioration des outils d'analyse, selon quatre axes :

- a) Le développement de l'information de conjoncture par une extension du champ de collecte auprès des administrations sectorielles et des organisations professionnelles ;
- b) L'exploitation des données de la comptabilité trimestrielle et des travaux publiés par les institutions impliquées dans les travaux de suivi de la conjoncture ;
- c) Le développement des outils d'analyse ;
- d) Les améliorations progressives de la synthèse conjoncturelle et le développement des analyses macroéconomiques intégrées.

Le développement des statistiques sousproduites de conjoncture, au niveau des différentes administrations sectorielles, est de nature à enrichir significativement la qualité des travaux d'analyse de la conjoncture. Généralement, la production de ces statistiques est peu coûteuse et rapidement réalisable, surtout quand leur exploitation est entreprise en parallèle à l'exercice des activités qui les sous-tendent. Une mobilisation des différentes administrations s'impose pour un traitement continu, régulier et exhaustif de ces statistiques.

L'exploitation de ces données pourrait être organisée dans le cadre d'un système intégré des statistiques sousproduites, sur la base d'une coordination des différents acteurs et une harmonisation des concepts et des définitions à employer.

La formation continue des cadres de l'Inac est une composante essentielle pour la réussite de sa mission. Elle est faite en interne, et avec l'aide de la coopération française, sur la base des missions, de courtes durées, de conjoncturistes d'institutions spécialisées dans ce domaine. Les domaines traités portent sur l'analyse statistique (notamment les séries chronologiques), la modélisation, la macroéconomie, les mathématiques appliquées et l'informatique. ■

# Les caractères qualitatifs des systèmes statistiques efficaces

**L**a Mondialisation : dans un monde hautement concurrentiel, les marchés exigent des informations crédibles, la Crise de l'Asie de l'Est a démontré comment les marchés réagissent quand ces informations ne sont pas disponibles. Le Fonds Monétaire International a lui aussi réagi à travers des tentatives liées aux nouvelles normalisations des données pour aborder une dimension du problème.

• Les demandes et le plaidoyer de la société civile pour davantage de transparence, l'exigence d'obtenir des informations fiables ont été

Par Peter LANJOU, Banque mondiale

Un Système Statistique fort et bien conçu doit avoir :

- Un impact déterminant sur le résultat des processus de développement et sur la prestation des services publics ;
- L'effet informatif et multiplicateur sur le choix du meilleur système d'information statistique ;
- Un dispositif de surveillance des tendances et un outil approprié dans la détermination des priorités dans les politiques suivies.
- Un haut niveau de précision et de crédibilité auprès du public, et doit permettre d'obtenir des renseignements opportuns et fiables ;
- La crédibilité basée sur des perceptions de liberté et loin de toute interférence politique exagérée – et garantie par des cadres juridiques ;
- L'excellence professionnelle basée sur l'utilisation d'outils et de méthodes judicieuses ;
- La capacité d'écouter des besoins évolutifs.



Les deux standards de données du FMI sont la Norme spéciale de Diffusion des données (NSDD) et le Système Général de Diffusion de Données (SGDD) auxquels les pays s'abonnent d'une façon volontaire c'est ainsi que 60 pays ont

renforcées par la révolution dans les technologies de l'information que représente l'Internet ;

• Les nouvelles exigences pour baser les prises de décision sur des analyses fondées sur des preuves et des évidences : dans le processus de choix des priorités, les gouvernements se fondent sur le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (le CSLP), sur le Renforcement de la Gestion et de la Gouvernance, sur les cartes de pauvreté et sur les indicateurs économiques clés.

souscrit au NSDD dont la plupart sont des pays développés ou des pays ayant un Revenu Intermédiaire. En Afrique du Nord, la Tunisie et l'Égypte sont les seuls pays abonnés. Le SGDD est moins exigeant et est destiné pour les pays possédant des systèmes de statistiques moins développés.

Le SGDD s'attend à augmenter la disponibilité des statistiques d'une façon plus large. La souscription exige des membres de respecter les standards et de fournir certaines informations sur les pratiques dans la diffusion des données économiques et financières.

## Les éléments principaux du SGDD

La structure SGDD a pour objectif de soutenir le développement global de données macro-économiques, financières, et socio-démographiques. Le SGDD se focalise sur : la couverture, la périodicité (ex. : la fréquence des compilations) et la mise à jour (ex. : la rapidité de diffusion). L'aspect de la dimension des données concerne les structures compréhensives pour chacun des quatre secteurs économique et financier : le réel ou la valeur effective, le fiscal, le financier, et l'extérieur et leur indicateur, ainsi que les données socio-démographiques, y incluant la pauvreté et les indicateurs du Renforcement de la Gestion et de la Gouvernance (RGG).

## Les recommandations du SGDD :

- Une pratique efficiente ;
- La dimension de la qualité, sur laquelle chaque projet est

envisagé pour améliorer la qualité de l'information forme une partie intégrante ;

- Les dimensions d'intégrité et d'accès se basent sur le développement des mesures et pratiques dans un contexte judiciaire légal ;
- Etablir et renforcer la confiance de la communauté souscrite au SGDD, aux statistiques officielles.

### L'Utilité du SGDD

Parmi les principaux bénéficiaires potentiels du SGDD, sont les agences de statistiques nationales, les utilisateurs des données, et les fournisseurs d'assistance technique.

Les agences de statistiques nationales peuvent en bénéficier dès l'adoption de la structure SGDD afin de pouvoir systématiquement évaluer et améliorer leurs systèmes statistiques d'une façon prioritaire.

Du point de vue de la communauté des abonnés, le SGDD peut fournir un contenu précieux d'informations en ce qui concerne l'état de développement statistique et pour toute amélioration de projets. Ceci renforce la crédibilité des données.

Le SGDD est aussi une source d'information de valeur pour les fournisseurs bilatéraux et multilatéraux d'assistance technique, puisque cela identifie les besoins et les écartements, et cela peut aussi être un outil pour augmenter la coopération entre ses fournisseurs.

Presque 80 pays sont abonnés au SGDD. Le Maroc ne l'est pas encore jusqu'à présent.

### Les huit points d'excellence

Les pays, qui ont des systèmes statistiques efficaces, partagent des caractéristiques communes. Leurs systèmes statistiques ont :

- Des dispositions institutionnelles et juridiques solides inscrites dans la Loi sur la Statistique ;
- Des directives pour assurer la protection des valeurs fondamentales : des dispositions garantissant l'objectivité politique des données ;
- Des approches pour évaluer et faire face aux priorités nationales du gouvernement ; des processus consultatifs pour des interactions avec les utilisateurs potentiels ; sensibilisation sur les politiques à mettre en œuvre ;
- Des approches pour évaluer et faire face aux priorités des autres utilisateurs : interactions avec le secteur privé et la communauté de la recherche ;
- Des mécanismes de coordination : Un Conseil National de Statistique ;

- Des systèmes et mécanismes dont on se sert pour établir un équilibre dans les priorités globales : élaboration de plans stratégiques et de plans annuels de travaux ;
- Des approches d'une diffusion solide, taillées sur mesure pour faire face aux différents besoins des groupes clients et partenaires : Calendrier pré-annoncé des diffusions et abonnement au NSDD (Norme Spéciale de Diffusion des Données) ou au SGDD (système Général de Diffusion des Données) ;
- La nature et la réussite des efforts pour la création d'un milieu favorable : relation étroite avec les médias pour promouvoir les statistiques.

Les pays les plus avancés dans le domaine de la statistique (Europe du Nord, Amérique du Nord, Asie du Nord-Est, les pays d'Australie et ceux émergeant en Europe Centrale, Sud-Est Asiatique et en Amérique Latine) ont déjà fait beaucoup de progrès dans ces directions.

## La loi sur la Statistique : Fondement du Système

La loi sur la Statistique établit un mandat pour le bureau de statistique. Les éléments clés de cette loi sont :

- Le droit de recueillir des données : Au Canada, par exemple, le champ d'application est virtuellement illimité. Il identifie toutes les demandes d'informations faites par l'agence comme étant obligatoires à moins qu'elles ne soient spécifiquement désignées comme étant volontaires. Ceci s'applique non seulement aux personnes ou entreprises, mais aussi à tous les représentants et à tous les niveaux du gouvernement ainsi qu'aux organisations. La loi permet l'accès général pour Statistique Canada à tous les dossiers en possession par les gouvernements et identifie spécifiquement tous les dossiers de fiscalité et de douane ainsi que ceux des tribunaux. Ce fort droit de pouvoir collecter et accéder à l'information est équilibré par une garantie draconienne de préserver la confidentialité de l'information ;
- La protection de la confidentialité statistique est telle que même les tribunaux ne peuvent pas avoir accès à une information individuelle et statistiquement identifiable sans le consentement donné en toute connaissance de cause par les répondants. Les dispositions liées à la tâche de collecte des données obligatoires sont particulièrement très importantes dans le cas d'enquêtes auprès des entreprises ;
- La loi autorise et exige que l'agence statistique centrale coordonne le système statistique national ;
- Le statisticien en chef opère formellement sous la houlette

d'un ministre, cependant, celui-ci ne peut passer outre au respect des questions liées à la confidentialité et aux données elles-mêmes ;

- Le rôle principal du statisticien en chef est de coordonner le travail du système de statistique pour lequel des organes, tels que le Conseil National de Statistique sont nécessaires.

Dans plusieurs pays, la loi est sans équivoque en ce qui concerne l'exigence de publier les informations recueillies. Ceci a toujours été interprété comme une action visant à ne pas réserver la collecte de données à des clients spécifiques sur une base privilégiée.

## Le Conseil National de Statistique

Plusieurs pays disposent d'une version de cet organe. Cependant, leurs rôles, leurs méthodes de nomination et la manière dont ils rendent compte varient. Ils partagent le même objectif de pouvoir fournir au système statistique des conseils sur la conduite de la politique, et de servir à ce jour comme un bouclier de protection supplémentaire contre la politisation, comme moyen pour assurer une meilleure coordination du système statistique. La coordination est intrinsèquement importante dans tous les pays, mais il est clair que c'est une tâche qui est très difficile à réaliser dans des systèmes statistiques décentralisés comme c'est le cas du Maroc.

## Approches pour une évaluation des priorités

Dans le cadre d'un budget global, il serait idéal que les priorités du système statistique soient fixées par le statisticien en chef. Mais il est primordial que son jugement soit basé sur une grande compréhension des besoins en informations statistiques, et sur les considérations spéciales affectant ces priorités.

Une haute priorité devrait être accordée aux besoins nationaux. Ces derniers sont mieux identifiés à travers une relation bilatérale formelle et étroite avec les ministères clés. Une deuxième meilleure voie consiste à opérer à travers des comités multilatéraux.

Il y a un courant d'opinions qui pense que les bureaux de statistique du gouvernement devraient tout simplement viser la couverture des besoins de celui-ci. Cependant, dans un système efficace, toutes les parties prenantes, que ce soit le secteur privé ou la société civile, méritent qu'on les écoute.

## Evaluations de programmes axés sur la clientèle

Il est recommandable d'entreprendre une évaluation systématique et exhaustive pour voir jusqu'à quel point les programmes statistiques en cours ont répondu aux besoins des principaux clients. Les indicateurs des marchés sont particulièrement utiles pour orienter l'intégration et la livraison de l'information statistique.

## Changement dans les priorités des données

Dans la plupart des pays en voie de développement, les bureaux de statistique font face à de nouveaux défis :

- De nouveaux utilisateurs de données : le secteur privé et les entreprises ;  
Une demande axée sur davantage de données économiques : les comptes nationaux, les flux de capitaux, les prix, la dette et les statistiques monétaires ;
- Mettre l'accent sur les données du marché de travail, la pauvreté et les tendances sociales ;
- La nécessité d'adopter des normes, concepts et classifications internationales pour permettre la comparabilité des données ;
- Plus d'attention aux fardeaux et coûts, de nouvelles considérations pour assurer la confidentialité et le respect de la vie privée ;
- Exploiter le pouvoir de la révolution dans les technologies de l'information ;
- Une plus grande charge de travail mais avec des ressources limitées ;
- Problèmes des non réponses et d'erreurs de déclarations qualité et crédibilité des données ;
- Des réformes non achevées.

## Réponse aux défis

Pour parer à ces défis, plusieurs pays essaient de réagir en adoptant une approche stratégique liée au renforcement des capacités statistiques. L'approche stratégique met l'accent sur ce qui suit :

- Un plan stratégique pour l'intégralité du Système Statistique ; le consentement témoigne de l'engagement de mettre en œuvre un processus de prise de décision fondé sur les preuves et faisant partie de la Bonne Gouvernance.
- Une feuille de route pour la réforme du système

statistique et couvrant tous les aspects du processus statistique ;

- Une base fixant les priorités pour l'élaboration des données et l'information de toutes les parties prenantes ;
- La quantification des besoins en ressources en vue de la mise en œuvre de la réforme du programme.

Les pays, qui ont déjà emprunté ce chemin, sont en train de mettre sur pied des Schémas Directeurs Statistiques avec les objectifs suivants :

- Définir un programme de travail adéquat ;
- Réduire le fardeau du répondant à travers l'intégration des données ;
- Un partage efficace de l'information statistique ;
- Des systèmes exhaustifs de gestion de la qualité ;
- Un personnel suffisamment formé et motivé ;
- Une organisation flexible, bien gérée et efficace ;
- Une diffusion des données et une transparence renforcée au sujet de la qualité des données à travers des méthodes explicatives.

Les Schémas Directeurs Statistiques (SDS) sont fortement soutenus par PARIS 21. Ceci est une condition pour avoir les prêts/crédits de la Banque Mondiale sous l'initiative Capacité de Construction des Statistiques (STATCAP). Le Département pour le Développement Internationale (DDI) est aussi encouragé par les bailleurs de fonds bilatéraux. Les SDS les plus récents sont : ceux de l'Afghanistan, du Burkina Faso, du Kenya, de l'Afrique du Sud, de l'Ukraine et du Yémen. La Chine et la Russie sont au point d'adhérer. C'est important de noter aussi que les systèmes de statistiques bien établis s'engagent à des conceptions stratégiques.

## Priorités structurelles et capacité de survie du système

Un renforcement de capacités statistiques durables doit être perçu comme un effort à long terme. Les aspects – clés qui nécessitent une attention particulière sont les suivants :

- Investir dans l'infrastructure physique ;
- Mettre au point une infrastructure statistique : base de données du registre des entreprises, bases de sondage, investir dans les ressources humaines à travers la formation et l'acquisition des habiletés ;
- Restructurer l'organisation du Bureau Central de Statistique (secteur spécialisé par opposition à l'approche fonctionnelle) ;
- Etablir une division du travail entre le Bureau Central de

Statistique et d'autres composantes du système de statistique. Importance de la coordination : Un Conseil National de Statistique pour la fixation de politique statistique, la hiérarchisation des priorités, et un forum de dialogue entre l'utilisateur et le producteur.

Une attention particulière doit être donnée à ces priorités structurelles qui contribuent à la pérennité du système à travers :

- Un soutien permanent à l'analyse, l'innovation et l'expérimentation ;
- La préservation de l'infrastructure professionnelle, à travers le renouvellement et le recyclage des compétences du personnel ;
- Garder en bon état de marche la capacité opérationnelle, qui œuvre à l'organisation sur place des bases de données du registre des entreprises, des classifications, de la capacité d'élaboration de la méthodologie.

## Le Centre National de Statistique : nouvelle structure

Sans doute les circonstances d'un pays déterminent la structure d'organisation d'un Bureau National de Statistique, cependant il s'est avéré généralement efficace de grouper les fonctions selon le modèle suivant :

- Infrastructure statistique : les bases de sondage, les bases de données du registre des entreprises et les classifications ;
- Méthodologie et conception : plan d'échantillonnage, expérimentation et conception de questionnaire ;
- Opérations sur le terrain : collecte de données, un réseau d'enquête national ;
- Fonction des TI : mise au point et gestion des bases de données institutionnelles et des méta-bases de données, appui technique aux divisions opérationnelles ;
- Les ministères opérationnels : enquêtes ménages, enquêtes sur les entreprises, statistiques des prix, comptes nationaux, commerce extérieur et statistique financière, statistique sociale, démographie ;
- Diffusion des données et soutien au client ;
- Les services de gestion : planification stratégique, finance et élaboration du budget, gestion des ressources humaines, y compris la formation et les relations extérieures.

## Investir dans le Système Statistique

Les objectifs du Schéma Directeur Statistique sont les suivants :

- Définir un programme de travail adéquat ;

- Définir les exigences en matière d'investissement ;
- Prévoir un système d'ensemble pour la gestion de la qualité ;
- Un personnel motivé et suffisamment qualifié ;
- Une organisation flexible, bien gérée et efficace ;
- Un partage réel de l'information statistique ;
- Une diffusion des données et une transparence renforcée au sujet de la qualité des données à travers des méthodes explicatives.

Le renforcement des capacités requiert des investissements à faire dans les deux secteurs de l'infrastructure physique (dans les TI, et en particulier les logiciels, les réseaux et le matériel de transport pour un soutien aux opérations sur le terrain) et de l'infrastructure statistique qui est composée de : bases de sondage ménage faites à partir des unités de secteur ; bases de données du registre des entreprises, normes internationales et classifications ; le développement des ressources humaines à travers une mise à jour du niveau de qualifications acquises.

### Définir un programme de travail cadre

Le point d'intérêt de l'effort de modernisation de la collecte de données exige :

- i) L'élaboration et la mise en œuvre d'un échantillon d'enquête ménages à objectifs multiples ;
- ii) L'intégration des enquêtes sur les entreprises en cours de réalisation ;
- iii) La révision de la périodicité de collecte des données, et
- iv) L'introduction des méthodes d'échantillonnage dans les enquêtes sur les entreprises.

La rationalisation des processus de collecte des données en cours peut être faite à travers :

- La réorientation du contenu d'information vers des sujets d'actualité ;
- La réduction de la longueur des questionnaires et l'amélioration de leur conception ;
- La réduction des tailles des échantillons à travers un usage accru des procédures d'échantillonnages stratifiées ;
- L'intégration des demandes en vue d'obtenir des données annuelles dans une enquête unique et intégrée ;
- La consolidation des demandes infra annuelles dans une enquête unique et intégrée ;
- Ces efforts sont susceptibles d'aider dans le processus de réaffectation des ressources permettant la collecte de nouveaux ensembles de données, réduisent le fardeau du répondant et génèrent des taux de réponse améliorés ;

- L'emploi du Système de Comptabilité Nationale de 1993 comme cadre d'organisation pour la collecte de données économiques ;
- Des responsabilités partagées entre le Bureau Central de Statistique et d'autres agences, telles que la Banque Centrale et MOF (la Facilité à options de tirage multiples) pour la collecte de données ;
- L'accent est mis sur l'intégration et l'harmonisation à travers l'utilisation de classifications et de cadres communs.

Le cadre du Système de Comptabilité Nationale pour la sectorialisation institutionnelle fournit un moyen pour le partage de la charge de travail entre le Bureau Central de Statistique, la Banque Centrale et d'autres agences :

- Le reste du monde (Commission de la Cohérence) ;
- Le gouvernement (MOF) (la Facilité à options de tirage multiples) ;
- Les ménages ( le Bureau Central de Statistique) ;
- Le secteur des entreprises non financières (le Bureau Central de Statistique) ;
- Le secteur des entreprises financières (Commission de la Cohérence) ;
- Les organismes sans but lucratif rendant des services porte-à-porte (le Bureau Central de Statistique).

### Les enquêtes principales

Le rapport de synthèse ainsi que le programme de collecte devraient être consolidés afin de réduire les charges de travail et le fardeau lié à l'établissement de rapports par les répondants. Une proposition de programme devrait inclure les choses suivantes :

- Une enquête intégrée sur l'entreprise : basée sur les concepts de comptabilité commerciale ;
- Une enquête sur le revenu et les dépenses du ménage ;
- Une enquête de production mensuelle ;
- Des statistiques intégrées des prix ;
- Une enquête trimestrielle sur la population active ;
- Une compilation des indicateurs avancés ;
- Des indices de production.

Ces priorités sont représentées dans les SDS établis par la plupart des pays.

### Les Statistiques Sociales et la Pauvreté

Dans le cas où aucun cadre général des statistiques sociales ne correspond au Système de Comptabilité Nationale, l'objectif de perfectionnement du millénaire peut être utilisé comme cadre

par procuration pour les indicateurs sociaux. Beaucoup de ces indicateurs sociaux devront être basés sur des dossiers administratifs compilés par des ministères responsables et des agences mais doivent aussi être complétés par les données de l'enquête. Il est important d'initier des projets de partenariat avec les ministères, les provinces, etc. et d'utiliser des classifications communes. Le calcul des seuils de pauvreté doit être basé sur des directives internationales pour pouvoir procéder à une comparabilité ultérieurement.

## Planification efficace et gestion

- Une information idoine sur les coûts des projets est un préalable. Sans cette information, il est tout à fait impossible d'estimer les économies dégagées suite à l'élimination des activités en cours. Il est aussi peu probable que le coût des nouvelles activités proposées puisse être estimé raisonnablement sans la disponibilité des informations appropriées sur les coûts des projets en cours;
- Des mécanismes pour la réaffectation du personnel, tels que requis par les nouvelles priorités et décisions de planification, constituent un autre préalable. Un système de planification est une coquille vide si la direction ne peut pas mettre en œuvre ses conclusions. On a besoin d'un certain nombre de mécanisme en vue d'encourager et faciliter un redéploiement flexible et régulier du personnel.

Une gérance effective des Ressources Humaines est un aspect essentiel de gérance au Canada, Pays Bas, Grande Bretagne et aux autres pays de l'UE. Cette gérance est aussi appliquée dans les pays avec un Revenu Intermédiaire comme la Malaise, le Singapore, et Hong Kong. Ceci est à intégrer dans les SDS dans d'autres pays.

## Diffusion : le souci du service au client et partenaire

- La finalité du système de statistique réside dans sa capacité à répondre aux besoins de ses clients. Ainsi, il est important d'assurer que les gammes de produits puissent évoluer pour permettre de répondre aux besoins évolutifs de la société ;
- Le souci de service rendu au client n'a pas toujours fait partie de la culture acceptée par les bureaux de statistique. Une stratégie pour améliorer le service au client est donc importante et doit être construite autour des choses suivantes :
  1. Donner une nouvelle orientation aux sorties des

données statistiques permettant ainsi d'ouvrir une fenêtre sur l'économie et la société plutôt que de fournir des informations détaillées ;

2. Mettre l'accent sur les médias qui représentent la source de l'information statistique pour un grand nombre de personnes ;
3. Prévoir des arrangements spéciaux pour les réseaux qui sont de très grands consommateurs d'informations statistiques d'ordre général.

## Résultats

Une application réussie d'un Schéma Directeur Statistique contribuera à :

- Modifier la culture statistique à tous les niveaux ;
- Améliorer la gestion des ressources ;
- Habilitier le personnel à travers un investissement dans les ressources humaines ;
- Utiliser les technologies de l'information de manière efficace ;
- Accroître le rendement ;

## Les gains

- Un système de statistique bien coordonné va permettre :
  - Un emploi plus efficace des ressources ;
  - Une orientation vers le partenaire plus importante et une gestion des données plus adéquate ;
  - Une protection renforcée de l'intégrité statistique ;
  - Un renforcement des capacités durables et à long terme.

Les systèmes de statistiques sont des entités complexes. La réussite de leur utilisation dépend d'une multitude de conditions à satisfaire au préalable. Ainsi, il est facile d'identifier trois principaux indicateurs de succès :

- a) Le degré d'efficacité du système pour répondre aux besoins prioritaires en informations de ses utilisateurs. Comment est-ce que le système peut s'adapter pour ajuster la gamme de ses produits à des besoins évolutifs ?
- b) Le degré d'efficacité du système dans l'exploitation des données existantes pour répondre aux besoins de ses clients ;
- c) Le degré de crédibilité du système, compte tenu de la qualité statistique de ses résultats et de son objectivité apolitique. ■

# La statistique publique en France

## un système fortement coordonné

**L**a constitution du système statistique public français s'est faite sur la base du double principe d'une déconcentration sectorielle dans chaque ministère et d'une forte coordination confiée à l'Insee.

Par Jean-Pierre LE GLÉAU, INSEE

### La déconcentration sectorielle

Ce mode d'organisation a été décidé très vite après la création de l'Insee dès 1947, il s'est développé progressivement et s'est adapté à l'évolution des structures administratives, à l'apparition de nouveaux besoins et à l'émergence des nouvelles techniques de traitement de l'information : cette évolution se poursuit constamment nécessitant une adaptation continue.

a. Aujourd'hui, autour de l'Insee, auquel la loi a confié la coordination de l'ensemble du système statistique public<sup>1</sup>, se trouvent dix-neuf services statistiques, situés chacun dans un ministère. Ces services statistiques des ministères (SSM) couvrent dans leur ensemble la quasi-totalité du spectre de l'action gouvernementale, et ils établissent les statistiques dans leur domaine dont ils assument la charge principale. De son côté, l'Insee assure la réalisation de statistiques structurantes ou couvrant des domaines plus vastes que ceux qui relèveraient d'un seul ministère. Aux données synthétiques, telles que celles de la comptabilité nationale et les grands indices, s'ajoutent surtout en pratique les statistiques sur les prix, la population et les ménages.

L'Insee a aussi la charge de tenir des répertoires dont la

vocation principale est administrative : le répertoire national d'identification des personnes physiques, le fichier électoral et le répertoire des entreprises et des établissements. Dans les trois cas, les répertoires servent à la gestion des réglementations publiques. L'Insee assume ainsi une charge collective, dont il profite marginalement en tirant, pour tout le système statistique, des bases de sondage fiables.

On trouve ainsi des services statistiques dans tous les grands ministères : travail, santé, éducation, équipement, agriculture, environnement, défense, intérieur, justice, culture, tourisme, sports. D'autres aspects de la vie publique, constituant une partie de ministère, sont également dotés d'un service statistique : la communication, la pêche, la fonction publique.

Au total, les SSM emploient près de 3 000 agents, contre 6 300 à l'Insee. En termes d'effectifs, ils représentent donc près d'un tiers du système statistique public.

b. La justification de ce mode d'organisation repose sur l'hypothèse selon laquelle les statistiques sont mieux adaptées aux besoins et plus fiables si elles sont élaborées à proximité des détenteurs des principales sources administratives et des utilisateurs les plus compétents, c'est-à-dire ceux ayant à conduire l'action publique dans chacun des domaines concernés. Ainsi le budget de la statistique publique est supporté par chaque ministère et l'on peut escompter qu'il y a, dans la durée, une meilleure répartition du budget de la statistique publique entre les divers domaines au regard des besoins. De même la proximité entre utilisateurs et producteurs est un élément indispensable pour veiller à la qualité des statistiques et contribuer à leur amélioration.

Ce système s'appuie donc sur des raisons qui se trouvent situées en amont et en aval de la production statistique :

<sup>1</sup> Le décret n°46-1432 du 14 juin 1946 énonce dans son article 1er que « L'institut national de la statistique et des études économiques (...) a pour attributions : (...) 2° de coordonner les méthodes, les moyens et les travaux statistiques des administrations publiques et des organismes privés subventionnés ou contrôlés par l'État, de centraliser leur documentation statistique et économique, et de réaliser l'unification des nomenclatures et codes statistiques (...) »

- en amont : le statisticien se trouve présent dans les procédures de mise en place des systèmes d'information ; il peut influencer leur construction et leur mise en œuvre. Il est au plus près des sources lorsque celles-ci sont disponibles, et peut donc les exploiter sans perte de temps et sans intermédiaire.

- en aval : il est immédiatement au contact du demandeur principal, qui se trouve le plus souvent dans le ministère, voire dans la direction où se trouve implanté le service statistique. Cela permet une meilleure réactivité dans la réponse et, en général, une meilleure connaissance, par celui qui répond, de l'environnement politico-institutionnel dans lequel est posée la question.

c. Ces avantages de proximité et de compétence peuvent être partiellement remis en question par une limitation de l'indépendance des statisticiens. C'est l'un des rôles de la coordination que de donner aux responsables des services statistiques des ministères les moyens de conserver cette indépendance dans la production et l'analyse de leurs chiffres. Toutefois, ainsi que le disait Edmond Malinvaud, ancien directeur général de l'Insee : « Indépendance et déontologie ne se décrètent pas ; elles se construisent sur le long terme par les pratiques des autorités ministérielles, de l'encadrement et du personnel »

## La coordination du système

Le système statistique public (SSP) se définit comme la réunion de l'Insee et de l'ensemble des services statistiques ministériels. Cet ensemble comporte donc une vingtaine d'unités. Si l'on souhaite parler de « système », il est nécessaire que celui-ci soit doté d'un certain nombre d'outils et de procédures permettant une coordination entre les éléments qui le composent.

**Cette coordination se fait principalement de cinq manières :**

*a. par les personnes*

Comme dans toute collectivité humaine, les relations entre les personnes jouent un rôle primordial dans la bonne compréhension entre les divers sous-ensembles qui composent le système statistique public. La bonne qualité de ces relations est favorisée de plusieurs manières.

● **Une formation commune :**

Un grand nombre de cadres des SSM ont reçu une formation initiale dans les écoles de formation des cadres de l'Insee<sup>2</sup>.

Cela leur assure un socle de culture commune, un langage partagé et une approche identique des questions relatives à la statistique. Ce n'est pas le cas pour la plupart de leurs interlocuteurs dans les autres services des ministères, et il est parfois difficile de surmonter avec eux les incompréhensions ou les distances culturelles, qui débouchent sur des façons différentes d'envisager la place et le rôle de la statistique dans le fonctionnement d'un ministère.

Au sein du SSP, le projet est commun et les références à la place de la statistique sont identiques pour tous les acteurs concernés, ce qui n'empêche évidemment pas les différences de points de vue, mais garantit que les solutions aux éventuels conflits seront trouvées en s'appuyant sur des bases communes.

● **Une mobilité exemplaire :**

Les mutations des cadres de l'Insee, au sein de l'Institut ou dans les SSM, se font dans le cadre de campagnes préparées longtemps à l'avance et impliquant tous les acteurs du système statistique public. Les règles du jeu ont été définies depuis longtemps et elles sont ponctuellement affinées chaque année. Ces procédures ont notamment pour but d'assurer une fluidité aussi grande que possible entre l'Insee et les SSM. Elles permettent d'assurer que la rémunération immédiate d'un agent, aussi bien que le déroulement ultérieur de sa carrière, ne seront pas affectés négativement par son passage par un SSM. La mobilité d'environnement qui consiste par exemple à passer de l'Insee à un SSM, est même un facteur positif dans la perspective de certaines nominations ou promotions ; elle est même considérée comme une condition nécessaire à certaines promotions.

Cette mobilité entraîne un brassage important des cadres entre l'Insee et les SSM, voire entre les SSM eux-mêmes. Elle vient encore renforcer la compréhension entre les individus ayant reçu une formation commune et la solidarité entre personnes ayant vécu des expériences professionnelles comparables.

● **Une organisation des relations entre l'Insee et les SSM :**

Les facteurs énumérés ci-dessus ne suffiraient pas à assurer une bonne coordination entre les agents des SSM et ceux de l'Insee, si les relations entre ces groupes n'étaient pas organisées de façon à faire circuler l'information, à examiner les problèmes de chacun, tout en tenant compte des différences de taille et les

<sup>2</sup> Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique (Ensaef) et Ecole nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (Ensaï)

spécificités de chacun des services statistiques ministériels.

Ces relations sont organisées de la manière suivante :

- des réunions plénières des chefs de SSM, visant essentiellement à assurer une bonne circulation de l'information au sein du système statistique public. Elles ont lieu deux ou trois fois par an.
- un conseil des chefs de SSM : il a pour mission générale d'organiser la concertation multilatérale entre l'Insee et les SSM sur des questions importantes relatives aux missions et aux travaux de l'Insee et des SSM et sur les questions concernant les orientations et la vie du système statistique public. Il peut être amené à s'intéresser à des thèmes concernant la gestion, au sens large, des personnels Insee en fonction dans les SSM, la coopération statistique entre les services (par exemple en matière d'accès, d'utilisation ou d'échange de données, de diffusion, d'appui méthodologique), l'accès à l'information, l'évolution de l'organisation des SSM, etc. Il se réunit de quatre à cinq fois par an.
- des réunions ad hoc avec les directions de l'Insee, sur des sujets spécifiques, pouvant concerner tous les SSM ou seulement une partie d'entre eux selon leurs centres d'intérêt.
- des rendez-vous bilatéraux annuels, rendus nécessaires par le fait que chacun des SSM constitue un cas particulier, tant sur le plan de l'insertion ministérielle, de l'organisation, que de ses missions. Ces rendez-vous permettent d'aborder de façon approfondie les questions spécifiques et les problèmes qui se posent à chacun d'eux.

#### b. par des outils

Des outils de communication ont été développés par l'Insee pour assurer une bonne circulation de l'information au sein du système statistique public.

Chronologiquement, les principaux outils ont été les suivants :

- une publication trimestrielle : le *Courier des statistiques* ouvre ses colonnes à l'ensemble des statisticiens du service public pour présenter le fonctionnement d'un service statistique public, ou un travail emblématique et innovant par sa matière, son contenu ou les méthodes employées. Il peut également servir de forum pour des échanges d'opinion sur des sujets méthodologiques ou des aspects de la statistique faisant l'objet d'un débat public. Le *Courier des statistiques* est diffusé à l'ensemble des agents de l'Insee

employés dans le système statistique public et, au-delà, à toute personne intéressée par l'évolution de cet ensemble, en France ou à l'étranger.

- un site extranet : ce site, ouvert à l'ensemble des agents travaillant dans un SSM apporte quotidiennement une information sur la vie du système statistique public. Développé depuis quelques années, il s'enrichit régulièrement de nouvelles rubriques et est fréquemment consulté par les agents qui y ont accès. On y trouve surtout des informations pratiques sur les aspects administratifs et sur les grands outils structurants du système statistique public.

- prochainement, sera développé un portail internet de la statistique publique. Ce portail, accessible par tous les internautes, permettra d'atteindre, par divers outils de recherche, les informations produites par le système statistique public et actuellement dispersées sur les différents sites des ministères. Le développement de ce site s'inspire largement de ce qui a été fait aux Etats-Unis avec le site *fedstats.gov*.

#### c. par les programmes

- La bonne qualité des relations entre les personnes, si elle est nécessaire, serait toutefois insuffisante si elle n'était accompagnée d'une coordination portant sur les programmes de travail de l'ensemble des services formant le système statistique public. Cette coordination est assurée par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Ce dernier délibère et donne son avis sur le développement général des travaux statistiques des « services producteurs d'informations statistiques ». Cet ensemble est défini comme étant formé de l'Insee, des SSM et des administrations, des organismes publics ou dans lesquels des personnes publiques détiennent la majorité, des organismes privés chargés d'un service public ou assurant, grâce à des subventions publiques ou par accord avec des services publics, la collecte ou l'exploitation de données économiques et sociales<sup>1</sup>. Il est donc plus large que le système statistique public au sens strict.

Le Cnis est composé d'une centaine de membres représentatifs des principales activités économiques et sociales : élus nationaux et locaux, organisations professionnelles, syndicats de salariés, associations, administrations, universitaires.

Il assure la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques publiques et coordonne les

<sup>1</sup> article 1<sup>er</sup> du décret n° 84-628 du 17 juillet 1984 (les références aux textes législatifs et réglementaires mentionnées dans cette note permettent d'obtenir l'accès aux textes intégraux correspondants sur le site [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr))

travaux et les enquêtes statistiques des services publics, afin d'en garantir l'utilité sociale et économique

À cet effet, il veille à la coordination des programmes, en s'assurant de la pertinence des travaux envisagés par les producteurs vis-à-vis de la demande exprimée par les utilisateurs de l'information statistique, de l'opportunité des enquêtes envisagées, afin notamment d'éviter les doublons, et de la qualité statistique de ces enquêtes.

- La demande de plus en plus forte des instances européennes en matière d'information statistique nécessaire à la conduite des politiques européennes nécessite également, afin que la France parle autant que possible d'une seule voix, une coordination des services producteurs. Cette coordination est assurée par l'Insee, au sein de la direction de la coordination statistique et des relations internationales.

#### d. par la loi

Une récente modification de la loi statistique française<sup>4</sup> renforce les possibilités de coopération entre l'Insee et les services statistiques des ministères. Il donne à ceux-ci accès à toute l'information recueillie par une administration dans le cadre de sa mission<sup>5</sup>. Cette nouvelle législation permet ainsi au système statistique public d'avoir accès à une information très large, sans avoir besoin de recourir à de nouvelles enquêtes, lourdes et coûteuses. Non seulement elle autorise les services détenteurs d'informations de céder celles-ci à l'Insee et aux SSM sans se mettre en défaut vis-à-vis des divers secrets pouvant exister (secret fiscal, secret commercial,...), mais elle leur fait l'obligation de les transmettre si le ministre dont relève l'Insee leur en fait la demande. La loi ne précise toutefois pas si cette cession se fait à titre gratuit ou onéreux. Cette obligation s'applique également aux administrations publiques locales. Une interdiction porte sur les données relatives à la vie sexuelle. Des restrictions, visant à protéger la vie privée, sont ajoutées pour les données relatives à la santé.

#### e. par les concepts et les nomenclatures

Enfin, la coordination passe également par la définition d'un cadre commun des concepts et des nomenclatures statistiques utilisés par les différents services qui concourent à la production et à l'analyse de cette information.

- Un grand nombre de concepts sont définis dans un cadre plus vaste que le niveau national : Union européenne, OCDE, Nations Unies, etc. La participation de la France aux travaux préparatoires visant à établir ces concepts implique en général l'Insee et un ou plusieurs services statistiques ministériels. Une concertation est donc nécessaire avant d'afficher une position de la France dans ces groupes de travail.

Ensuite, la déclinaison nationale de ces concepts doit également se faire dans un cadre coordonné, afin que tous les producteurs et les utilisateurs de l'information statistique parlent le même langage.

Cette coordination est principalement assurée par le département des comptes nationaux de l'Insee.

- Il en va de même pour les nomenclatures, qui constituent le vocabulaire commun aux producteurs et aux utilisateurs de l'information statistique.

Même si, comme pour les concepts, les grands principes sont définis le plus souvent (mais pas toujours) à un niveau supranational, leur mise en œuvre au niveau français suppose une coordination entre les services.

- Après avoir été définis en commun, ces concepts et ces nomenclatures communs assurent à leur tour un rôle de coordination entre les divers éléments du système statistique public.

Ils permettent l'usage d'un langage commun, dont les éléments de vocabulaires sont compris de façon identique par tous les intervenants du système statistique public. Cela renforce évidemment les autres aspects de la coordination mentionnés dans les points précédents.

Ces nomenclatures et ces concepts sont notamment utilisés dans le répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) qui sert de référence commune et obligatoire au sein de l'administration pour identifier les unités économiques, et qui constitue donc un élément fédérateur puissant de l'ensemble du système statistique public français. ■

<sup>4</sup> ordonnance n° 2004-280 du 25 mars 2004, modifiant la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques

<sup>5</sup> l'article 7bis de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 stipule, dans son premier alinéa, que : « Sur demande du ministre dont relève l'Institut national de la statistique et des études économiques, après avis du Conseil national de l'information statistique, et sauf disposition législative contraire, les informations relatives aux personnes physiques, à l'exclusion des données relatives à la vie sexuelle, et celles relatives aux personnes morales, recueillies dans le cadre de sa mission, par une administration, une personne morale de droit public, ou une personne morale de droit privé gérant un service public sont cédées, à des fins exclusives d'établissement de statistiques, à l'Institut national de la statistique et des études économiques ou aux services statistiques ministériels »

<sup>6</sup> le décret n° 73-314 du 14 mars 1973 stipule dans son article 15 que : « ... les administrations publiques sont tenues d'utiliser exclusivement le numéro d'identité au répertoire lors de toute correspondance, si l'objet de cette correspondance nécessite de désigner par des numéros d'immatriculation les personnes inscrites et leurs établissements tels qu'ils sont définis à l'article 1er »

# Recensement économique et répertoire des entreprises

**D**ans le cadre de la mise à niveau du **Système National d'Information Statistique sur les entreprises**, le Haut Commissariat au Plan a réalisé un programme intégré de travaux statistiques d'envergure dont le recensement économique. Cette opération, qui constitue le plus grand ratissage statistique de tous les établissements jamais réalisé au Maroc, a ciblé tous les établissements à but lucratif (secteur privé et public), non lucratif (ONG) et administratif (secteur de l'Administration publique).

La présente contribution est articulée autour de deux axes : Le premier présente le recensement économique, le deuxième aborde les préalables de la concrétisation de l'un des objectifs fondamentaux de ce recensement, à savoir le répertoire des entreprises.

Par Jilali RAHALI



Le recensement économique s'est assigné comme objectifs principaux de :

- Fournir la structure nationale du tissu économique selon :
  - a. Le découpage administratif en vigueur (région, province, commune);
  - b. Les secteurs d'activités (Industrie, BTP, Commerce et services) ;
  - c. La taille en termes d'effectifs employés (micro-entreprises, petites et moyennes entreprises et grandes entreprises) ;
  - d. L'organisation comptable adoptée : secteur moderne et secteur informel.
- Constituer la base technique pour la mise en place d'un répertoire exhaustif des unités économiques et d'un système

d'identification unique des entreprises et de leurs établissements ;

- Suivre de manière régulière et permanente la démographie des entreprises, en suivant notamment leurs créations, leurs cessations ainsi que toutes les modifications professionnelles et juridiques pouvant les affecter telles que le changement de statut, d'activité, de nom ou raison sociale, etc.

## APERÇU METHODOLOGIQUE

### Champ couvert par le recensement économique

Le champ du recensement économique couvre l'ensemble des établissements relevant des secteurs privés et publics. Par établissement, l'on entend toute unité géographiquement localisée ayant un local professionnel identifié où s'exerce une activité économique ou administrative, ou associative.

### Questionnaires

En raison de la diversité du champ d'investigation du recensement économique, cinq questionnaires ont été utilisés pour la collecte de l'information. Il s'agit du questionnaire relatif aux :

- établissements économiques ;
- établissements à but non lucratifs ;
- étals fixes ;
- étals non fixes ;
- souks hebdomadaires.

### Thèmes abordés

De par son envergure nationale, le recensement économique est avant tout une grande opération d'identification des établissements. Les thèmes abordés par les différents questionnaires s'articulent autour des axes suivants :

- 1) Localisation géographique ;

- 2) Identification de l'établissement ;
- 3) Caractéristiques de l'établissement ;
- 4) Activités de l'établissement ;
- 5) Emplois dans l'établissement.

#### **Schéma de collecte de données**

En vue d'optimiser les moyens humains et matériels disponibles et pour assurer la fiabilité et l'exhaustivité des informations collectées, le recensement économique a été réalisé, de manière complémentaire et intégrée, avec les travaux cartographiques, préparatoires du recensement général de la population et de l'habitat de 2004.

## **RESULTATS DU RECENSEMENT ECONOMIQUE**

Actuellement les résultats du recensement économique relatifs aux établissements sont disponibles sur le site du Haut Commissariat au Plan :

[//www.recensement-eco.hcp.ma/](http://www.recensement-eco.hcp.ma/). Tous les résultats relatifs aux établissements économiques y sont disponibles tant au niveau agrégés (1er fascicule) qu'au niveau détaillé (2ème fascicule). Un deuxième rapport relatif aux résultats du recensement économique et traitant cette fois-ci des entreprises sera incessamment disponible sur ce site

## **REPertoire**

Le répertoire peut être défini comme un système inter-administratif d'identification des entreprises et des établissements. Il enregistre l'état civil des unités économiques et leurs principales caractéristiques économiques, sociales et juridiques.

## **OBJECTIFS**

Le répertoire national des entreprises et des établissements répond essentiellement aux objectifs suivants :

#### **Objectif de coordination administrative**

- En attribuant à chaque entreprise et à chaque établissement un identifiant unique dont l'usage s'impose dans l'ensemble de l'administration ;
- En servant de base à la mise en place d'un système d'information inter-administratif qui redistribue quotidiennement ou quasi-quotidiennement à tous les

organismes et administrations associés à ce répertoire les informations (création, modifications et cessations) connues et communiquées par chacun d'entre eux.

#### **Objectif statistique lié aux services et missions du Haut Commissariat au Plan**

- En constituant un fichier exhaustif d'entreprises et d'établissements actualisé de façon permanente, qui alimente et coordonne les différents fichiers de base des investigations statistiques sur les entreprises et les établissements ;
- En servant de base d'études sur la démographie des entreprises et des établissements ;
- En facilitant la mobilisation à des fins statistiques des grands fichiers administratifs.

#### **Objectif de service public**

En mettant à la disposition des agents économiques un instrument de gestion de leurs fichiers clients et fournisseurs.

## **METHODOLOGIE**

#### **Variables de base du répertoire**

Le répertoire national des entreprises et des établissements gèrera les données relatives aux variables d'identification (le numéro d'identification unique, le nom ou la raison sociale, l'adresse et la forme juridique pour l'entreprise), aux variables de classement (le code de l'activité principale défini selon la nomenclature marocaine des activités et le nombre d'emploi) et celles ayant trait aux aspects économiques et informationnels (le nombre total d'établissements actifs pour une entreprise ; l'indication si une entreprise appartient ou non à un groupe ; la date de création et la date de mise en activité de l'entreprise ou l'établissement, etc.).

#### **Champ du répertoire**

Le champ du répertoire sera défini par référence au domaine de compétence des organismes associés à son fonctionnement (Centres Régionaux d'Investissement (CRI), Direction Générale des Impôts (DGI), Greffes des tribunaux, Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), l'Office de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC). Il couvrira de ce fait toutes les unités économiques exerçant leurs activités

dans les secteurs privés et publics, et ce, quelle que soit leur forme juridique, à l'exception des exploitations agricoles et des entités qui exercent en dehors des locaux à usage professionnel (vendeurs et tâcherons ambulants, travailleurs à domicile, pêcheurs, chauffeurs, etc....).

### **Composantes du répertoire**

Les composantes de base du répertoire sont : les entreprises et les établissements. Par entreprise, on entend toute unité économique de forme juridique bien déterminée et autonome, organisée pour produire des biens et services pour le marché. Elle peut être constituée d'un ou plusieurs établissements. L'établissement est une unité située en un lieu géographiquement distinct. Dans ce lieu ou à partir de ce lieu sont exercées des activités de production, de vente ou de services et où travaillent une ou plusieurs personnes pour le compte d'une même entreprise.

### **Choix d'un système d'identification**

La vocation principale du répertoire est l'identification des entreprises reconnues par tous. L'attribution à chaque entreprise d'un identifiant unique dont l'usage s'impose dans l'ensemble des administrations permet un appariement des sources administratives et donc une meilleure circulation de l'information entre les différents opérateurs. Le système d'immatriculation des entreprises et des établissements doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Permettre l'accès facile aux fichiers des entreprises et des établissements et au fichier complet regroupé donnant chaque entreprise avec ses différents établissements ;
- Permettre le passage rapide entre l'entreprise et ses établissements et vice versa, sans aucune difficulté. En plus, ils doivent être faciles à retenir et à se distinguer entre eux.

### **Structure générale des identifiants**

*Identifiant unique de l'entreprise et de l'établissement :*

L'identifiant unique de l'entreprise sera composé de 9 chiffres non significatifs parmi lesquels se trouve 1 chiffre de contrôle qui permet de vérifier la validité du numéro. La clé de contrôle sera déterminée selon un algorithme. Il est utile de noter que l'identifiant unique n'est attribué qu'une seule fois. Le numéro d'une personne morale qui a cessé d'exister

n'est jamais réutilisé. Une personne physique garde son numéro à vie.

L'identifiant unique de l'établissement sera composé de 14 chiffres non significatifs. Il sera articulé autour de deux parties : la première correspond au numéro de l'entreprise ; la deuxième partie sera un numéro d'ordre attribué à l'établissement parmi tous les établissements de l'entreprise. Cette dernière partie ou numéro interne de classement (NIC) comporte 5 chiffres parmi lesquels se trouve la clé de contrôle.

## **ELABORATION DU REPERTOIRE**

Les deux phases essentielles de l'élaboration du répertoire national des entreprises et des établissements sont la mise en place du répertoire, puis sa mise en œuvre.

### **Mise en place du répertoire**

Les fichiers existants (fichier des patentes, fichier des établissements industriels, fichier du registre du commerce et celui de la CNSS) ne pouvant être appariés entre eux par manque d'identification commune d'une part et d'exhaustivité d'autre part ; le fichier issu du recensement économique servira de base pour la mise en place du répertoire national des entreprises et des établissements et ce, en attribuant à chaque entreprise et à chaque établissement un identifiant unique et en créant un lien entre chaque entreprise et ses établissements.

### **Mise en œuvre du répertoire**

La plus importante étape de la mise en œuvre du répertoire national des entreprises et des établissements est l'élaboration des textes législatifs garantissant la circulation d'informations statistiques sur les établissements entre le Haut Commissariat au Plan et les autres associés et partenaires. Ainsi, deux décrets relatifs au répertoire des entreprises et des établissements ont été élaborés, il s'agit notamment du :

- Décret instituant le système national d'identification et le répertoire des entreprises et des établissements ;
- Décret relatif au contenu et à la mise à jour du répertoire national des entreprises et des établissements. ■

# L'approche de la qualité des données par le F.M.I

**L**e Cadre d'Évaluation de la Qualité des Données (CEQD) mis au point par le Fonds Monétaire International (FMI) trace les contours qualitatifs du travail d'évaluation des processus de produits statistiques et de la gouvernance des systèmes statistiques. Il s'appuie sur les principes fondamentaux de la statistique officielle énoncés par l'Organisation des Nations Unies ainsi que la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD) et le Système Général de Diffusion des Données (SGDD), que le FMI a lui-même établis. Fruit de nombreuses consultations, le CEQD renferme les pratiques exemplaires recommandées par ces institutions.

Par Florina TANASE - FMI

## Objectifs du CEQD

Le CEQD offre une grille de lecture qui permet d'évaluer les pratiques existantes par rapport à ce qui est jugé optimal, et notamment aux méthodologies reconnues à l'échelle internationale. Il se révèle particulièrement précieux dans au moins trois contextes :

- Il donne des repères aux services du FMI lors de l'évaluation des politiques économiques, de la préparation des modules de données des rapports sur l'observation des normes et codes (RONC) et de la conception de l'assistance technique ;
- Il sert de guide aux pays, par exemple dans leur travail d'auto-évaluation ;
- Il oriente les utilisateurs de statistiques dans l'évaluation des résultats économiques, des prévisions et des données qui sous-entendent les politiques économiques.



## Contours du CEQD

Pour servir à évaluer la gouvernance, les processus et les produits statistiques, le CEQD part d'un ensemble de conditions préalables et aborde la qualité selon les cinq dimensions suivantes : assurance d'intégrité, rigueur méthodologique, exactitude et fiabilité, utilité et accessibilité. Chacune de ces dimensions se décline en plusieurs éléments de pratique exemplaire (de 3 à 5), et à chaque élément correspondent plusieurs indicateurs pertinents.

1. **Assurance d'intégrité** : cette dimension signifie que le principe d'objectivité dans la collecte, le traitement, et la diffusion des données est scrupuleusement respecté. Ceci implique un certain professionnalisme dans l'élaboration des politiques et des pratiques statistiques, une transparence des méthodes et un respect des normes déontologiques ;
2. **Rigueur méthodologique** : le cadre méthodologique des statistiques obéit aux normes, principes et bonnes pratiques acceptés au plan international ;
3. **Exactitude et fiabilité** : les données de base et les techniques statistiques sont saines et les produits statistiques reflètent suffisamment les réalités économiques et sociales ;
4. **Utilité** : les statistiques sont disponibles dans des délais raisonnables et sont cohérentes au sein d'un même ensemble de données dans le temps et avec d'autres ensembles de données ;
5. **Accessibilité** : les données sont présentées de façon claire et compréhensible, les supports servant à leur diffusion sont satisfaisants et les statistiques sont communiquées de manière impartiale.

Le CEQD sert également de canevas à la préparation du module de données des Rapports sur l'observation des normes et codes (RONC). Les RONC sont élaborés, à la demande des autorités d'un pays, par une équipe d'experts qui se rend sur place pendant une quinzaine de jours pour dialoguer avec les responsables locaux. Ces délibérations, qui s'appuient sur les orientations du CEQD, aboutissent à un RONC comprenant trois volets : l'évaluation globale faite par le FMI, la réponse des autorités et une évaluation détaillée de chaque ensemble de données à partir des éléments et des indicateurs du CEQD. Il est à signaler dans ce cadre qu'une mission RONC du FMI s'est rendue au Maroc en janvier 2002 et qu'une autre est programmée pour avril 2005.

### Relations du CEQD avec la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD).

De prime à bord, il est à noter que le CEQD et la NSDD ont des portées et des objectifs différents. Alors que la NSDD constitue une norme de diffusion des données et une démarche indirecte pour assurer l'exactitude des données, le CEQD est un outil d'évaluation qui couvre la collecte, le traitement et la diffusion des données.

### Origines de la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD)

La NSDD a été établie en mars 1996 pour guider les pays membres qui ont ou souhaitent avoir accès aux marchés internationaux de capitaux, dans la diffusion publique de leurs données économiques et financières.

Le Conseil d'administration du FMI a imposé des revues périodiques de l'initiative de normalisation des données statistiques; cinq revues ont eu lieu jusqu'à présent, en décembre 1997, décembre 1998, mars 2000, juillet 2001 et juillet 2003. La sixième est prévue pour juillet 2005.

La NSDD s'est adaptée à l'évolution générale, notamment pour :

répondre au besoin de données nécessaires pour évaluer les facteurs de vulnérabilité du secteur extérieur (position extérieure globale (PEG); réserves internationales et liquidité en devises; dette extérieure);

consolider les opérations de la NSDD (pages nationales de données récapitulatives (PNDR)); et intégrer les améliorations de la qualité des données découlant de l'adoption de nouvelles normes reconnues à l'échelle internationale.

### Les contours de la NSDD

La NSDD porte sur des catégories de données pour quatre secteurs :

1) le secteur réel; 2) les finances publiques; 3) le secteur financier; 4) le secteur extérieur, auxquels s'ajoutent les données démographiques.

Elle définit un cadre de diffusion des informations sur les pratiques statistiques (métadonnées) centré sur quatre dimensions :

1. Données : champ d'application, périodicité et délais de diffusion
2. Accessibilité des données diffusées pour le public
3. Intégrité des données diffusées
4. Qualité des données diffusées

### L'intérêt de souscrire à la NSDD

La souscription à la NSDD a été ouverte aux pays membres du FMI au début de 1996 et le tableau d'affichage des normes de diffusion (TAND) a été lancé en septembre 1996 avec les métadonnées d'un groupe de 18 adhérents, composé de pays industrialisés et d'économies de marché émergentes. Jusqu'à présent, 60 pays ont adhéré à la NSDD

De manière générale, L'adhésion à la NSDD permet d'affermir le climat de l'investissement. Elle permet également aux responsables des questions économiques, au sein des pouvoirs publics, de disposer de données de meilleure qualité sur l'évolution économique, aux entreprises d'être mieux informées des tendances de l'économie du pays et enfin aux utilisateurs de données de constater une nette amélioration de la couverture, de la périodicité et de l'actualité des données économiques concernant le pays. ■

# La pratique des indices statistiques

**L**e Haut Commissariat au Plan élabore, depuis plusieurs décennies, des indices statistiques dans le but de répondre à des besoins spécifiques émanant d'organismes aussi bien publics que privés.

Les indices des prix et de volumes se situent parmi les éléments d'analyse les plus pertinents pour la gestion des affaires économiques ou socio-économiques, voire même politiques.

Par Bouchaïb THICH

Ces instruments d'analyse permettent de décrire les variations de grandeurs simples ou complexes et de faire des comparaisons dans le temps et dans l'espace. De ce fait, ces indicateurs sont constamment sollicités par divers utilisateurs dans la mesure où ils répondent aux besoins des opérations courantes du système économique ainsi qu'à la formulation des politiques économiques à court, moyen et long terme.

Le grand intérêt des indices réside dans le fait qu'ils synthétisent des informations complexes en un seul indicateur donnant ainsi une idée plus claire sur l'évolution de la grandeur observée, qui peut être en l'occurrence soit le niveau général des prix, soit la production nationale du secteur industriel, minier, énergétique ou autre.

Leur importance réside aussi dans la périodicité de leur calcul et de leur publication. Les indices sont mensuels ou trimestriels selon leur type. Ils rendent compte ainsi de la situation de la conjoncture économique dans des délais relativement courts et permettent aux utilisateurs de mettre à jour leurs estimations ou leurs prévisions.

## Les indices élaborés

Les indices calculés actuellement par le Haut Commissariat au Plan sont les suivants:

1. Indice du coût de la vie (base 100 : 1989)
2. Indice des prix de gros agricoles (base 100 : 1997)
3. Indice des prix à la production industrielle, énergétique et minière (base 100 : 1997)
4. Indice de la production industrielle, énergétique et

minière (base 100 : 1992)

5. Indices du commerce extérieur (base 100 : 1998)

On notera que tous ces indices font l'objet de mise à niveau périodique, en fonction de la disponibilité de données pour les adapter aux nouvelles réalités économiques.

Il est à souligner que des opérations de mise à niveau sont en cours de réalisation en ce qui concerne l'indice du coût de la vie et l'Indice de la production industrielle.

## Présentation des indices

### Indice du coût de la vie (base 100:1989)

L'indice du coût de la vie (base 100:1989) mesure la variation relative des prix à la consommation des produits pondérés conformément à la structure de la consommation des catégories socio-économiques dites moyennes.

Le panier de cet indice est composé de 385 produits (articles), classés selon 8 groupes de biens et services.

L'enquête permanente sur les prix de détail couvre 11 grandes villes: Agadir, Casablanca, Fès, Kénitra, Marrakech, Oujda, Rabat, Tétouan, Meknès, Tanger et Laâyoune.

L'indice est calculé mensuellement à l'aide de la formule de Laspeyres en chaîne. Cette nouvelle formule a l'avantage de permettre l'actualisation du panier et des pondérations et de résoudre le problème des produits saisonniers.

La structure de pondération a été calculée au départ sur la base des données de l'enquête de consommation réalisée en 1984-1985. Par la suite, les pondérations ont été actualisées en janvier 1993 et en janvier 2002 sur la base des données des enquêtes nationales sur les niveaux de vie des ménages réalisées respectivement en 1990-91 et en 1998-99.

Notons enfin que les travaux d'une nouvelle refonte de cet indice sont très avancés. Ces travaux se traduisent, notamment par l'actualisation du panier, des coefficients de pondération, du champ géographique de l'enquête et l'adoption de la nouvelle nomenclature des Nations Unies (COICOP).

### Indice des prix de gros des produits agricoles (base 100 : 1997)

L'indice des prix de gros des produits agricoles (base 100 : 1997) a pour objectif la mesure de l'évolution des prix de gros des produits agricoles offerts sur le marché local.

Le panier de l'indice est formé de 70 postes (articles) et 144 variétés de produits, classés selon la nouvelle nomenclature des activités économiques (NMA).

Les prix de gros sont observés mensuellement par le biais d'une enquête permanente dans 5 grandes villes : Agadir, Casablanca, Fès, Marrakech et Rabat.

L'indice est calculé mensuellement suivant la formule de Laspeyres en chaîne qui permet en particulier de résoudre le problème des produits saisonniers.

Les pondérations représentent la structure de commercialisation au stade de gros et sont estimées principalement sur la base des statistiques de la production agricole et celles du commerce extérieur.

#### **Indice des prix à la production industrielle (base 100: 1997)**

L'indice des prix à la production (base 100: 1997) sert à mesurer l'évolution relative des prix sortie-usine (ou carreau-mine) hors taxes des produits industriels, énergétiques et miniers, fabriqués localement.

Cet indice est caractérisé par :

- Un panier composé de 301 produits;
- Une structure de pondération se référant à l'année 1997;
- Un champ d'enquête englobant 200 entreprises industrielles;
- L'adoption de la nouvelle nomenclature des activités économiques structurée en 3 sections, 26 branches et 90 sous-branches de la comptabilité nationale.

La collecte des prix à la production se fait par le biais d'une enquête mensuelle directe auprès des unités, échantillon représentant l'ensemble des entreprises locales. Les prix relevés sont hors taxes, sauf pour le cas des produits où la taxe ne peut être calculée séparément.

L'indice est calculé et publié mensuellement à l'aide de la méthode de calcul de Laspeyres en chaîne.

#### **Indice de la production industrielle (Base 100 : 1992)**

L'indice de la production sert à mesurer la variation du volume de la production pour les secteurs des mines, de l'énergie et des industries de transformation.

Le champ de l'indice couvre :

- L'ensemble des entreprises industrielles employant 10 personnes et plus ou réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 100 000 DH ;
- Toutes les entreprises minières ;
- Toutes les entreprises de production de l'énergie.
- Un échantillon de 630 produits.

Caractéristiques de l'indice de la production:

- La formule de calcul est celle de Laspeyres pour les quantités;
- Les pondérations sont calculées sur la base des valeurs de la production au niveau des produits, des activités et des

valeurs ajoutées pour les sous-branches et les branches.

L'enquête est trimestrielle, elle est effectuée directement auprès de 583 entreprises industrielles. D'autres entreprises couvrant les activités des mines, de l'énergie et de certaines activités industrielles sont touchées indirectement par le biais des ministères de tutelle.

La réforme de cet indice est très avancée et porte essentiellement sur l'actualisation de l'échantillon des produits et des entreprises et sur celle des coefficients de pondérations. La nouvelle nomenclature des activités économiques sera adoptée aussi à ce niveau.

#### **Indices du commerce extérieur (Base : 100 en 1998)**

Ces indices permettent de retracer l'évolution, dans le temps, des valeurs des exportations et des importations, de leurs volumes et des prix des marchandises échangées.

Trois types d'indices sont calculés pour le commerce extérieur, il s'agit des :

- indices des valeurs moyennes ;
- indices de valeur ;
- indices de volume.

Ces indices sont utilisés dans le cadre :

- du suivi de l'évolution du volume et des valeurs des échanges extérieurs ;
- du suivi de la variation des prix des marchandises importées et exportées ;
- de la détermination des termes de l'échange ;
- de l'analyse de la conjoncture économique.

Le champ des indices du commerce extérieur comprend l'ensemble des marchandises échangées avec le reste du monde.

L'échantillon des produits retenus dans l'indice actuel est constitué de :

- 1100 produits pour les exportations
- 2700 produits pour les importations

Les données sur les échanges avec l'extérieur sont recueillies auprès de l'Office des Changes et traitées avant leur utilisation dans le calcul des indices du commerce extérieur.

Formules utilisées :

- . L'indice des valeurs moyennes est calculé au moyen de la formule de Paasche. C'est un indice à pondérations variables déterminées à partir des valeurs courantes ;
- . L'indice des valeurs est un indice simple ;
- . L'indice de volume est le rapport de l'indice des valeurs sur les indices des valeurs moyennes.

Les indices du commerce extérieur sont calculés au niveau des deux nomenclatures : la nomenclature douanière (SH) par groupement d'utilisation et par produits remarquables et la nomenclature marocaine des activités économiques (NMA) par sous-branche et par branche. ■

# Retenu pour vous

## DE LA DÉONTOLOGIE STATISTIQUE

«L'indépendance fondatrice, dans ce domaine, est surtout celle du statisticien lui-même et celle-là ne relève que de ses propres exigences déontologiques. Le statisticien ne doit être soumis, en toutes circonstances, qu'à l'obligation de respecter les normes de la science comme le juge celles du droit. » Ahmed Lahlimi Alami, Haut commissaire au Plan.

## LE MAROC ET LA NSDD

- La journée d'étude sur le système national d'information statistique organisée par le HCP a vu la participation du FMI, de la Banque mondiale, de la BAD et de l'Insee de France. L'une des principales conclusions de ce séminaire : la souscription du Maroc à la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) n'est pas l'affaire du HCP uniquement, les différents départements et organismes nationaux sont tout autant concernés notamment pour assurer une meilleure circulation des statistiques sous produites, sans oublier les entreprises marocaines qui constituent des unités d'observation (d'enquête) incontournables.

- Pour ce qui concerne le volet HCP de la NSDD, celui-ci a satisfait à toutes les conditions requises pour cette souscription sauf deux : produire les statistiques sur les salaires et mensualiser l'indice de la production industrielle qui est publié, aujourd'hui, trimestriellement. En vue d'être complètement aux normes de la NSDD, le HCP a déjà pris des dispositions pour sensibiliser les entreprises marocaines à la nécessité d'une plus grande collaboration avec ses services (amélioration des taux de réponse à ses enquêtes).

## LES JEUNES À L'HONNEUR

- La commission supérieure de la population produit chaque année un rapport sur la population marocaine. Celui-ci traite, chaque année, d'une thématique particulière qui fait l'objet d'un débat national. En 2004, c'est la jeunesse marocaine qui a été à l'honneur.

- Les actes des assises sur les jeunes organisées les 14 et 15 mars 2005 feront l'objet d'un numéro spécial des Cahiers du Plan.

## LA CROISSANCE EN 2005, RÉVISÉE À LA BAISSÉ

La croissance du PIB durant l'année 2005 évaluée, lors d'une première prévision, à 2,6% par le Hcp (3% par la Loi de Finances) est appelée à être révisée à la baisse à cause de la

production agricole qui sera bien inférieure au niveau prévu.

## ET SI TOUS LES PAYS DU MONDE AVAIENT UN PIB FAUX ?

Des techniciens du HCP ont réagi à un article publié par la Vie-Eco dans son édition du 4 mars 2005 sur la mesure du PIB au Maroc. Dans une mise au point adressé à l'hebdomadaire, ces derniers ont expliqué notamment que l'adoption du nouveau système de comptabilité nationale des Nations Unis de 1993 a impliqué une réévaluation du PIB non seulement au Maroc mais dans la plupart des pays du monde y compris, bien entendu, les plus développés. Mais la Vie-Eco a cru devoir supprimer cette explication de la mise au point. Dont acte !

## EXPLOITATION DES 6,8 MILLIONS DE QUESTIONNAIRES DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le taux de réalisation a franchi la barre des 60% courant mars 2005. Environ 60.000 questionnaires sont traités quotidiennement.

## UNE AVANCÉE TECHNOLOGIQUE POUR L'ENQUÊTE SUR L'EMPLOI

L'enquête sur l'emploi réalisée trimestriellement par le HCP (Division des enquêtes auprès des ménages) gagnerait en précision et en rapidité d'exploitation grâce à l'introduction du système de collecte assistée par ordinateur. Ce système, actuellement à l'étude, devrait permettre à l'enquêteur de saisir directement les informations sur ordinateur et de corriger sur le terrain, en présence de l'interviewé, toutes les incohérences et les données non valides. Les travaux de saisie et d'« apuration » du fichier au bureau ne seront, bien entendu, plus nécessaires.

## RÉFLEXION PROSPECTIVE MAROC 2030

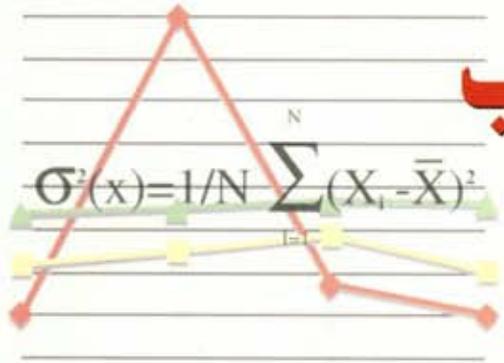
- Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, a bien voulu honorer de son Haut Patronage les Forums organisés par le Haut Commissariat au Plan en matière de prospective et de planification au titre des années 2005 et 2006.

- «Le Maroc dans son environnement stratégique et économique», tel est le thème du premier forum dont la première session, qui se tient à Casablanca les 8 et 9 avril 2005, est consacrée à l'évolution des différentes régions du monde : «la stratégie mondiale : où va le monde ?»

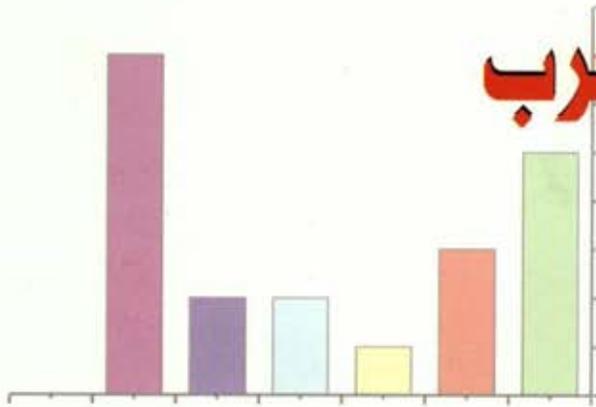
- Le Ministre Délégué aux Affaires Etrangères et à la Coopération sera le premier intervenant dans cette session.

- William Zartman, directeur of african studies (Jhon Opkins University), interviendra dans cette session depuis Tanger grâce au système de vidéo-conférence. ■

# دفاعنر النخصطط



○ التقييم الرجعي بالمغرب



○ المحاسبة الوطنية بالمغرب

○ الميزانية الاقتصادية



$\bar{X} = 1/N \sum (X_i)$

ملف

تأهيل النظام الوطني للمعلومات  
الإحصائية : منجزات وآفاق

# محتوى العدد

- 4 ص - التقييم الرجعي بالمغرب (بالفرنسية)
- 12 ص - تحليل الظرفية (بالفرنسية)
- 16 ص - المحاسبة الوطنية بالمغرب (بالفرنسية)
- 19 ص - الميزانية الاقتصادية (بالفرنسية)

## ملف

### « تأهيل النظام الوطني للمعلومات الإحصائية : منجزات وآفاق »

- 23 ص - مهمتنا وحمولتها المعنوية (بالعربية ص 4) (بالفرنسية)
- 26 ص - ملخص الأشغال (بالفرنسية)
- 29 ص - البحث الوطني حول الشغل (بالفرنسية) - دليل المقاولات والحسابات الوطنية (بالفرنسية)
- 39 ص - التوقع الاقتصادي (بالفرنسية)
- 41 ص - الأبحاث حول مستوى المعيشة واستهلاك الأسر (بالفرنسية)
- 43 ص - الظرفية الاقتصادية (بالفرنسية)
- 45 ص - الصفات المميزة للأنظمة الإحصائية الناجمة (بالفرنسية)
- 48 ص - الإحصاء العمومي بفرنسا (بالفرنسية)
- 54 ص - الإحصاء الاقتصادي ودليل المقاولات (بالفرنسية)
- 58 ص - مقارنة الجودة للمعطيات من طرف صندوق النقد الدولي (بالفرنسية)
- 61 ص - ممارسة المؤشرات الإحصائية (بالفرنسية)
- 63 ص - انتقينا لكم (بالعربية ص 7) (بالفرنسية)
- 65 ص -

## دفاتر التخطيط

هاتف :  
037 76 28 20  
037 76 29 30  
فاكس : 037 66 07 71  
ص.ب : 178 - الحي الإداري  
الرباط - المغرب

### الرئيس

أحمد الخليمي علمي  
المنسوب السامي للتخطيط

تأسيس ورئيسة التحرير  
أحمد الكوهن المغيلي

### اللجنة العلمية

- أحمد إبراهيمي
- محمد أبزاع
- عبد الرحمان حواش
- عزيز أجبيلو
- مصطفى أفقير
- أحمد اجميلة
- جمال بورشاشن
- محمد دويدش
- علي العقاوي
- عبد الحق علالات
- محمد غرماوي
- عبد العزيز معلمي

### المراجعة والتنسيق

- السعدية حومي

### الناشر

المركز الوطني للتوثيق  
هاتف : 037 77 10 32  
037 77 09 84  
037 77 30 08  
فاكس : 037 77 31 34  
أكداال - الرباط

### الإيداع القانوني

2004/0139  
ISSN 1114-8411

### منشورات المندوبية السامية للتخطيط

البريد الإلكتروني : lescahiersduplan@yahoo.fr  
الموقع الإلكتروني : www.lescachiersduplan.hcp.ma

### إنجاز وهندسة

Enigma 037 76 47 49 - الرباط

### المطبعة

Imprimélie 037 81 41 47 - سلا

دفاتر التخطيط تنشر المقالات حسب اللغة التي كتبت بها.  
الكتاب مسؤولون على محتوى مقالاتهم.  
يمكن قراءة مقتطفات من هذه المجلة على الموقع الإلكتروني.

# مهمتنا وحمولتها المعنوية

بقلم أحمد الحلبي علمي



إن قراءة القرار الملكي القاضي بإحداث مندوبية سامية للتخطيط، وكذا التعليمات السامية لجلالته، التي تفضل، حفظه الله، بتوجيهها لنا سواء عند تعييني، أو بمناسبة الاستقبالات الملكية التي كان لي شرف حضورها بخصوص

الإحصاء العام للسكان والسكنى، قد ترسب في ذهني من خلالها أنها تدخل في سياق الإرادة الملكية للنهوض بذلك المشروع المجتمعي المبني على التقدم والانفتاح والتسامح والشفافية، الذي لم يفتأ لجلالته يحدد معالمه ومحتواه وأفاقه في خطبه وتعليماته السامية ومبادراته الدالة في جميع الميادين.

فكيف، والحالة هذه، أن يكون لنا، مساعدين وخبراء إحصائيين وأنا شخصياً، من سبيل آخر للقيام بمهمتنا على مستوى التخطيط والإحصاء سوى الحرص على الالتزام بقيم الانضباط والصرامة في استعمال المفاهيم والمناهج، والخبرة والجودة في انتقاء الأدوات والتقنيات، والصدق والشفافية في التدبير والتواصل. وهي القيم التي تنسجم وحدها مع هذا المشروع المجتمعي. تلكم هي الأسس التي اعتمدها في صياغة برنامج عملنا لسنتي 2004 و2005، عاملين على تطوير الأدوات المفاهيمية والمنهجية لبلورة مقاربة متجددة لتخطيط يرتكز على المستقبلية وعلى النهج الاستراتيجي وعلى التقييم، حارصين على تدعيم رهان الاستقلالية والأداء المتميز للنظام المؤسسي لإنتاج الإحصائيات التابع للمندوبية السامية للتخطيط.

هذا هو الإطار الذي تندرج فيه الدراسات التي قمنا بها والحوارات التي ننظمها حول قضايا تتعلق بالانتقال الديموغرافي والمقاربات المنهجية في مجال المستقبلية والتخطيط الاستراتيجي، وكذا بالتصور الخاص بالإحصاء العام للسكان والسكنى لشهر شتنبر 2004، وتحليل نتائجه الأولى. وفي هذا الإطار كذلك قمنا بإنجاز تقييم لنتائج مخطط

2000 - 2004، وتهيء الميزانيتين الاقتصاديتين سواء التوقعية منها لسنة 2005 أو الاستشرافية لسنة 2006، بموازاة مع الإسقاطات الخاصة بالتأطير الماكرو اقتصادي للمدى المتوسط في بلادنا. وفي نفس الإطار، قمنا بإنجاز مجموعة من الدراسات لتقييم منجزات التنمية البشرية في بلادنا والعلاقات بين التشغيل والنمو وتأثير الفلاحة على أداء الاقتصاد الوطني، واستهلاك الأسر وأبعاد الفقر والهشاشة في بلادنا ومحدداتهما، وما يصاحب كل ذلك من تهيئ دراسة واسعة حول مغرب الغد، تعتمد التفكير المستقبلي ويشارك فيها خبراء مرموقون وباحثون وطنيون ودوليون.

لقد تمت برمجة كل هذه الأعمال مع الحرص على تنظيم منتديات وندوات وأيام دراسية للحوار حول خلاصاتها هادفين من وراء ذلك إلى جعلها فرصة للمناقشة واستكمال ما يجب توفيره من أدوات ضرورية تساعد على صياغة مخططات التنمية الاقتصادية والاجتماعية لبلادنا على المدى المتوسط حينما تقرر السلطات الدستورية المختصة توجهات هذه المخططات وأفاقها.

لاشك أنكم ستدركون، على ضوء هذه القيم التي تنير مسار مهمتنا وهذا النهج الذي يضبط تهيئ برامجنا في ميدان الدراسات والبحوث، أهمية الأولوية التي حظي بها في هذه البرامج تدعيم منظومتنا المؤسساتية المكلفة بالإحصاء والرفع من مستوى أدائها. فمنذ 18 أبريل 2004، وبعد تقييم صارم لمكامن القوة والضعف في هذه المنظومة، وقد كنا حينها نتهيأ لإنجاز الإحصاء العام الخامس للسكان والسكنى، أجملت، في شكل خارطة طريق لمؤسستنا، أهداف هذه الأولوية في هذه الخلاصة: «إننا ندعو خبراءنا إلى العمل على إنجاز هذا البرنامج التأهيلي لنظامنا للمعلومات الإحصائية. ونعتبر أن غاية هذا التأهيل الضروري أن يتم تحديث مناهج تهيئ مؤشراتنا السوسيواقتصادية، وإدماج أفضل لحقائقنا الاقتصادية والاجتماعية في محاسبتنا الوطنية والاستجابة الواسعة للحاجيات الملموسة لكل الفاعلين الوطنيين، مع الحرص على بقائنا ملتزمين بالضوابط التي تؤمن لمعلوماتنا السوسيو اقتصادية الاعتراف والقابلية للمقارنة على المستوى الدولي».



المنصة أثناء الإفتتاح

الخدمة العمومية، وإذ نأمل أن يكون مع ذلك هذا التقييم موضوعيا وصارما بقدر ما يكون متفهما فإننا نتمنى أن تساعدكم العروض التي سيقوم بها أمامكم المسؤولون المشاركون على هذه الميادين الإحصائية حول مختلف هذه الإنجازات على إبداء ملاحظاتكم وتوصياتكم وبالذات أثناء المائدة المستديرة التي من المقرر أن تختم أشغال هذا اليوم والتي ستنشطونها بمدخلات ننتظر منها تحفيزنا على المزيد من الارتقاء بجودة إنجازاتنا.

فاسمحوا لي هنا، أن أعبر عن شكري لحكومة صاحب الجلالة، وعلى رأسها السيد الوزير الأول، على الدعم الذي يقدمونه للمندوبية السامية للتخطيط فطموحاتنا كما هو معبر عنها في برنامجنا 2004-2005 هي بكل يقين نفسها طموحاتهم، ما دامت تستمد روحها من القيم الوطنية التي تؤسس لشرط الاستقلالية، الذي بدونه لا يمكن الحديث عن جهاز لإنتاج الإحصائيات حديث ومحاييد وذو مصداقية في بلادنا.

كما أود أيضا أن أشكر ضيوفنا من صندوق النقد الدولي ومن البنك الدولي والبنك الإفريقي للتنمية والمعهد الوطني للإحصاء والدراسات

فعلى هذا الأساس قام إحصائيون وديموغرافيون وخبراء في التوقعات الاقتصادية وفي الظرفية وفي المحاسبة الوطنية وفي المستقبلية والتخطيط، بوضع البرامج المستجيبة لهذه الالتزامات وإنجازها برسم سنتي 2004 و2005.

وأتمنى أن تبرز أشغال هذا اليوم الجهود التي يبذلها هؤلاء، من أجل الالتزام بهذا البرنامج. ويبدو لنا أن سنتي 2004 و2005 من شأنهما أن تعرفا تقدما في هذا المجال، على مستوى تدقيق المفاهيم والتحكم في المناهج وعلى مستوى تحسين تقنيات جمع واستغلال المعطيات، سواء بالنسبة للإحصاء العام للسكان والسكنى، واستغلال معطيات الإحصاء الاقتصادي، والبحث حول التشغيل والأسعار، أو بالنسبة للتوقعات الاقتصادية، والظرفية والمحاسبة الوطنية، أو بالنسبة لنشر وتوزيع المعلومات.

إن أهدافنا التطويرية، سواء ما تم تشخيصه منها أو ما تم إنجازه، تبدو لنا اليوم من الوضوح بما يؤهلها للخضوع للتقييم والنقاش من طرف الخبراء في الإحصائيات والمتداولين للمعلومات الإحصائية أو كل من يمكن أن يحملوا صفة المستفيدين من هذه

الاقتصادية الذي يعد رفيقنا التقليدي من فرنسا، وأن أعبر لهم عن امتناني للدعم الذي يقدمونه لنا من خلال خبرتهم وصدقتهم لتحسين نظامنا المؤسسي لإنتاج المعلومات الإحصائية، فالتقييمات الإيجابية المنجزة دوريا من طرف خبراء صندوق النقد الدولي، وكذلك الثقة التي توليها المنظمات الدولية وشركاؤنا الأجانب، كالبنك الدولي والبنك الإفريقي للتنمية والوكالة الأمريكية للتنمية الدولية وهيئات التعاون الثنائي، لخبرائنا في الإحصاء وكفاءتهم، قد ساهمت في تأهيل المملكة المغربية من بين دول الجنوب القلائل للترشيح للمواصفة الخاصة لتوزيع المعطيات (NSDD). وإن من شأن ذلك أن يطمئننا على مصداقية نظامنا

المؤسسي للإنتاج الإحصائي. هذه المصداقية التي تشكل إحدى أكبر المميزات التي سنعمل كل ما في وسعنا لننظر أهلا لها ولثقة شركائنا الأكثر صرامة في التثبت بالمعايير العلمية.

إن اعتماد مستلزمات تأهيل كل مكونات النظام الوطني للمعلومات الإحصائية، في إطار من الاحترام لاستقلاليتها، السبيل الوحيد الملائم لقيم بلد، انخرط بعزم، تحت القيادة الرشيدة لملكه، في بناء اقتصاد منفتح وتنافسي في نطاق دولة القانون.

إذا كانت اليوم المندوبية السامية للتخطيط المنتج الرئيسي للمعلومات الاقتصادية والاجتماعية في بلادنا، إذ تزود

السلطات المالية والنقدية في البلاد وشركاءنا الدوليين والأجانب وكذلك عالم الاقتصاد والبحث والمجتمع المدني، بمجموعة كاملة من المؤشرات الاقتصادية والاجتماعية، كنسب النمو والتوقعات والظرفيات الاقتصادية والاجتماعية للبلاد، ومؤشرات التشغيل والبطالة والأرقام الاستدلالية لتكلفة المعيشة وتلك الخاصة بالإنتاج الصناعي والمعدني والطاقة... فإنها ليست بكل تأكيد المنتج الوحيد للمعلومات في هذا المجال، بل إنها ترتبط في جزء من مهامها الإحصائية، وهذا أمر طبيعي، بالمعلومات المنتجة من طرف مصادر أخرى عمومية وخاصة، كما هو الشأن على سبيل المثال، بالنسبة لإحصائيات التجارة الخارجية، والمعطيات المحاسبية للمقاومات، والإحصائيات النقدية وتلك المتعلقة بالميزانية. ومن هنا تستمد أهميتها ضرورة تخصيص جانب من هذا اليوم لدراسة وتقييم هذا النوع من المعلومات الذي نصطلح عليه بالإحصائيات المنتجة فرعيا.

كلمة الافتتاح لليوم الدراسي حول موضوع: «تأهيل النظام الوطني للمعلومات الإحصائية: منجزات وآفاق» الرباط في 3 مارس 2005



جانب من الحضور

# انتقينا لكم

سيكون دون المستوى الذي كان متوقعا.

## أخلاقيات الإحصاء

ن الاستقلالية المؤسسية في هذا المجال، تتعلق بالخصوص باستقلالية رجل الإحصاء نفسه التي لا تخضع إلا للمتطلبات الأخلاقية الصرفة. كما لا يمكنه في جميع الظروف، إلا الالتزام بواجب احترام ضوابط العلم، شأنه في ذلك شأن رجل القضاء أمام القانون». أحمد لحلمي علمي، المندوب السامي للتخطيط.

**ما ذا لو كان الناتج الداخلي الإجمالي لكل دول العالم خاطئا ؟**  
عبر تقنيون من المندوبية السامية للتخطيط عن رد فعلهم إزاء مقال نشر بجريدة لافي إيكو، في عددها الصادر يوم 4 مارس 2005، حول قياس الناتج الداخلي الإجمالي بالمغرب. وقد وضع هؤلاء، في مقال توضيحي موجه للأسبوعية، بشكل خاص كون تبني النظام الجديد للحسابات الوطنية للأمم المتحدة لسنة 1993 قد اقتضى إعادة تقييم الناتج الداخلي الإجمالي ليس فقط بالمغرب ولكن أيضا بأغلب دول العالم، بما فيها، بالطبع، الأكثر تطورا. غير أن أسبوعية لافي إيكو حذفت هذا التغيير من المقال التوضيحي. إثباتا لذلك !

## المغرب والمواصفة الخاصة لنشر المعطيات

عرف اليوم الدراسي حول تأهيل النظام الوطني للمعلومات الإحصائية، الذي نظّمته المندوبية السامية للتخطيط، مشاركة كل من صندوق النقد الدولي والبنك العالمي والبنك الإفريقي للتنمية والمعهد الوطني للإحصاء والدراسات الاقتصادية بفرنسا. وتتجلى إحدى الخلاصات الأساسية لهذا اللقاء في كون ترشح المغرب للحصول على المواصفة الخاصة لنشر المعطيات لا يخص فقط المندوبية السامية للتخطيط، ولكن أيضا مختلف القطاعات والمنظمات الوطنية التي يفترض أن تساهم في ضمان تداول أفضل للإحصائيات الإدارية، دون أن ننسى المقاولات المغربية التي تشكل وحدات لا محيد عنها للأبحاث الميدانية.

**عملية استغلال الـ 8,6 مليون استمارة الخاصة بالإحصاء العمم للسكان والسكنى**  
وصل معدل ما تم إنجازه على مستوى استغلال الاستمارات 60 ٪ خلال شهر مارس 2005. ويتم استغلال حوالي 60,000 استمارة يوميا.

## نقلة تكنولوجية على مستوى البحث حول الشغل

من المنتظر أن يحقق البحث حول الشغل، الذي تنجزه، فصليا، المندوبية السامية للتخطيط (قسم الأبحاث لدى الأسر) تطورا على مستوى دقة وسرعة استغلال المعطيات، وذلك بفضل توظيف نظام جمع المعطيات بمساعدة الحاسوب. ومن المفترض أن يمكن هذا النظام، الذي تتم دراسته حاليا، الباحث من إدخال المعلومات بشكل مباشر للحاسوب والقيام بعملية تصحيح المعطيات المتناقضة والأخطاء ميدانيا، وذلك بحضور المستجوب. وبذلك ستصير أعمال الرقن وستصححس الملفات داخل المكتب، غير ضرورية.

وعلى مستوى الجانب المتعلق بالمندوبية السامية للتخطيط فيما يخص المواصفة الخاصة لتوزيع المعطيات، استجابت المندوبية لجميع الشروط التي يقتضيها الترشيح لهذه المواصفة، باستثناء شرطين : إنتاج الإحصائيات حول الأجور، والتحديد الشهري لمؤشر الإنتاج الصناعي الذي يتم نشره حاليا كل ثلاثة أشهر. وبهدف الاستجابة تامة لمقتضيات المواصفة الخاصة لتوزيع المعطيات، قامت المندوبية السامية للتخطيط بمجموعة من التدابير بهدف توعية لمقاولات المغربية بضرورة تعاونها، بشكل أكبر، مع مصالح المندوبية (الرفع من معدل الإجابة في إطار أبحاث المندوبية).

## أعمال التفكير التوقعي مغرب 2030

- شرف صاحب الجلالة الملك محمد السادس نصره الله، برعايته السامية، للمنتديات التي تنظمها المندوبية السامية للتخطيط في مجال المستقبلية والتخطيط برسم سنتي 2005 و2006.  
- «المغرب في محيطه الاستراتيجي والاقتصادي»، ذلك هو موضوع المنتدى الأول، التي سيتم تخصيص دورته الأولى التي تنظم يومي 8 و9 أبريل 2005 بالدار البيضاء، لتطور مختلف جهات العالم : «الاستراتيجية العالمية: إلى أين يسير العالم؟»  
- سيكون الوزير المنتدب للشؤون الخارجية والتعاون أول متدخل خلال هذه الدورة.

## الشباب في الواجهة

- تقوم اللجنة العليا للسكان بنشر تقرير سنوي حول السكان. ويتناول التقرير، كل سنة، موضوعا معيناً يكون محط نقاش وطني. وفي سنة 2004، كانت الشبيبة المغربية في الواجهة.  
- ستكون أشغال اللقاء حول الشباب، المنظم يومي 14 و15 مارس 2005، موضوع ملف خاص سينشر بدفاتر التخطيط.

## تراجع مرتقب لوتيرة النمو سنة 2005

من المرتقب أن يعرف الناتج الداخلي الإجمالي خلال سنة 2005، إذ تم تقديره بشكل أولي من طرف المندوبية السامية للتخطيط بـ 6,2 ٪ (3 ٪ حسب قانون المالية)، تراجعاً بسبب الإنتاج الفلاحي الذي

- سيتدخل وليام زارتمان، مدير الدراسات الإفريقية (جامعة جون أوبكينس)، خلال هذه الدورة انطلاقاً من مكان تواجد بطنجة، وذلك بفضل نظام «المؤتمر المرئي». ■